



Bilan d'activité 2017

Une équipe au service de l'environnement



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Association agréée au titre de la protection de la nature



Notre bocage est appauvri par l'agriculture intensive ou artificialisée par notre économie. Pourtant nos milieux naturels ont une valeur économique, mais souvent non reconnue car hors marché !

La Fédération Départementale d'Ille-et-Vilaine se bat continuellement pour que cette valeur cachée soit prise en compte.

Travailler sur les espèces chassables ou non, apporter notre expertise sur un projet d'infrastructure, participer à l'élaboration des trames vertes et bleues, réhabiliter une zone humide d'intérêts écologiques majeurs... c'est œuvrer pour la biodiversité de nos campagnes, mais aussi pour le bien-être de nos villes.

La préservation des espaces ruraux et des espèces qui y vivent doit être envisagée comme un investissement pour l'avenir de notre société et ainsi assurer la transmission aux générations futures.

Le chasseur a un lien et une identification très forts à son territoire. Beaucoup d'entre eux ont acquis des compétences naturalistes grâce à la chasse. Ils sont devenus des collecteurs d'informations précieuses pour la Fédération, permettant ainsi de mettre en place des suivis, d'établir des synthèses, des bilans...

Ce nouveau bilan d'activité met en lumière toutes ces données recueillies au fil des mois et des années ; il fait également une large part aux différents partenariats qui se concrétisent et s'intensifient.

Nous souhaitons que chaque lecteur comprenne qu'une chasse raisonnable et raisonnée est un allié pour notre bocage, nos forêts et nos zones humides.

André DOUARD

Sommaire

LE SOCLE DE LA CHASSE.....	p. 1
LA FDC 35, Conseil d'Administration, Personnel, Commissions	p. 2
PARTENAIRES DE LA FDC 35	p. 4
SERVICE ADMINISTRATIF	
Le suivi des ACCA	p. 8
La cartographie des territoires	p. 10
Le guichet unique	p. 12
LES FORMATIONS	
Le permis de chasser.....	p. 14
Le tir du renard	p. 15
La régulation des corvidés	p. 16
Les gardes particuliers	p. 17
SÉCURITÉ À LA CHASSE.....	p. 18
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT.	p. 19
LES ESPÈCES	
Le faisan	p. 24
Le lièvre.....	p. 28
Baguage des bécassines	p. 32
La bécasse des bois	p. 34
Le pigeon ramier	p. 38
La caille des blès.....	p. 40
Gibier d'eau chasse au gabion.....	p. 42
La sarcelle d'hiver.....	p. 43
Le canard siffleur	p. 45
Le canard colvert.....	p. 47
Le canard pilet	p. 49
Le canard souchet	p. 51
Le renard roux	p. 54
Le blaireau.....	p. 55
Les dégâts du grand gibier	p. 58
Le sanglier	p. 60
Le cerf élaphe.....	p. 64
LES MILIEUX	
Quoi de neuf à Châteauneuf ?.....	p. 68
Étude fermes de référence BAYER	p. 72



FDC 35

Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. : 02 99 45 50 20 - Fax : 02 99 45 54 26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com

Édition de novembre 2017

Directeur de la publication : André Douard
Responsable de projet : Philippe Baudron
Crédit photos : FNC, FDC 35, Dominique Gest, Philippe Hervault, Virginie Michel, François Sabathé et David Tannoux

Création et impression : **atmco** IMPRIM'VERT®
Papier PEFC - Encres végétales - Tirage : 2000 ex

Le socle de la chasse

La Fédération des chasseurs est une association Loi 1901 dont les orientations sont gérées démocratiquement lors d'une assemblée générale annuelle.

La représentativité de cette assemblée générale est garantie par l'adhésion obligatoire de chaque chasseur et l'essentiel des détenteurs de droits de chasse. Les pratiquants, comme les territoires, disposent d'un droit de vote qui les associe ainsi étroitement au développement de la chasse et aux responsabilités attribuées aux fédérations départementales ou interdépartementales.

L'assemblée générale annuelle n'est pas seulement le lieu d'un débat sur les budgets alloués aux diverses actions entreprises par la fédération ou aux montants des cotisations à définir, elle est un moment privilégié de partage des connaissances sur les informations les plus récentes dans les domaines scientifiques, juridiques, techniques, sécuritaire... et d'échanges avec les responsables politiques, administratifs, économiques et sociaux du département. Les vœux et les projets qui y sont présentés sont préparés lors des réunions de secteurs qui permettent de prendre en compte la diversité des territoires et des pratiques cynégétiques.

Une structure à la fois privée et publique

La Fédération des chasseurs est une association relevant de la Loi 1901, donc « privée », ayant pour objectif la représentation et la défense des intérêts de la chasse et des chasseurs, assumant cependant **pour l'État des missions de service public.**

- Indemnisation des dégâts de grand gibier aux agriculteurs ⇒ plus de 35 millions d'euros d'indemnités versées en France.

- Formation des candidats à l'examen du permis de chasser ⇒ chaque année 22 000 candidats reçus à l'examen du permis de chasser, placé sous la responsabilité de l'ONCFS.
- Validation annuelle du permis de chasser et validation temporaire ⇒ 1 200 000 chasseurs français.

Les autres missions

La Fédération Départementale des Chasseurs est la cheville ouvrière pour l'établissement des plans de chasse grand et petit gibier. C'est un temps de travail et financier important.

- La Fédération Départementale des Chasseurs propose un choix de formations : sécurité, examen initial du gibier, agrément piégeur, garde de chasse particulier, régulation des prédateurs et déprédateurs...
- La Fédération Départementale des Chasseurs communique et informe : revues, bilans, site internet...
- La Fédération Départementale des Chasseurs partage ses connaissances de la nature en proposant des animations nature aux scolaires.
- La Fédération Départementale des Chasseurs participe à la protection des habitats de la faune sauvage.
- La Fédération Départementale des Chasseurs mène des études sur les espèces gibiers en partenariat avec l'ONCFS (lièvre, renard, sanglier).
- La Fédération Départementale des Chasseurs élabore le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), approuvé par le Préfet ; outil central du pilotage de l'activité cynégétique du département pour 6 ans.

⇒ Conseil d'administration

Président

André DOUARD.

Vice-présidents

Jean-Pierre BOURDON, Patrick LAHAYE.

Trésorier

Louis TANNOUX.

Trésorier adjoint

Daniel GIBOIRE.

Secrétaire

Gilbert LERAT.

Autres membres du Conseil d'administration

Louis-René SEGOUIN,
Philippe PORTEU de la MORANDIERE,
Daniel REY, René RIMASSON,
Christine LORIAULT, Patrick GLEMEE,
Marcel PINCET, Christian AVRIL
et Loïc MORLAIS.

⇒ Personnel

Directeur

Yves DESMIDT.

Service Administratif

Sylvie NEVEU, Valérie TREMEL, Karine LE
FUR, Sabrina PATRAT, Frédéric VAUCELLE,
Axel DUMENIL.

Service Technique

Philippe BAUDRON, Didier HISBERG,
Franck DROUYER, Nicolas HAIGRON,
Cyril MANGEARD, David TANNOUX,
Huges LEFRANC.

Agents d'entretien

Françoise BLANCHARD, Daniel PINSARD.

⇒ Commissions

« Personnels fédéraux »

Les membres du BUREAU :
Messieurs DOUARD, BOURDON, LAHAYE,
TANNOUX, GIBOIRE, LERAT.

« Immobilière »

Les membres du BUREAU et Messieurs RIMASSON,
SEGOUIN, GLEMEE, RIMASSON.

« Communication, Information et Internet »

Messieurs REY, LAHAYE, BOURDON,
PORTEU de la MORANDIERE
et Madame LORIAULT.

Commission « Juridique et Contentieux »

Messieurs TANNOUX, GIBOIRE,
RIMASSON, GLEMEE, LAHAYE
et Madame LORIAULT.

« A.C.C.A. et A.C.C. »

Messieurs LERAT, TANNOUX, REY,
AVRIL, GIBOIRE, PINCET, SEGOUIN,
GLEMEE et Madame LORIAULT.

« Petit Gibier, Territoires et Espaces »

Messieurs LERAT, PINCET, GLEMEE, MORLAIS
et Madame LORIAULT.

« Migrateurs, Zone humide et Natura 2000 »

Messieurs BOURDON, GIBOIRE, REY, AVRIL,
RIMASSON, PORTEU de la MORANDIERE.

« Plan de chasse lièvre »

Messieurs SEGOUIN, GIBOIRE
et la COMMISSION PETIT GIBIER.

« Grand Gibier »

Messieurs TANNOUX, GIBOIRE,
PORTEU de la MORANDIERE, PINCET,
RIMASSON, GLEMEE, SEGOUIN, REY
et Madame LORIAULT.

« Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine »

Messieurs LERAT, REY, AVRIL, SEGOUIN,
LAHAYE, BOURDON, PINCET,
TANNOUX, RIMASSON, GLEMEE.

Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

Commission Plénière :

Représentants des intérêts cynégétiques :
Messieurs DOUARD, REY, SEGOUIN, LAHAYE,
TANNOUX, LERAT, GIBOIRE, BOURDON,
DESMIDT, BAUDRON.

Commission spécialisée formation dégâts

agricoles de gibier : Représentants des chasseurs :
Messieurs DOUARD, TANNOUX, BAUDRON.

Commission spécialisée formation dégâts de

gibier en forêt : Représentants des chasseurs :
Messieurs DOUARD, TANNOUX, DROUYER.

Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne

Conseil d'Administration-Délégués FDC 35 :

Messieurs DOUARD, TANNOUX.

Commission Régionale Dégâts :

Conseil d'Administration-Délégués FDC 35 :

Messieurs DOUARD, TANNOUX, LAHAYE.
Conseiller Monsieur BAUDRON.

Service technique

Philippe BAUDRON	06 07 16 42 77
Didier HISBERG	06 07 16 42 82
Franck DROUYER.....	06 80 20 31 26
Nicolas HAIGRON	06 89 30 62 18
Cyril MANGEARD	06 85 23 48 96
David TANNOUX.....	06 89 30 62 25
Huges LEFRANC.....	06 80 68 70 81

➔ Répartition des tâches du personnel



Yves DESMIDT,
Directeur de la Fédération
Assure la liaison entre le Conseil d'Administration et les services administratifs et techniques; il est le chef du personnel, responsable des relations extérieures et du suivi des projets.

➔ Le Service Administratif



Sylvie NEVEU, Comptable
Assure les comptabilités FDC 35 et Dégâts; responsable du Guichet Unique.



Valérie TREMEL,
Secrétariat contentieux
Assistante juridique
Assure le suivi des structures associatives: A.C.C.A. - A.C.C.; en liaison avec les avocats, suit les procédures judiciaires; rédaction des textes à valeur réglementaire.



Sabrina PATRAT,
Accueil - Standard
Relation avec les adhérents; informations; saisies techniques et administratives.



Karine LE FUR,
Secrétariat fédéral
Assistante du Président
Secrétariat général et suivi administratif.



Axel DUMENIL,
Cartographe/sigiste
Valorisation de l'information géographique.



Frédéric VAUCELLE,
Informaticien
Assure la maintenance informatique de l'établissement; adapte et crée des outils informatiques de gestion aux pratiques de la FDC 35; coordonne la conception de la revue FDC 35; suivi des devis; commande de matériel.

➔ Le Service technique



Pôle Dégâts: Philippe BAUDRON,
Technicien Supérieur
Responsable de la gestion des dossiers dégâts; dossiers départementaux (Natura 2000, TVB, SRCE); dossier agriculture et biodiversité; suivi du SDGC; analyse des prélèvements; bilan d'activité.



Pôle Formation: Didier HISBERG,
Technicien
Formation à la sécurité; formation et suivi des séances du permis de chasser; communication; participation aux réseaux; accueil et gestion des séances de ciblage.



Pôle Terrain: Franck DROUYER,
Technicien Supérieur
Organisation des plans de chasse; opérateur concernant toutes les opérations de terrain en lien direct avec les adhérents; participation aux réseaux; collaboration avec le service contentieux pour ce qui concerne le suivi des territoires A.C.C.A. et A.C.C., baux, réserves; suivi des opérations techniques et de régulation des prédateurs.



Pôle Terrain: Hugues LEFRANC,
Ingénieur écologue
Chargé de mission Marais de Châteauneuf

Trois Techniciens, **Nicolas HAIGRON,**
Cyril MANGEARD, David TANNOUX



Sont chargés du contact avec les adhérents dans leurs secteurs (visites, conseils,

informations...), de missions de police et des expertises de dégâts de grand gibier. Ils sont également chargés de la mise en place des opérations techniques de terrain: suivi de GIC, opérations de régulation, reprises, prévention des dégâts, animation et organisation des cycles de découverte et initiation à la nature pour les groupes scolaires.



Françoise BLANCHARD,
Agent d'entretien
(locaux de la FDC 35).



Daniel PINSARD,
Agent d'entretien
(site de Beauregard et Marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine).

Partenaires de la FDC35

Les associations spécialisées

Créées pour défendre les intérêts de leur pratique favorite et être un interlocuteur privilégié et un relais de terrain pour la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Association des Jeunes Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

M. Toni Sourdin
Maison de la Chasse
Beaugard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. 06 86 83 16 42 - ajc35@hotmail.fr

Union des A.C.C.A. et Société Communales de Chasse d'Ille-et-Vilaine

M. Daniel Giboire
Langeotte - 35150 Janzé
Tél. 02 99 47 26 50

Associations des Chasses Privées et Domaniales

M. Porteu de la Morandière Philippe
Le bois de Bintin - 35160 Talensac
Tél. 06 70 65 42 40

Association des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine (Domaine Maritime)

M. Grégory Contin
55, rue Robert Schumann - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 56 58 58 - Fax. 02 99 82 22 34

Association des Chasseurs de Grand Gibier d'Ille-et-Vilaine

M. Jean-Michel Martin
9 mail F. Mitterrand - 35000 Rennes
Tél. 06 73 62 78 14
jeanmichelmartin.rennes@orange.fr

Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles (FDGDON 35)

ZAC Atalante Champeaux
Rue Maurice Le Lannou - CS 74241
35042 Rennes Cedex
Tél. 02 23 48 26 23

Association Départementale des Chasseurs Sous Terre d'Ille-et-Vilaine

M. Daniel Pinsard
La Frogerie - 35450 Val d'Izé
Tél. 06 15 48 77 03

Association Départementale des Piégeurs Agréés d'Ille-et-Vilaine

M. Alexis Hoguet
Les Places - 35480 Guipry
Tél. 06 80 20 01 56

Club National des Bécassiers

Section Départementale 35
M. René Rimasson
17, rue de Brizeux - 35700 Rennes
Tél. 02 99 38 03 20

Bécassiers de Bretagne

Délégué départemental - M. René Dominguez
11, rue de l'Antarctique - 35580 Guichen
Tél. 06 15 62 67 06 - rnedgz@orange.fr

Union Départementale des Piégeurs d'Ille-et-Vilaine

M. Jean-Claude Harel
7, la Roncelinais - 35750 Iffendic
Tél. 06 81 63 12 22

Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants Département d'Ille-et-Vilaine

M. Ludovic Patrat
Le Coudray - 35270 Combourg
Tél. 06 29 32 22 43

Association Départementale de Chasse à l'Arc

M. Maxime Brunet
La Blancharderie - 35370 Argentré-du-Plessis
Tél. 06 84 03 01 30 - maxime_brunet@orange.fr

Association Départementale des Louvetiers d'Ille-et-Vilaine

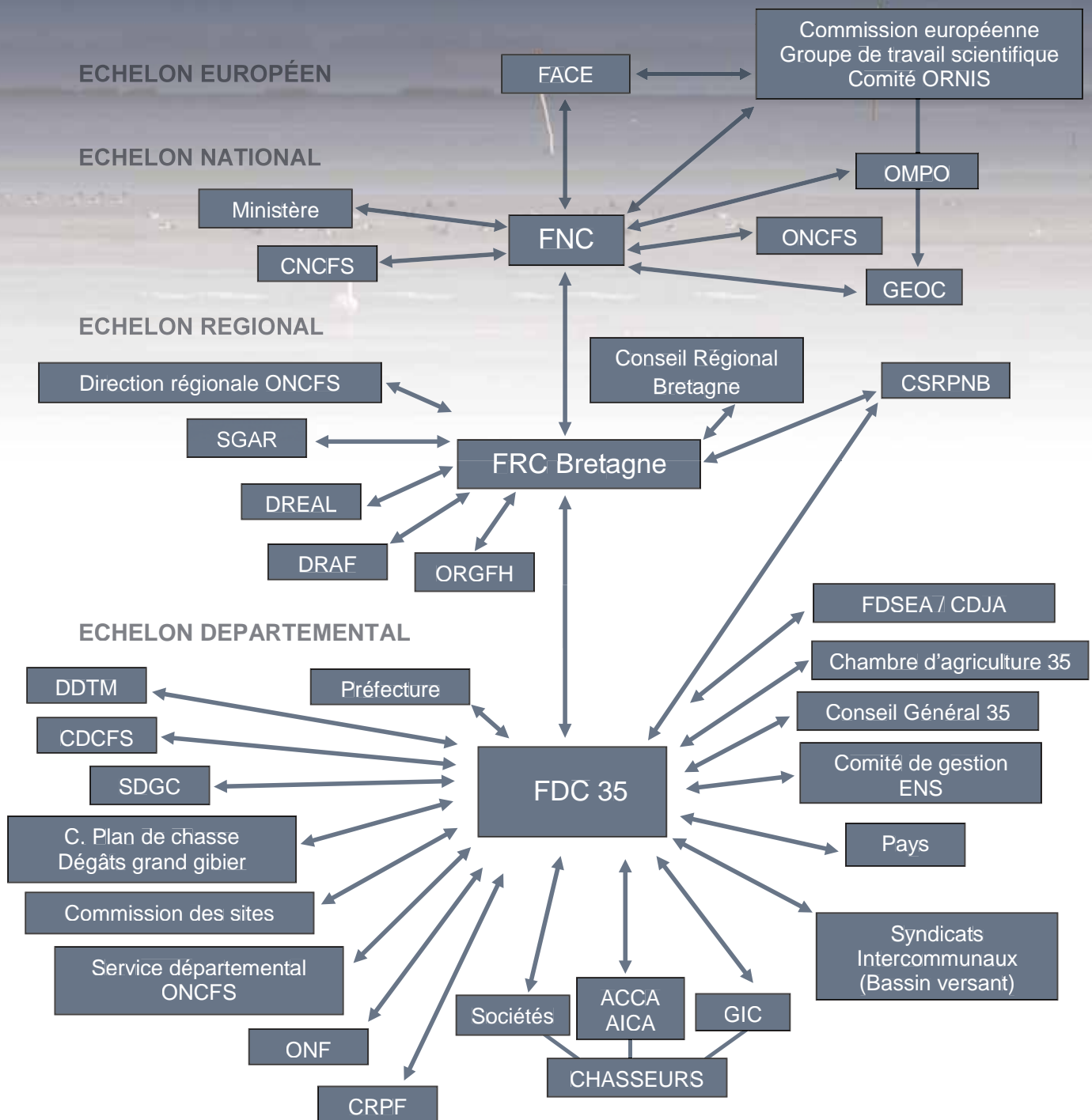
M. André Pioc
La Corbière - 35250 Saint-Sulpice-la-Forêt
Tél. 02 99 55 93 87

Union Nationale des Utilisateurs de Chien Rouge

La Ville Aubry - 35540 Miniac-Morvan
Tél. 06 17 44 29 55
www.unucr.fr

Association Départementale de Chasse Fluviale d'Ille-et-Vilaine

M. Pierre Letort
27 rue de Brest - Porphyre - 35000 Rennes
Tél. 06 88 08 70 53 - adcf35@orange.fr



⇒ ÉCHELON EUROPÉEN

FACE : Fédération des Associations de Chasseurs de l'Europe.

OMPO : Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental.

Comité ORNIS : Comité d'adaptation de la Directive 79/409.

⇒ ÉCHELON NATIONAL

CNCFS : Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Donne des avis au ministre afin de déterminer les périodes et les conditions de chasse. Seul habilité à traiter du migrateur.

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

GEOC : Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur Chasse.

⇒ ÉCHELON RÉGIONAL

SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales (dépend de la Préfecture de Région).

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ORGFH : Orientation Régionale de Gestion de la Faune et de ses Habitats Détermine les Schémas et l'ensemble des règles à respecter.

CSRPN Bretagne : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne.

⇒ ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

CDCFS : Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage Regroupe les divers intervenants du milieu rural. Fait des propositions au Préfet afin de déterminer dates et conditions de pratique.

SDGC : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (définit les conditions d'exercice de la chasse (PMA, suivi, gestion...)).

ENS : Espaces Naturels Sensibles (Conseil Général 35).

Service administratif





- Le suivi des ACCA
- Le guichet unique
- La cartographie des territoires

Le suivi des ACCA

Association Communale de Chasse Agréée

Bilan des demandes d'incorporation de terres au sein des ACCA

Le territoire des ACCA a été fixé par arrêté du Préfet. Il n'est pas figé et l'association peut demander à tout instant au Préfet l'intégration dans son territoire de parcelles de terres dont la surface n'atteint pas le seuil d'opposition requis en Ille-et-Vilaine (20 hectares en propriété d'un seul tenant hors périmètre des 150 mètres autour de toute habitation). Le dossier est préparé avec le service technique de la Fédération. S'il s'agit d'un

dossier simple (commune sans remembrement, apports volontaires des propriétaires), l'arrêté modificatif du Préfet intervient au plus tôt dans un délai d'un an. S'il s'agit d'un dossier complexe (commune remembrée, mise en opposition de conscience, contentieux devant le tribunal administratif), la clôture du dossier peut intervenir plusieurs années après.

ACCA	DEMANDES D'INCORPORATION DE TERRES INSTRUITES PAR LE SERVICE TECHNIQUE DE LA FDC35			Total surface incorporée	État du dossier à ce jour
	Nombre de dossiers par ACCA	Date de dépôt en Préfecture	Temps du travail estimé / dossier		
BAGUER-PICAN	4	2014	Une journée à une semaine de travail (selon la complexité) pour la préparation de chaque dossier. Jusqu'à deux journées de suivi avec les services de la Préfecture (DDTM).	84,7417	Clos
BAIS	1	2017		0	En cours
BAZOUGES-LA-PEROUSE	1	2016		42,6402	Clos
BOURG-DES-COMPTES	2	2015		28,6449	À finaliser
BOUSSAC (LA)	2	2014		128,4167	Clos
COMBOURG	1	2016		9,3699	Clos (annulation op. conscience)
	1	2017		0	En cours
LE CROUAI	2	2015		24,1385	Clos
DOURDAIN	1	2017		26,2773	Clos
GUICHEN	1	2014		32,5972	Clos
GUIGNEN	1	2015		39,5913	Clos
JANZE	1	2015		0	En cours
LOUVIGNE-DE-BAIS	7	2016		105,99	À finaliser
	1	2017		23,9721	Clos
MAXENT	1	2016		32,4614	Clos
MINIAC-MORVAN	2	2015		25,0894	Clos
PARIGNE	1	2010		33,2967	À finaliser
	1	2014		26,992	Clos
PIRE-SUR-SEICHE	1	2014		28,7565	Clos
PLERGUER	1	2015		8,519	Clos
SAINS	1	2013		22,9274	Clos
SAINT-BROLADRE	2	2014		85,6791	Contentieux devant TA*
SAINT-COULOMB	1	2016		17,434	À finaliser
SAINT-ETIENNE-EN-COGLES	1	2012		36,3463	Clos (par décision du TA*)
SAINT-JEAN-SUR-VILAINE	2	2009		0	Clos (incorporation de 41ha 88a 47ca annulée par décision du TA*)
SAINT-MELOIR-DES-ONDES	1	2015		23,4629	Clos
	1	2016	0	En cours	
SEL-DE-BRETAGNE	1	2011	43,151	À finaliser	
VIEUX-VIEL	1	2014	15,8685	Clos	
Total surface incorporée au sein des ACCA				946,364	

*Tribunal Administratif.

Bilan des demandes d'opposition cynégétique au sein des ACCA

Tout propriétaire peut aussi demander au Préfet le retrait de ses terres de l'ACCA à l'issue de périodes de 5 ans. Dans le cas d'une opposition cynégétique, le propriétaire doit réunir 20 hectares de terres en propriété d'un seul tenant hors périmètre des habitations (seuil d'opposition requis en Ile-et-Vilaine) et adresser sa demande au Préfet six mois avant la date anniversaire

de l'ACCA. Il peut s'agir d'une extension à une opposition cynégétique déjà existante sur la commune dès lors que l'extension est attenante. Le Préfet sollicite l'avis de l'ACCA qui, avec l'aide du service Technique de la Fédération, vérifie la recevabilité de la demande et rend réponse au Préfet.

ACCA	Nombre de dossiers par ACCA	Temps du travail estimé / dossier	Total surface retirée	État du dossier à ce jour
AMANLIS	1	Deux jours de travail au plus.	23,1824	Clos
BAGUER-PICAN	1		0	À l'étude
BOURG-DES-COMPTES	2		0	À l'étude
BOURGBARRE	1		0	À l'étude
BOUSSAC (LA)	1		0	Contentieux devant le TA* en cours
COGLES	1		45,7984	Clos
ERCE-PRES-LIFFRE	1		0	À l'étude
GRAND-FOUGERAY	1		0	À l'étude
GUIGNEN	1		6,434	Clos
GUPRY-LOHEAC	1		0	À l'étude
LAILLE	1		0	À l'étude
MERNEL	1		0	Clos
NOYAL-SOUS-BAZOUGES	1		0	Clos
PLECHATEL	1		0	À l'étude
PLEINE-FOUGERES	1		11,288	Clos
PLERGUER	1		8,519	Clos (prise d'effet le 11/09/2017)
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	1		1,1075	Clos (prise d'effet le 06/07/2017)
SAINT-BROLADRE	1		2,0795	Clos (prise d'effet le 07/08/2018)
SAINT-GERMAIN-EN-COGLÉS	1		0	À l'étude
SAINT-GONDRAN	1		0	À l'étude
SAINT-ANNE-SUR-VILAINE	1	0	Clos	
SAINTE-MARIE-DE-REDON	1	24,652	Clos (prise d'effet le 10/07/2017)	
Totale surface mise en opposition cynégétique			123,0608	

Bilan des demandes d'opposition de conscience au sein des ACCA

Enfin, tout propriétaire peut demander au Préfet à l'issue de périodes de 5 ans, l'interdiction de la pratique de la chasse sur ses terres, y compris par lui-même et dans ce cas, l'interdiction portera sur tous les terrains dont il est

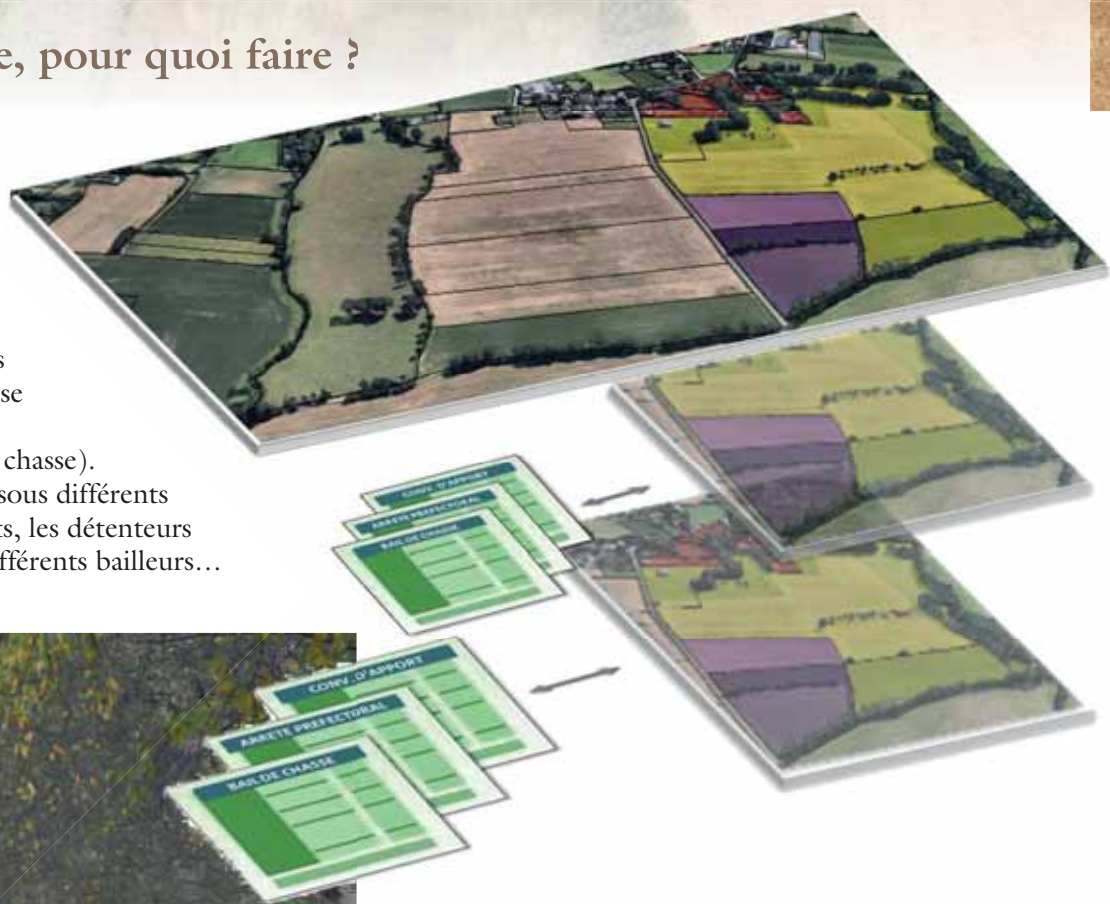
propriétaire sur la commune donnée. Le Préfet sollicite l'avis de l'ACCA. Avec l'aide de la Fédération, l'ACCA vérifie notamment que les propriétaires ne sont pas eux-mêmes titulaires d'un permis de chasser validé.

ACCA	Nombre de dossiers par ACCA	Temps du travail estimé / dossier	Surface retirée	État du dossier à ce jour	
AMANLIS	1	Une matinée au plus	0	À l'étude	
BOSSE DE BRETAGNE	3		47,466	Clos	
BOURG DES COMPTES	2		0	À l'étude	
LE CROUAIS	1		13,1564	Prise d'effet 28/10/2017	
EPINIAC	1		24,7005	Clos	
FEINS	1		0	À l'étude	
GRAND FOUGERAY	1		22,3234	Prise d'effet 22/09/2017	
LIVRE SUR CHANGEON	2		0	À l'étude	
LUITRE	1 ^{er}		2,0612	Clos	
	2 ^e		0	Clos	
ORGERES	1		0	À l'étude	
PAIMPONT	1 ^{er}		0	À l'étude	
	2 ^e		1,7916	Prise d'effet 22/09/2017	
PLEINE FOUGERES	1		0	Clos (renonciation à l'opposition)	
PLEUGUENEUC	1 ^{er}		2,378	Prise d'effet le 17/08/2017	
	2 ^e		1,6941	Clos	
SAINT GEORGES DE REINTEBAULT	1		0	À l'étude	
SAINT LEGER DES PRES	1		1,2005	Clos	
SAINT MARC LE BLANC	1		5,7782	À l'étude	
TRANS-LA-FORÊT	1 ^{er}		0	Clos (renonciation à l'opposition)	
	2 ^e		19,6244	Clos	
	3 ^e		0	Clos (renonciation à l'opposition)	
TREMBLAY	1		58,3817	Clos	
Total surface mise en opposition de conscience			95,7083		

La cartographie des territoires

La cartographie, pour quoi faire ?

Les cartographies réalisées au sein de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, répondent principalement aux questionnements suscités par les territoires de chasse (délimitations, surfaces, vérifications des baux de chasse). Ces cartes se présentent sous différents thèmes tels que les statuts, les détenteurs du droit de chasse, les différents bailleurs...



LE DESSOUS DES CARTES

Sous chaque territoire se concentre une multitude de données, à tout moment modifiables, afin de pallier les évolutions éventuelles comme par exemple les changements de références cadastrales, l'urbanisation, le statut, le détenteur du droit de chasse...

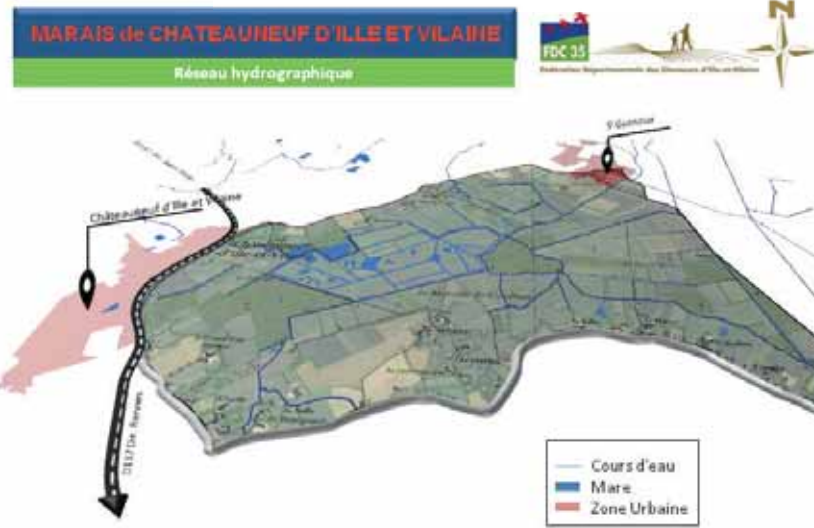
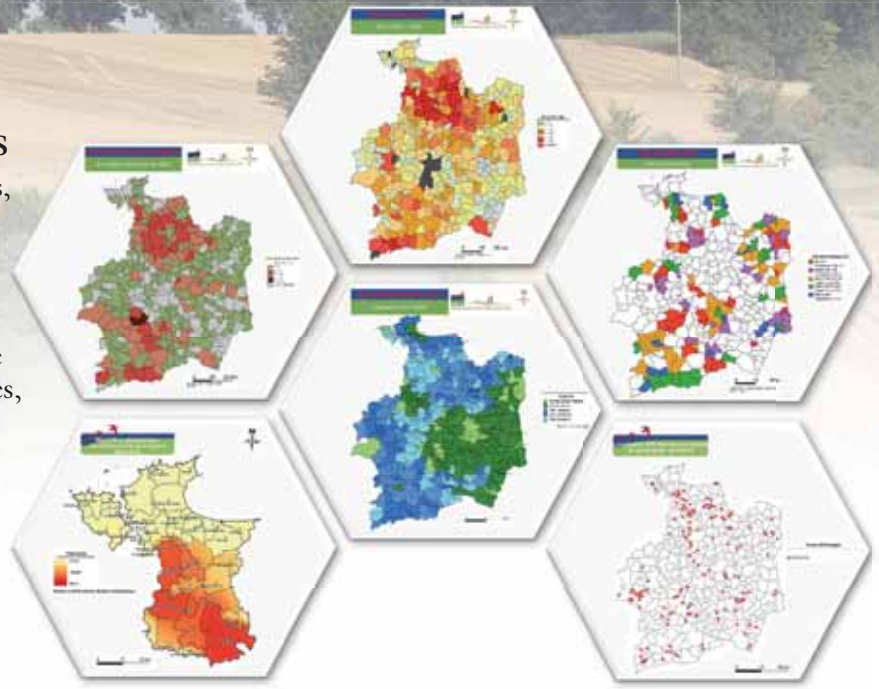
Pour constituer ces données, une méthodologie a été mise en place afin de caractériser chaque parcelle du département.

Pour les territoires ACCA, une première phase vise à caractériser les parcelles urbanisées en zone non chassable, à l'aide de l'imagerie aérienne. La seconde phase consiste en la saisie des territoires en opposition cynégétique et de conscience, figurant sur les arrêtés préfectoraux ; Le territoire restant constitue ainsi le territoire de l'ACCA.

Pour les territoires ACC, les parcelles caractérisées proviennent de la saisie des baux de chasse.

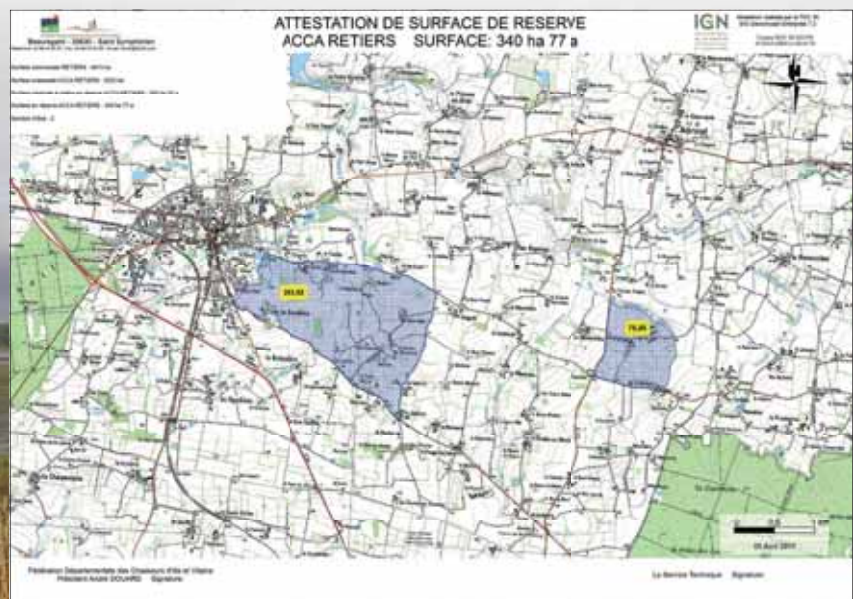
LES CARTES COMPLÉMENTAIRES

1. La visualisation des résultats techniques, sous forme cartographique, apporte une lecture simple et rapide des informations issues des données collectées sur le terrain à travers les différentes missions effectuées par le personnel du Service technique (Comptages, les échantillonnages, les expertises et les baguages).



2. Les différentes missions menées sur le Marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine (inventaire faunistique et floristique) et les aménagements réalisés constituent des données essentielles, intégrées à l'outil cartographique afin d'élaborer des cartes de travail ou des supports destinés aux Administrations.

3. L'échéance des réserves ACCA, en juin 2017, a fourni une demande cartographique importante. Les fonds cartographiques de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) et du cadastre contribuent à une délimitation précise des réserves. L'affichage instantané de la surface des réserves facilite la vérification du seuil minimal de 10% à mettre en réserve.

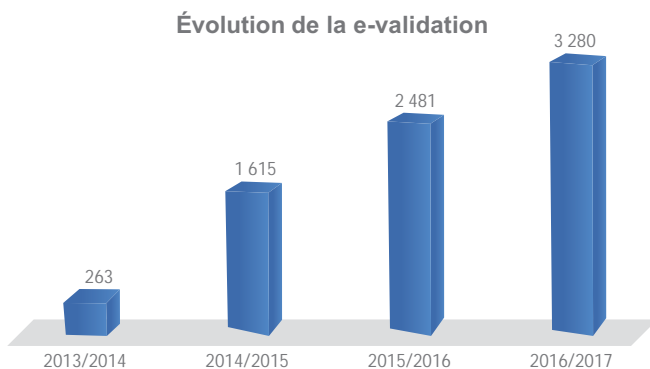


Le guichet unique

Depuis la saison 2008/2009, la mise en place du Guichet unique a largement simplifié les démarches administratives nécessaires pour obtenir sa validation du permis de chasser.

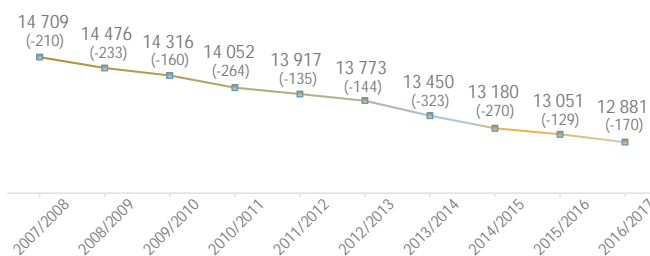
Depuis peu, la e-validation (validation par internet) permet d'aller plus loin dans la simplification. Le chasseur peut imprimer son titre de validation à son domicile et ce même à la dernière minute !

Cette simplification pour le chasseur ne l'est pas forcément pour le service du Guichet unique qui doit assurer un suivi permanent et également un « service après-vente » pour corriger les erreurs commises par nos chasseurs internautes.



Le département d'Ille-et-Vilaine n'échappe pas au contexte national. Tous les ans, le nombre de chasseurs diminue. Ce constat est malheureusement valable pour les départements avec encore de bonnes populations de petit gibier ou ceux où la population de grand gibier est pléthorique.

Évolution du nombre de chasseurs sur la dernière décennie

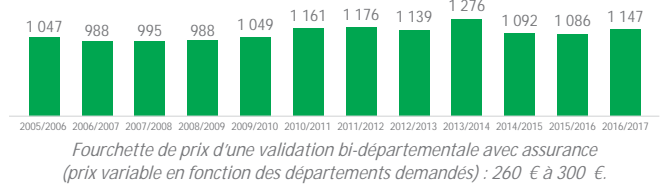


Le département d'Ille-et-Vilaine a perdu 1 828 chasseurs pour la dernière décennie.

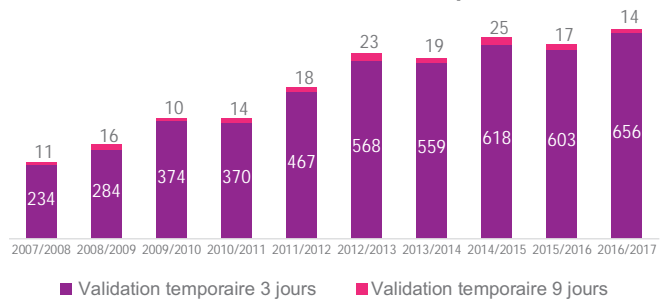
Évolution des validations par type de permis



Évolution des demandes de validations bi-départementales



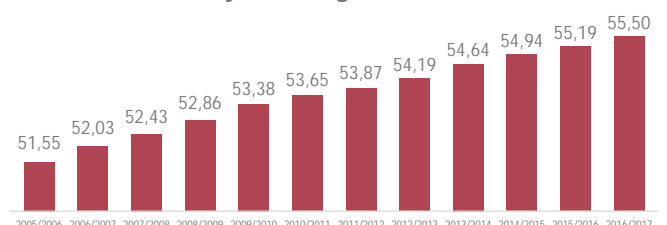
Évolution des validations temporaires



Les validations temporaires sont en progression régulière, elles répondent donc bien à une attente des chasseurs. La validation 9 jours est faible, cette formule ne semble pas répondre à une demande.

La baisse régulière de nos adhérents et le faible recrutement de jeunes chasseurs entraînent une élévation régulière de la moyenne d'âge des chasseurs bretonniers.

Évolution de la moyenne d'âge des chasseurs bretonniers



- Le permis de chasser
- Le tir du renard
- La régulation des corvidés
- Les gardes particuliers



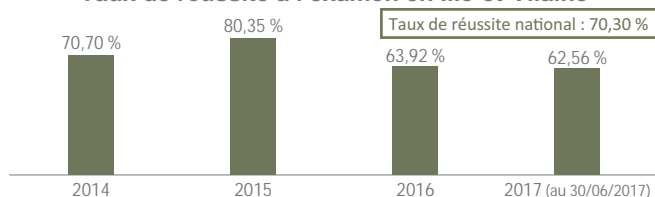
Le permis de chasser

La formation des candidats à l'examen du permis de chasser se déroule tout au long de l'année, à l'exception du mois d'août.

Une formation dure une journée, à raison de 5 à 6 candidats pour un formateur.

Cette formation obligatoire permet essentiellement de faire manipuler les armes aux candidats, en situation, tout en respectant des règles strictes de sécurité.

Taux de réussite à l'examen en Ile-et-Vilaine



En 2016 :

- 52 candidats ne se sont pas présentés à la session d'examen (10,92 %) ;
- 108 candidats ont été éliminés (25,47 %) (faute grave de sécurité ou question éliminatoire) ;
- 45 candidats ont été ajournés (10,61 %) (la note de 25 points minimum sur 31 n'a pas été atteinte).



Lors de l'inscription, un DVD et un livre sont remis à chaque candidat (envoi par courrier), moyennant une somme de 60 euros (formation + supports de formation).

Il est fortement conseillé aux candidats de visionner la vidéo de formation pratique avant de venir à la journée de formation. L'examen du permis de chasser se prépare et se mérite... !

2017

Nombre de personnes inscrites à l'examen



325



Nombre de journées de formation obligatoire

48

Nombre de journées de formation facultative (révisions)

43



Nombre de séances d'examen

82

Nombre de candidats présents à l'examen*

346



Nombre de candidats reçus à l'examen

278

2018

Nombre de personnes inscrites à l'examen



476



Nombre de journées de formation obligatoire

63

Nombre de journées de formation facultative (révisions)

44



Nombre de séances d'examen

80

Nombre de candidats présents à l'examen*

424



Nombre de candidats reçus à l'examen

271

* 1 candidat ajourné pouvant se représenter la même année.

Le tir du renard à l'affût et à l'approche

Les territoires attributaires d'un plan de chasse grand gibier, disposant de bracelets « tir d'été », peuvent également pratiquer le tir du renard à l'affût ou à l'approche du 1^{er} juin au 28 février.

Cette pratique, nouvelle dans notre département suscite un certain engouement. De plus, elle offre une possibilité supplémentaire de régulation en complément de la chasse, du piégeage et du déterrage.

Afin d'encadrer et de former les chasseurs intéressés par cette nouvelle pratique, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a développé depuis trois ans un module de formation « tir d'été du renard ».

Chaque année au début du printemps, le personnel de la Fédération encadre plusieurs stages.

La formation s'effectue sur une demi-journée et regroupe une douzaine de stagiaires.

La première partie, en salle, s'appuie sur un diaporama actualisé chaque année. Les sujets suivants sont abordés :

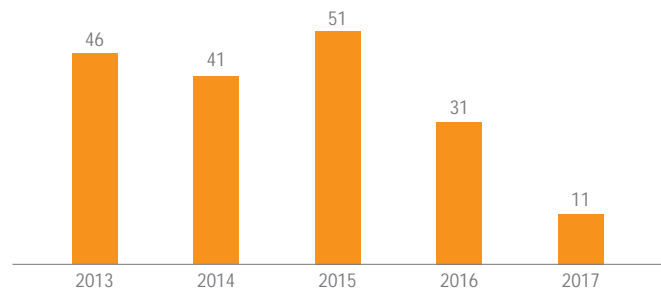
- réglementation ;
- biologie et éthologie du renard ;

- le matériel et l'équipement ;
- les préparatifs d'avant-chasse ;
- les techniques de chasse ;
- le tir et la sécurité.

La deuxième partie se déroule en extérieur, sur le site de la Fédération, au stand de tir, pour une formation pratique des stagiaires :

- notion de distance de tir ;
- manipulation des armes et tir sur cible à 50 et 100 mètres ;
- sécurité.

Nombre de stagiaires formés au tir du renard



La régulation des corvidés

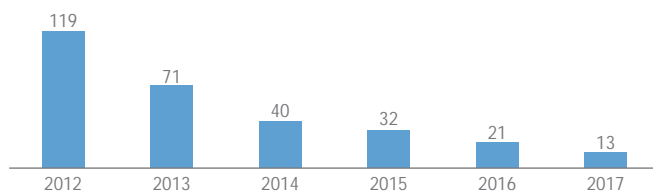
Formation à la régulation des corvidés par tir

Depuis 6 ans, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine assure une formation « régulation des corvidés ». Cette formation a été initiée pour répondre à la problématique des dégâts sur les semis, provoqués par les corvidés (parfois les dégâts sont aussi importants que ceux commis par le sanglier).

Durant une après-midi, les thèmes abordés sont les suivants :

- la connaissance des différentes espèces de corvidés ;
- le cadre réglementaire d'intervention ;
- les techniques de chasse ou de destruction ;
- les règles de sécurité.

Évolution du nombre de stagiaires formés au tir des corvidés



Malgré une baisse régulière des candidats formés, la pratique du tir de régulation des corvidés au printemps est en pleine expansion, pour répondre aux sollicitations du monde agricole.

Les candidats formés ont à leur tour formé d'autres chasseurs et le réseau s'étoffe par lui-même.



Les gardes particuliers

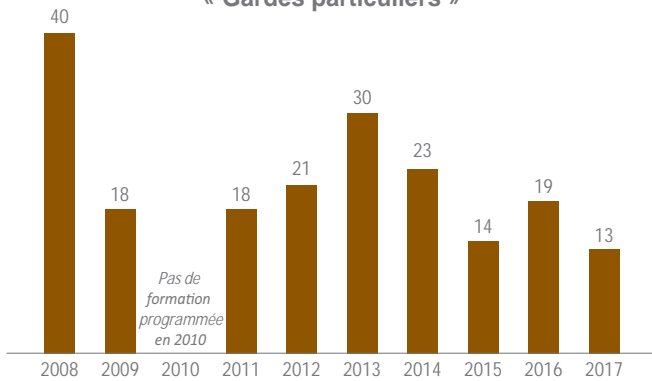
Formation des gardes particuliers

Les gardes particuliers sont des interlocuteurs privilégiés des agents de développement des fédérations de chasse, ainsi que des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Ils ont donc un rôle important au sein des associations de chasse (ACCA, ACC, chasses privées). Ils veillent au respect des règlements intérieurs et assurent la surveillance des territoires tout au long de l'année.

Pour obtenir son agrément, le candidat suit une formation de deux journées et demie assurée par le personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine et un agent de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Une session a lieu tous les ans. Cette formation est agréée par la préfecture du département.

Nombre de participants aux formations
« Gardes particuliers »



Le bilan des accidents

Bilan des accidents de chasse 2015/2016 (Sources ONCFS)

ACCIDENTS DE CHASSE 2015-2016 : LE NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS AU PLUS BAS

Comme chaque année, le réseau « Sécurité à la chasse », animé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, a procédé à une analyse détaillée de la nature et des circonstances des accidents de chasse répertoriés entre le 1^{er} juin 2015 et le 31 mai 2016.

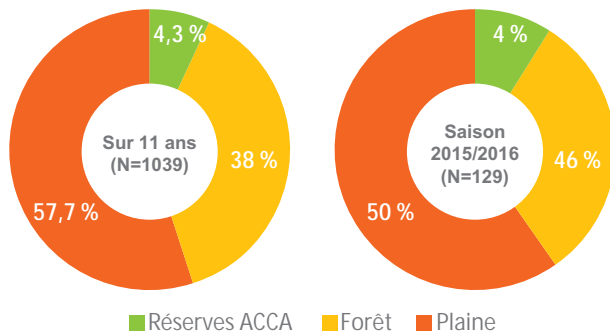
Le nombre total d'accidents de chasse relevés durant la saison 2015-2016 s'élève à 146, en progression par rapport à la saison précédente durant laquelle avaient été relevés 122 accidents.

Si ce constat ne remet pas en cause la tendance baissière et continue du nombre d'accidents observés depuis près de 20 ans, il rappelle qu'en matière d'accidentologie, la vigilance doit rester de mise.

65% des accidents se produisent lors d'une chasse au grand gibier. 83 % des victimes sont des chasseurs.

Les armes basculantes sont impliquées dans 59 % des accidents, suivies par les armes semi-automatiques (31 %), les autres armes représentant 10 % des accidents.

Répartition des accidents par type d'arme



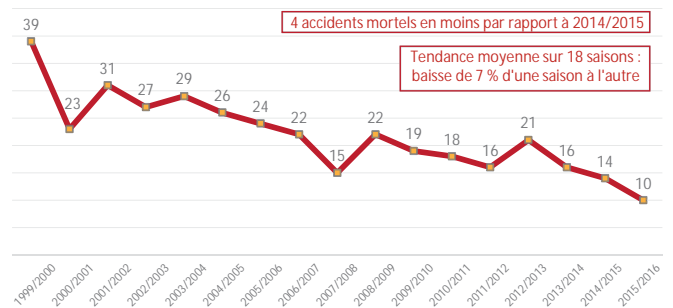
■ Réserves ACCA ■ Forêt ■ Plaine

Rappel : 32 % des chasseurs utilisent des armes semi-automatiques

Sur les 146 accidents relevés, 10 accidents mortels (14 durant la saison précédente) restent à déplorer dont trois auto-accidents. Deux non-chasseurs figurent parmi les victimes.

Le nombre d'accidents mortels reste toutefois en baisse continue depuis près de 20 ans et atteint le niveau le plus bas jamais enregistré.

Évolution du nombre d'accidents de chasse mortels



Les principales causes d'accidents mortels relevés en 2015-2016 sont :

- Le tir sans identification du gibier,
- Le tir en direction de la traque ou sans prise en compte de l'angle des 30 degrés,
- L'absence de matérialisation de l'angle des 30 degrés,
- Le départ intempestif de l'arme sans gibier.

Depuis plus de 15 ans et avec succès, le monde de la chasse s'est fortement investi dans la sécurité qui reste une priorité pour les fédérations départementales comme pour l'ONCFS. Les actions de sensibilisation des chasseurs, tant en matière de formation (notamment à l'examen du permis de chasser) que de communication ou de réglementation (dans le cadre des schémas départementaux de gestion cynégétique) se poursuivront méthodiquement dans les années à venir.





LA FOUINE
L'espèce la plus menacée d'Espagne

La fouine est un mammifère de la famille des Mustélidés, elle mesure environ 25 cm de long et pèse entre 100 et 200 grammes. Elle est présente dans toute la péninsule ibérique, mais sa population a diminué de 90% au cours des dernières décennies. Elle est considérée comme l'espèce la plus menacée d'Espagne.

Elle est très adaptable et peut vivre dans divers habitats, mais elle préfère les zones boisées et les zones humides. Elle est très active et peut parcourir de longues distances à la recherche de nourriture.

Elle se nourrit principalement d'insectes, de petits mammifères et d'oiseaux. Elle est très intelligente et capable de résoudre des problèmes complexes.

Elle est très utile pour l'agriculture car elle se nourrit de nombreux insectes nuisibles. Elle est également très appréciée pour sa fourrure.

INFORMATIONS
L'Española

Animations scolaires

Depuis 2006, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine organise chaque année une initiation à la découverte de la nature.

Durant quinze jours par an, en avril et début mai, une classe d'environ 25 élèves allant du CP au CM2, est accueillie chaque jour, accompagnée de leur instituteur.

Le contenu et les activités sont adaptés selon l'âge des enfants.

La matinée se déroule en atelier, au travers de jeux sonores, de supports audiovisuels, de découvertes et de manipulations de becs, crânes, plumes et de moulages de traces.



L'après-midi, une sortie « terrain » est organisée sur le site de la Fédération (22 hectares). Les enfants découvrent les mares, le bocage, les bois et bien sûr les différentes espèces qui fréquentent ces milieux. Le thème de la prédation et des chaînes alimentaires est également abordé. Un atelier moulage d'empreintes est organisé.



Depuis 2006, plus de 3000 élèves ont participé à ces journées découvertes.



Châtillon-en-Vendelais

Les écoliers, jeunes observateurs de la nature



La maison de la chasse est un cadre idéal pour la découverte du milieu naturel et de ses habitants.

Lundi 4 mai, les élèves de CM1-CM2 de l'école publique se sont rendus à la maison départementale de la chasse, à Hédé, à l'invitation du Groupement d'intérêt cynégétique de Châtillon, en partenariat avec la Fédération départementale de chasse.

La matinée a été consacrée aux animaux dans leur environnement, à

travers une approche théorique, avant de les observer sur le terrain. « C'est une riche journée, expliquent les enseignants. Ce travail sera poursuivi en classe, à travers la production d'articles pour le journal de l'école, dans le cadre de la Semaine de la presse ».



Déroulement d'une journée :

- Accueil de l'école vers 9h00 à la maison de la chasse
- Présentation rapide des animateurs et des règles de vie à respecter.

Le déroulement d'une journée se décompose en deux temps

la matinée se déroule en salle,

- ✓ Visite de l'exposition.
- ✓ présentation du déroulement de la journée.
- ✓ jeux sonores : écoute en semi obscurité de différents chants et cris, en essayant de leur faire reconnaître les auteurs.
- ✓ Présentation de différentes espèces à partir d'un support audiovisuel et remise d'un support papier (livret)
- ✓ Jeux sur les chaînes alimentaires pour pouvoir faire un bilan du travail de la matinée
- ✓ Pique-nique de 12h00 à 13h00 (en salle si intempéries.)

L'après-midi se déroule sur le terrain

- Recherche et moulage d'empreintes
- Recherche d'indices de présence (bois et bocage)
- Recherche d'indices autour et dans la mare
- Démoulage des empreintes
- Retour en salle pour faire le bilan de tous les indices trouvés sur le terrain

❖ Goûter offert par la maison de la chasse (16h00)

❖ Départ des enfants (16h30)

Matériel nécessaire :

Bottes et vêtements de pluie.



Mecé

Sortie découverte pour les enfants de l'école

À l'initiative de l'ACCA (association des chasseurs) présidée par Yves Perrin - en partenariat avec le Gic du Vendelais, une journée découverte de la nature a été programmée le mardi 5 mai. Cette animation a eu lieu à la maison des chasseurs à Hédé pour les élèves du regroupement pédagogique de Livré-sur-Changeon et Mecé.

La Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine met régulièrement en place des journées découvertes à l'intention des scolaires. Les élèves de grande section, cours préparatoire, et cours élémentaire, assistés de deux techniciens, Nicolas Haigron et Cyrille Mangéard et du groupement cynégétique du Vendelais représentée par Marie Laura Roinsard, ont découvert la biodiversité de la faune.

Le matin, une partie théorique



Les enfants avant le départ en car à destination d'Hédé

était proposée à l'aide de support audiovisuel et d'outils pédagogiques ; l'après-midi,

place à la pratique en milieu naturel avec l'observation et l'écoute d'animaux sauvages et

des oiseaux, ainsi que l'aspect paysager du lieu de vie de toutes ces espèces.

Les espèces



- Le faisan
- Le lièvre

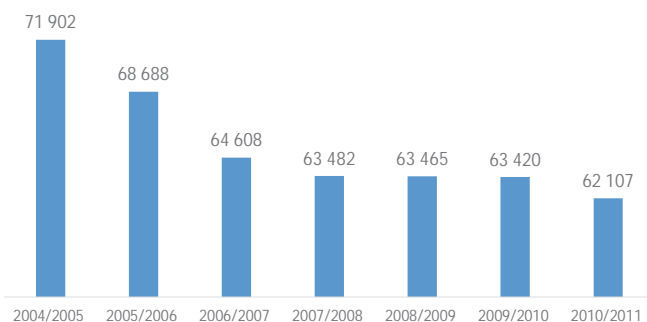
Petite faune sédentaire

Le faisan (*phasianus colchicus*)



Avec près de 60 000 oiseaux prélevés chaque saison de chasse, le faisan est malheureusement essentiellement un oiseau de lâcher dans notre département.

Évolution du tableau de chasse Faisan en Ille-et-Vilaine



Bon nombre de chasseurs s'interrogent sur la pérennité de cette pratique à plus ou moins long terme, notamment dans un contexte d'épizootie de grippe aviaire à répétition.

Depuis 2016, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine tente de mettre en place des populations naturelles de faisans communs, sur différents territoires.

Après sept années d'expérience, plusieurs enseignements peuvent être tirés pour réussir de telles opérations :

- ✓ Disposer d'un territoire assez vaste, proche de 10 000 hectares, ce qui nécessite pratiquement toujours une entente intercommunale (GIC), mais surtout il faut toujours aborder un plan de repeuplement par le milieu d'accueil (diagnostic de territoire), élément essentiel pour une future réussite.



- ✓ La volonté des hommes de terrain (chasseurs) doit être importante, car il y a souvent beaucoup de travail à réaliser.
- ✓ Il faut prévoir trois années de repeuplement avec des oiseaux de souche sauvage (ONCFS/Rambouillet), les oiseaux d'élevage traditionnel sont trop éloignés du type « sauvage » et ne permettent pas de reconstituer des populations naturelles à un coût acceptable pour la communauté cynégétique.
- ✓ Les lâchers doivent être au total, pour les trois années, de 50 oiseaux pour 100 hectares de territoire (50 % la première année puis 25 % les deux années suivantes).
- ✓ Au-delà des trois premières années de repeuplement (sans chasse évidemment), il faut souvent encore une ou deux années supplémentaires pour que la population s'implante durablement et commence à se développer naturellement.
- ✓ Il faut atteindre un niveau de 5 coqs chanteurs (territoriaux) par tranche de 100 hectares de territoire lors des comptages de printemps pour que la population soit viable à long terme.
- ✓ En ce qui concerne le travail de terrain il est nécessaire :
 - d'implanter un réseau d'agrainage dense et alimenter neuf mois sur douze au minimum,
 - de réguler régulièrement les prédateurs, notamment du renard,
 - d'essayer de développer des cultures à gibier (réseau),
 - d'éviter les broyages des bandes enherbées aux mois de mai et juin (couvaion),
 - de mettre en place des micro-réserves, qui constitueront des zones de tranquillité pendant l'automne/hiver,
 - de mobiliser beaucoup de personnes (chasseurs ou autres) pour les comptages printaniers (coqs chanteurs),
 - d'échantillonner les compagnies de faisandeaux, en été, pour estimer le taux de reproduction de la population.

La pression des « efforts de travail » doit être maintenue bien après la phase de repeuplement.

Au bout de tout cela, il y a la reprise de la chasse de l'espèce dans le cadre d'une gestion rigoureuse (plan de chasse) en tenant compte annuellement des performances de reproduction de la population.

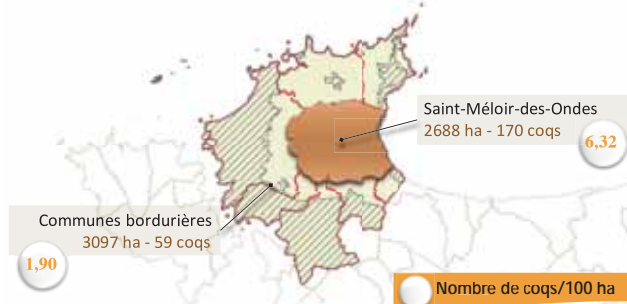
Gestion du faisan en Ille-et-Vilaine

SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES

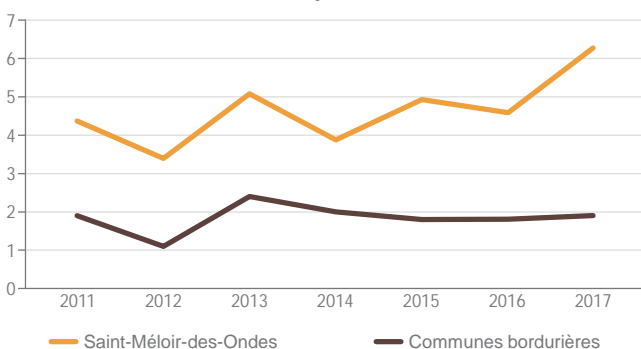
Nombre de jeunes/poule à Saint-Méloir-des-Ondes



Résultat des comptages 2017



Évolution du nombre de coqs chanteurs aux 100 hectares



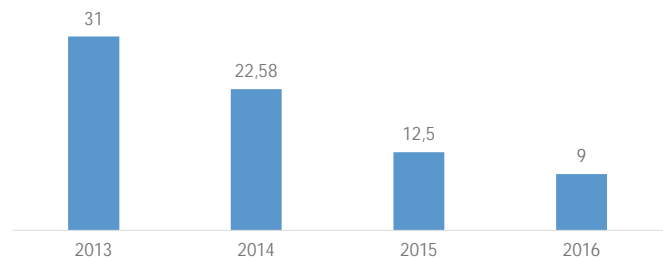
À Saint-Méloir-des-Ondes, pour 2015 et 2016, le nombre de coqs chanteurs aux 100 hectares était resté sous la barre des 5 coqs. Au printemps 2017, il était de 6,32. Le bon indice de reproduction de l'été 2016 (proche de 5) et le faible nombre de poules observées sans jeunes (inférieur à 10 %) sont probablement à l'origine de ce bon résultat.

Mais globalement, la dynamique de la population de faisans sauvages de Saint-Méloir-des-Ondes reste nuancée ; il est probable que la faible taille du territoire de repeuplement (2 665 hectares) nuise à l'efficacité de l'opération. De plus, les territoires de chasse bordant Saint-Méloir-des-Ondes ne sont pas entrés dans la dynamique du repeuplement, ils ont agi toutes ces années comme une « pompe à vide » en prélevant systématiquement les oiseaux sortant du périmètre de protection.

Pour 2017, dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'ouverture et clôture de la chasse, des mesures fortes de protection ont été prises pour essayer de remédier à cette situation qui pénalise les efforts de Saint-Méloir-des-Ondes. En effet, la chasse du faisan commun est interdite sur les communes de Cancale, Saint-Benoit-des-Ondes, Saint-Coulomb, Saint-Jouan-des-Guérets (Est de la route nationale 137), Saint-Malo (Est de la route nationale 137), Saint Père Marc en Poulet (Nord de la route départementale n°4) et La Gouesnière (Nord de la route départementale n°4).

Cette année, la commune de Saint-Méloir-des-Ondes pourra prélever quelques dizaines de faisans dans le cadre d'un plan de chasse.

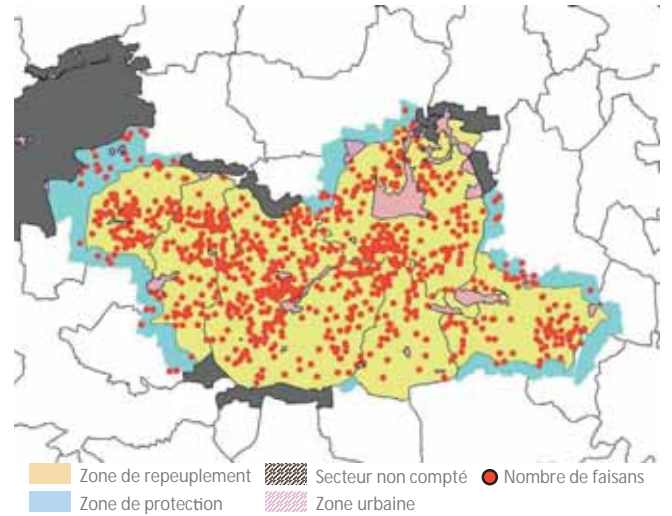
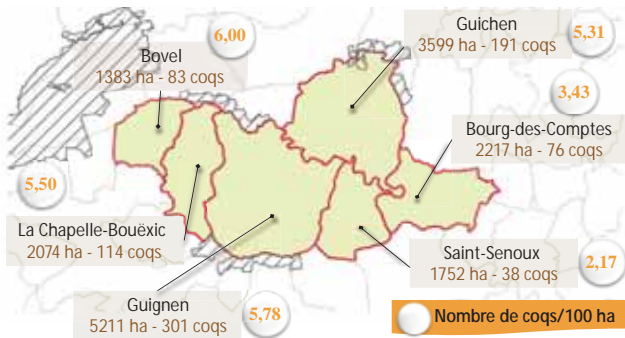
Pourcentage de poules seules à Saint-Méloir-des-Ondes



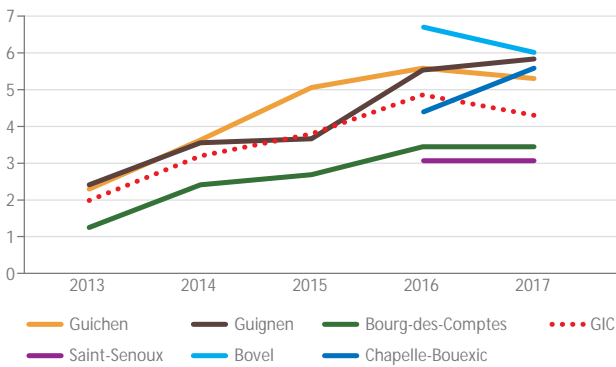
GIC DES VALLONS

Nombre de coqs aux 100 hectares	Bovel	La Chapelle-Bouëxic	Guignen	Saint-Senoux	Guichen	Bourg-des-Comptes
2016	6,67	4,34	5,53	NC	5,58	3,44
2017	6	5,50	5,78	2,17	5,31	3,43

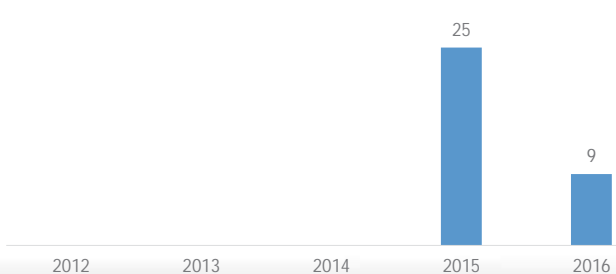
Résultat des comptages 2017



Évolution du nombre de coqs chanteurs aux 100 hectares



Pourcentage de poules seules au GIC des Vallons



Le nombre de coqs chanteurs a légèrement progressé sur le GIC. Quatre communes sont au-delà des 5 coqs pour 100 hectares en moyenne.

L'indice de reproduction 2016 de 4,3 jeunes par poule est largement supérieur à celui de 2015 (3,16) le nombre de poules sans jeunes a chuté à moins de 10 % (25 % en 2015).

La dynamique de la population semble bien engagée, l'unité géographique se renforce puisque la commune de Saint-Senoux collabore avec le GIC.

Les communes de Guignen et Guichen sont officiellement classées en plan de chasse faisans.

Sur les communes de Bourg-des-Comptes, Bovel, La Chapelle-Bouëxic et Saint-Senoux, le tir du faisans commun est totalement interdit.

Nombre de jeunes/poule au GIC des Vallons

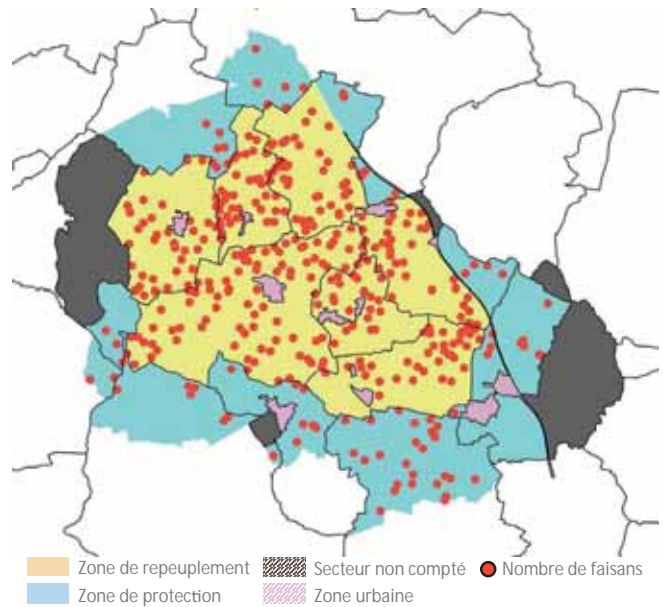
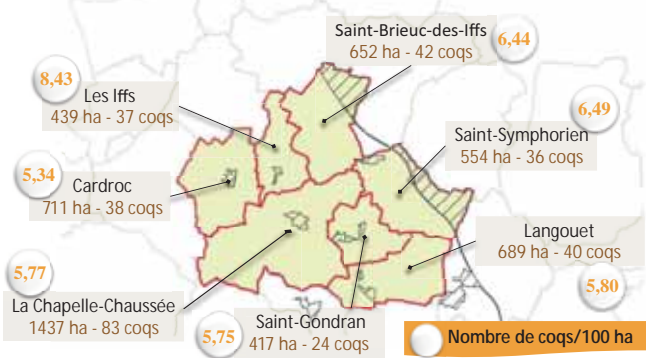


GIC DE MONTMURAN

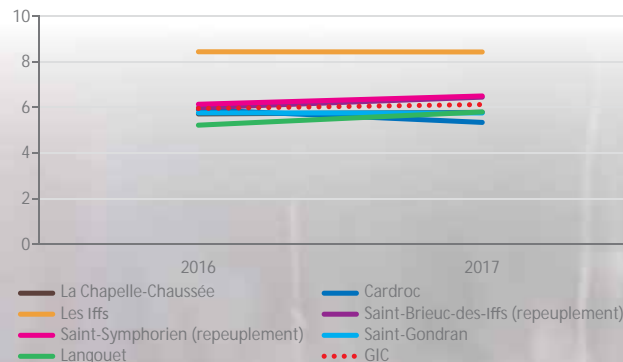
Nombre de coqs aux 100 ha	Les Iffs	Cardroc	La Chapelle-Chaussée	Saint-Gondran	Langouët	Saint-Symphorien	Saint-Brieuc-des-Iffs
2016	8,43	5,90	5,71	5,75	5,22	6,13	5,98
2017	8,43	5,34	5,77	5,75	5,80	6,49	6,44



Résultat des comptages 2017



Évolution du nombre de coqs chanteurs aux 100 hectares



Globalement, le nombre de coqs chanteurs sur le GIC de Montmuran est resté stable (294 en 2016 et 300 en 2017) et ceci malgré un indice de reproduction plutôt faible en 2016 (3,2).

L'investissement des chasseurs sur ce secteur est particulièrement important tout au long de l'année, agrainage, régulation des prédateurs.

Les efforts consentis permettent un résultat exceptionnel, la densité moyenne du GIC est proche de 6 coqs aux 100 hectares.

Le lièvre (*Lepus europaeus*)



Mesures de gestion du lièvre - Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2013-2019 Maîtrise des prélèvements

ZONE EN PLAN DE CHASSE

- Discussion et proposition de plan de chasse (attribution) au sein d'unités de gestion.
- Application d'un plan de chasse « zéro » pour les IKA communaux inférieurs à 1.

ZONE HORS PLAN DE CHASSE (ZONE PMA)

- Fermeture ou modulation de la pression de chasse sur une période triennale.

IKA communal inférieur à 1,25

⇒ fermeture ou passage en plan de chasse

IKA communal supérieur à 1,25

⇒ chasse limitée à 1 jour (dimanche)

IKA communal supérieur à 1,75

⇒ chasse limitée à 2 jours (2 dimanches)

Le nombre de jours de chasse au lièvre pourra être diminué (une journée remplacée par la fermeture ; deux journées ramenées à une journée) sur une commune si le ou les territoires majoritaires en surface en font la demande et ce, pour une période triennale.

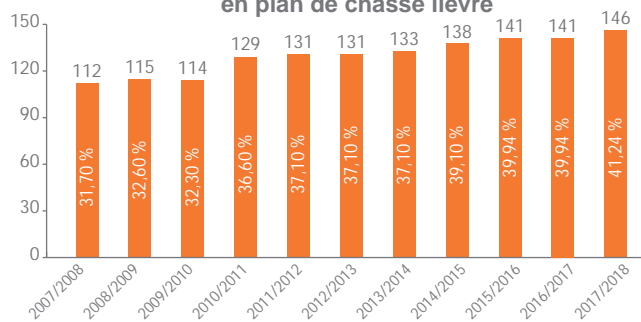
Après une période de fermeture triennale (IKA inférieur à 1,25) : si l'indice kilométrique d'abondance permet une réouverture de la chasse au lièvre, celle-ci sera plafonnée pour une période de trois ans à une journée (1 dimanche) pour les zones hors plan de chasse.

Maintien du PMA de 1 lièvre/saison/chasseur, matérialisé par un système de marquage.

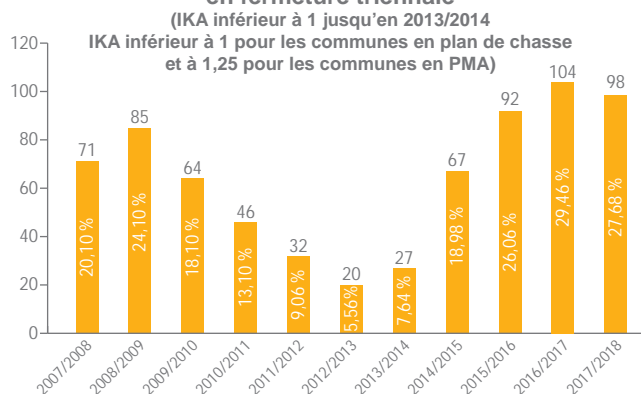
Bracelet individualisé par la validation et le numéro du carnet bécasse remis lors de la validation annuelle du permis de chasser.

Restitution du bilan de prélèvement obligatoire à la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine. La non-restitution du bilan de prélèvement entrainera automatiquement une non-attribution du bracelet lièvre pour la saison suivante.

Évolution du nombre de communes en plan de chasse lièvre



Évolution du nombre de communes en fermeture triennale



Pour la saison de chasse 2017/2018

Sur 27,68 % des communes, la chasse du lièvre est fermée (période triennale), dont 1/3 des communes en plan de chasse lièvre.

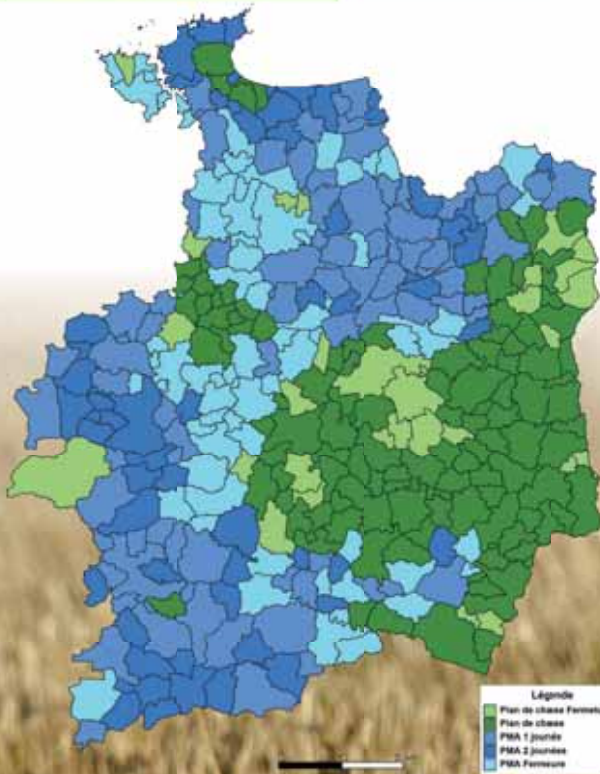
Sur 22,88 % des communes, la chasse du lièvre n'aura lieu que sur une seule journée (dimanche 15 octobre 2017), avec un PMA de 1 lièvre par chasseur pour la saison.

Sur 16,66 % des communes, la chasse du lièvre se déroulera sur 2 journées (dimanches 15 et 22 octobre 2017), avec un PMA de 1 lièvre par chasseur pour la saison.

32,76 % des communes disposant d'attributions lièvre dans le cadre du plan de chasse.

Tableau comparatif des modalités de chasse par commune

	2015 2016	2016 2017	2017 2018	Évolution
Pourcentage des communes en fermeture triennale	26,06 %	29,46 %	27,68 %	≈
Pourcentage de communes à 1 journée de chasse (PMA)	23,79 %	22,66 %	22,88 %	≈
Pourcentage de communes à 2 journées de chasse (PMA)	20,39 %	15,86 %	16,66 %	↘



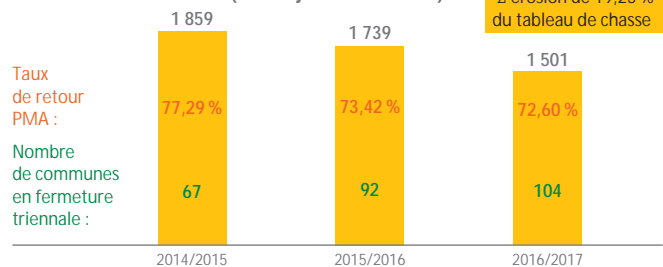
BILAN DES PRÉLÈVEMENTS LIÈVRE POUR LES TROIS DERNIÈRES SAISONS (2014/2015 À 2016/2017)

Nous disposons de trois années de récolte de bilans de prélèvements lièvre pour la zone PMA (1 ou 2 jours de chasse), que nous pouvons cumuler aux prélèvements de la zone plan de chasse pour la même période.

Le taux de retour des volets PMA est supérieur à 70 % et semble se stabiliser aux environs de 72 à 73 %.

Le prélèvement lièvre en zone PMA a régulièrement chuté, passant de 1 859 lièvres prélevés à 1 501, soit une érosion du tableau de chasse de plus de 19,25 %.

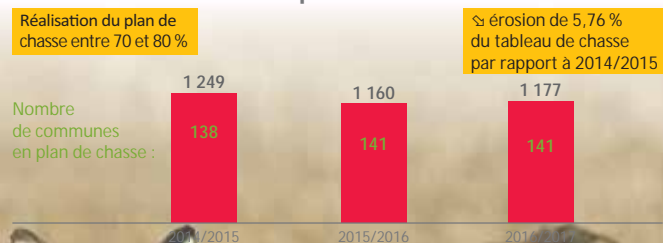
Évolution des prélèvements lièvre en zone PMA (1 ou 2 jours de chasse)



Dans le même temps, les nouvelles mesures du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2013-2019 concernant le lièvre sont entrées en vigueur, ce qui a conduit à une forte augmentation du nombre de communes en fermeture triennale (+ 35,5 %).

Pour la zone Plan de chasse, les prélèvements lièvre baissent légèrement (5,76 %). La baisse du prélèvement est donc moins marquée qu'en zone PMA. Il faut également noter que le niveau moyen des IKA lièvre est plus élevé en zone plan de chasse.

Évolution des prélèvements lièvre en zone plan de chasse



La population lièvre est-elle en baisse sur notre département ?

Les différentes études sur l'espèce lièvre ont mis en évidence qu'il existait d'assez fortes fluctuations du niveau de population, sans que l'on puisse identifier avec certitude les causes.

Globalement, pour les trois dernières saisons, les IKA lièvre réalisés en janvier-février de chaque année mettent en évidence une baisse du niveau d'abondance du lièvre.

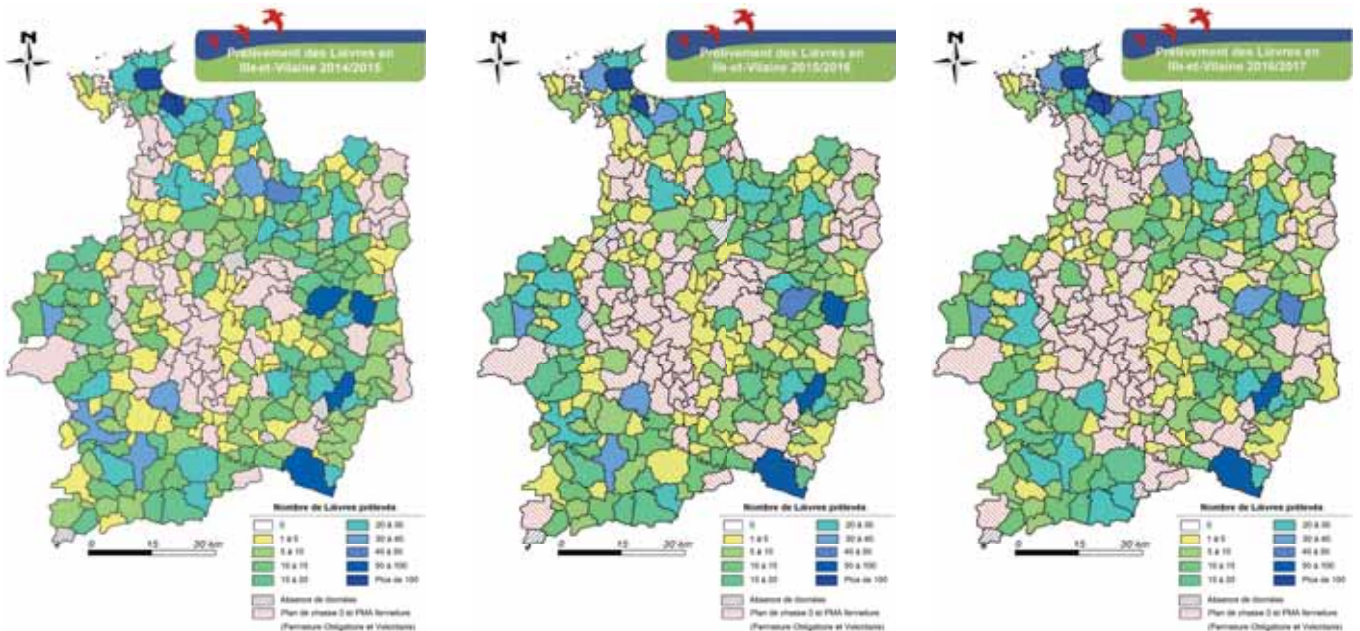
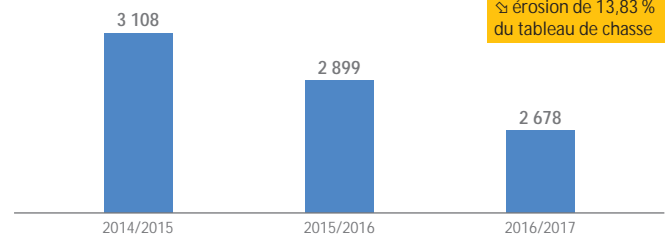
La baisse de prélèvements de 5,76 % en zone de plan de chasse peut s'expliquer par le tassement des niveaux de population, par contre la baisse de 19,25 % du tableau de chasse en zone PMA nous interpelle plus.

La forte baisse du tableau de chasse en zone PMA peut être attribuée en partie à la baisse des niveaux de population comme le montrent les IKA lièvre, mais plus vrai-

semblablement au fait que le nombre de communes en fermeture triennale a fortement augmenté (+ 37 communes). La baisse du tableau de chasse lièvre à l'échelle du département (13,83 %) est due pour partie à un plus faible niveau de population, mais aussi à une épargne de prélèvements dans la zone PMA.

Il reste à espérer que cette épargne puisse fructifier pour les saisons suivantes...

Prélèvements cumulés de lièvre
(zone plan de chasse + zone PMA)



- Les bécassines
- La bécasse des bois
- Le pigeon ramier
- La caille des blés



Migrateurs terrestres

Baguage des bécassines

(*Gallinago gallinago*
et *Lymnocryptes minimus*)

Les bécassines sont inféodées aux zones humides, habitats parmi les plus menacés en Europe. La chasse des bécassines est une affaire de spécialistes.

Le suivi de leurs populations s'avère indispensable pour surveiller leur état de conservation.

Le Réseau Bécassines (ONCFS/FDC/CICB) suit deux espèces : la bécassine des marais et la bécassine sourde. L'objectif premier du Réseau est d'estimer les paramètres démographiques des populations (taux de survie et succès reproducteur) afin de statuer sur l'état de conservation des espèces. Les tendances démographiques des effectifs migrateurs et hivernants ne sont pas oubliées. L'estimation des effectifs nicheurs et leur répartition, ainsi que les prélèvements cynégétiques sont suivis.



LE BAGUAGE DES BÉCASSINES

Celui-ci se déroule d'août à avril, suivant les régions. Il mobilise un peu plus de 130 bagueurs, formés à la capture et à la reconnaissance des sexes et des âges.

Près de 2 000 bécassines sont baguées par saison ; 80 % d'entre elles sont des bécassines des marais.

⇒ *Objectif* : l'analyse des reprises et le contrôle des bagues permettent d'estimer le taux de survie des individus et d'apporter des connaissances sur les déplacements des oiseaux.

LE SUIVI DES PRÉLÈVEMENTS

24 territoires de référence, principalement côtiers, donnent la possibilité de suivre la chronologie de la migration postnuptiale et la tendance démographique des effectifs migrateurs et hivernants.

L'ANALYSE DU PLUMAGE

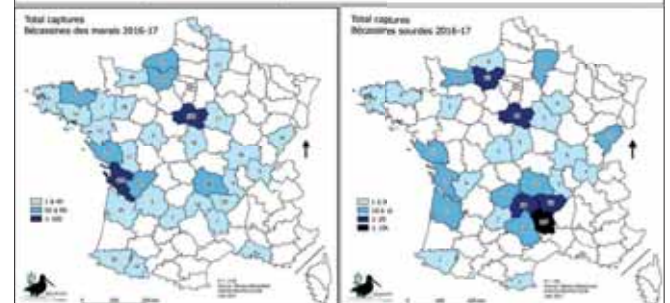
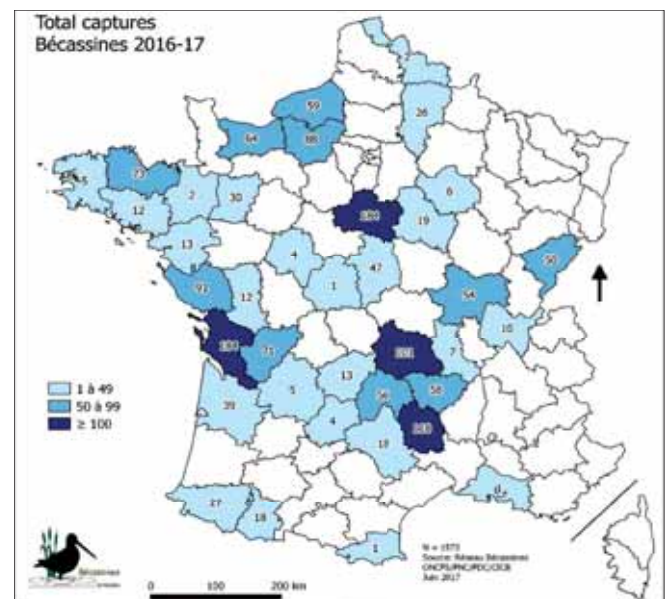
Récolté à partir des oiseaux tués à la chasse, l'analyse du plumage permet de connaître la structure d'âge de la population chassée (succès annuel de reproduction).

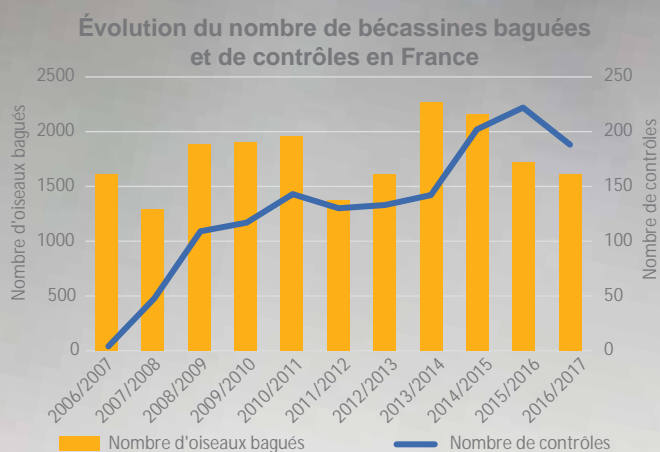
BILAN DE LA SAISON DE BAGUAGE

Le déficit hydrique de l'été et l'automne 2016 ne nous a pas permis d'observer beaucoup d'oiseaux sur les sites de baguage habituels ; aucun site ne présentait des concentrations intéressantes d'oiseaux. Le Service technique, contrairement aux années précédentes, n'a pas organisé d'opérations de baguage en automne/hiver 2016/2017.

Dans notre département, seuls deux oiseaux ont été marqués par le Service Départemental de l'ONCFS.

En France, comme pressenti, la saison 2016/2017 n'a pas battu de record de captures au vu des difficultés rencontrées par la très grande majorité des bagueurs pour trouver des sites intéressants du fait du manque d'eau et donc d'oiseaux.





SUIVI GPS/ARGOS DES BÉCASSINES DES MARAIS (SOURCES ONCFS)

Afin d'identifier l'origine géographique des bécassines hivernant en France et d'étudier leur parcours migratoires, l'ONCFS et le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB) ont acquis 10 balises GPS/ARGOS, avec l'aide financière des fédérations des chasseurs dont l'Ille-et-Vilaine. Celles-ci ont été déployées en février et mars 2017 sur les sites de la Grand'Mare (27), Braud et Saint-Louis (33). Les bagueurs locaux ont été associés au projet.

Les bécassines équipées devaient présenter un poids supérieur à 100 gr et être en bonne santé : la balise de 3,5 grammes, placée sur le dos de l'oiseau, étant maintenue avec un harnais.

Sur les 10 bécassines équipées, 4 balises n'ont pas bien fonctionné : envoi d'un seul message ou rien du tout. Les 6 autres oiseaux ont pu être suivis durant leur migration : début juillet, au moins 4 bécassines se trouvaient en Russie, vraisemblablement sur leurs sites de nidification.

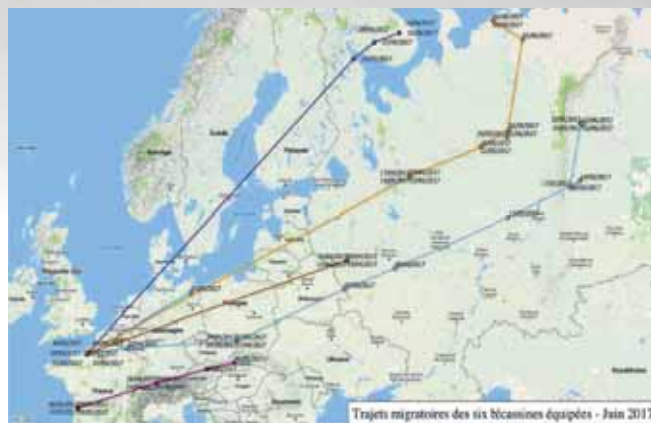
Pour les deux autres, nous ne savons pas où elles sont en ce moment car les dernières localisations transmises datent de mi-mai. Aux dernières nouvelles en cours de migration, une était en Allemagne et une en Slovaquie. On peut supposer qu'elles ont continué leur voyage sans transmettre d'autres données.



Les départs en migration se sont étalés entre fin mars et début mai avec des arrivées sur les sites de nidification entre le 12 avril et le 16 juin !

Pour trois oiseaux, des trajets conséquents ont été parcourus, avec notamment deux bécassines proche des côtes de la mer de Barents et une autre installée en Sibérie occidentale, juste derrière l'Oural.

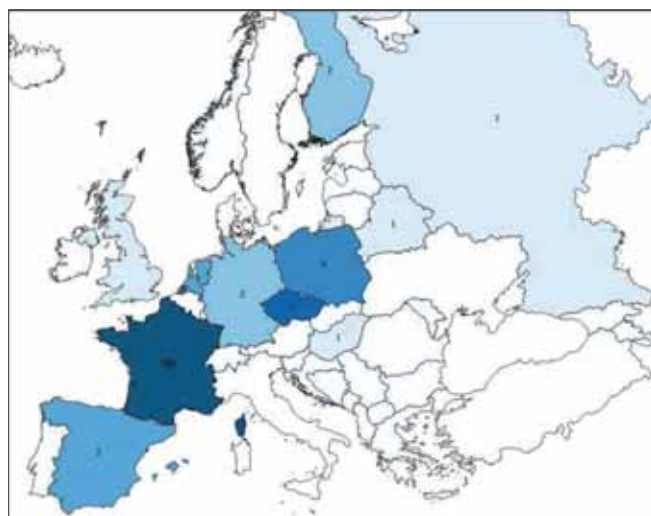
Les données transmises complètent au fur et à mesure les parcours et nous sommes au final assez satisfaits du matériel. L'étude devrait se poursuivre en 2018 avec une vingtaine de nouveaux oiseaux équipés.



131 reprises de bagues de bécassines ont été transmises, réparties en 99 bécassines des marais et 32 sourdes. La majorité de ces reprises concerne des oiseaux bagués en France (108). Les autres proviennent de 10 pays différents (5 République Tchèque, 4 Pologne, 3 Pays-Bas et Espagne, 2 Allemagne et Finlande, 1 Hongrie, Angleterre, Biélorussie et Russie).

A noter que 3 oiseaux porteurs d'une bague française ont été tués à l'étranger, 1 en Espagne, 1 au Maroc et 1 au Sénégal ce qui est extrêmement rare.

81 données correspondent à des reprises indirectes avec un temps de port de bague maximum de 2170 jours soit environ 6 ans.



Espèce	Reprises directes	Reprises indirectes	En attente	Total
Bécassine des marais	33	65	1	99
Bécassine sourde	13	16	3	32
Total	46	81	4	131

La bécasse des bois

(Scolopax rusticola)



Bécasses et migration

Plusieurs aspects des migrations de la bécasse des bois ont été abordés grâce au baguage : chronologie, vitesse de migration, origine géographique,.... Cet outil renseigne également sur des paramètres démographiques tels que le taux de survie et le taux de croissance d'une population. Le baguage reste néanmoins lié, d'une part, à la pression de baguage dans toute l'aire de répartition de l'espèce et, d'autre part, à la pression de chasse, dans la mesure où la quasi-totalité des reprises de bagues est due à l'activité cynégétique. En outre, les informations récoltées par le baguage sont extraites des seuls sites de baguage et de reprise et, en conséquence, le déroulement « au jour le jour » des migrations demeure en majeure partie inconnu. C'est le cas en particulier du trajet réel des oiseaux, du nombre de haltes migratoires, de leur durée et de la localisation des sites dédiés à ces haltes. La connaissance de ces éléments, complétée par des données météorologiques, doit permettre de mieux appréhender les processus migratoires et, par là, de contribuer à une gestion cynégétique des populations plus pertinente.

Les balises Argos sont utilisées depuis de nombreuses années pour suivre les animaux dans leurs déplacements. De fréquentes localisations autorisent à tracer un trajet proche de la réalité et améliorent nos connaissances sur les haltes migratoires. Les avancées en termes de miniaturisation permettent désormais d'équiper des oiseaux de la taille d'une bécasse, sans dépasser 5 % du poids de l'oiseau. L'utilisation de l'énergie solaire pour alimenter les batteries de la balise est à la base de cette prouesse technologique.

Le présent projet propose d'étudier la migration des bécasses des bois dans le Paléarctique occidental. Il cherche à répondre principalement aux questions biologiques suivantes :

- ✓ quels types de trajets suivent les bécasses lors de leurs migrations postnuptiale et pré-nuptiale ? Diffèrent-ils en fonction du sexe et de l'âge ?
- ✓ quelle est la distance parcourue lors des migrations et la durée du trajet ?
- ✓ combien de haltes migratoires effectuent-elles ?

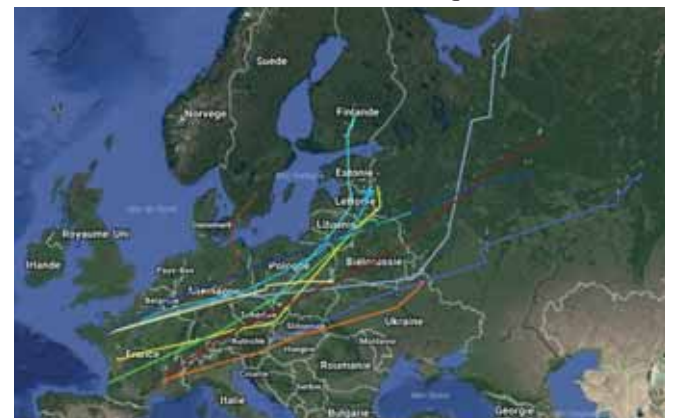
- ✓ quelles sont les durées et les localisations de ces haltes ?
- ✓ quel est l'impact des conditions météorologiques sur le départ et le déroulement des trajets migratoires ?
- ✓ quel est le degré de fidélité des bécasses à leurs trajets migratoires ainsi qu'à leurs sites de nidification et d'hivernage ?

Tous les oiseaux sont équipés de balises PTT (Microwave Telemetry - USA) de 9,5 g alimentées par énergie solaire. Les balises alternent des périodes d'émission de 10 heures et des périodes de « sommeil » de 48 heures pendant lesquelles les capteurs solaires permettent de recharger les batteries de la balise.

POINT SUR LA MIGRATION PRÉNUPTIALE 2017

La migration pré-nuptiale a débuté très tôt en fin d'hiver 2017. La plupart des oiseaux équipés en France ont quitté leur site d'hivernage avant le 20 mars. En 2015 et 2016, les départs se sont déroulés durant la dernière décennie de mars, voire la première décennie d'avril.

Le climat doux de début mars a probablement influencé ce départ précoce, mais le froid est revenu en avril sur la Russie et les migratrices au long cours sont restées bloquées. Seules les bécasses nichant plus à l'Ouest sont finalement arrivées tôt sur leur site de reproduction. Pour les autres, le terminus n'a été atteint que vers la fin mai.



Trajets des balises qui ont fonctionné depuis début mars (source ONCFS)

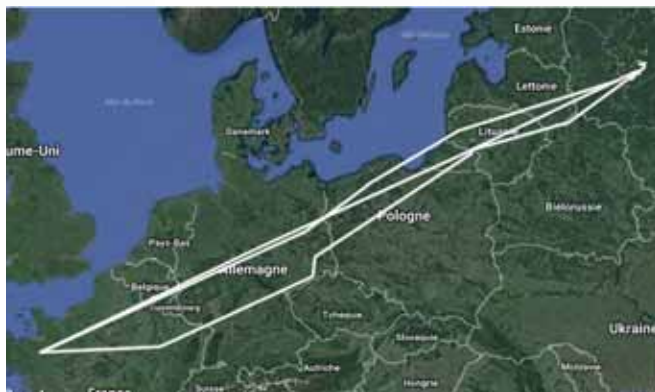
Les bécasses équipées en Ile-et-Vilaine



BÉCASSE QUEFFELEC
 Femelle adulte de 325 g
 Capture : forêt de la Corbière
 Numéro de bague : GY125628
 Lâcher : 23 février 2015 à 23 h 20

Queffelec

DERNIÈRE LOCALISATION : 09/09/2016



BÉCASSE ARGOAT,
 Femelle jeune précoce de 315 g
 Capture : forêt de la Corbière
 Numéro de bague : GY125630
 Lâcher : 24 février 2015 à 00 h 15

Argoat

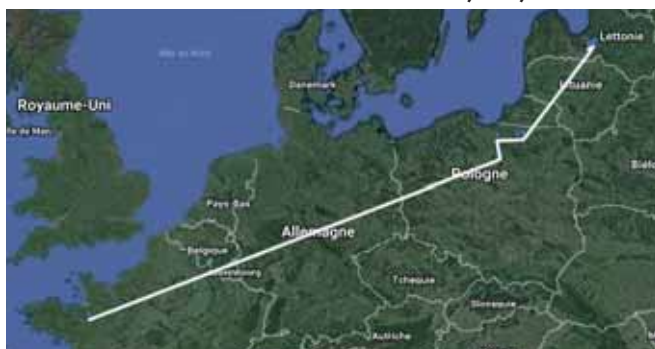
DERNIÈRE LOCALISATION : 05/05/2016



BÉCASSE MORGANE
 Femelle adulte de 325 g
 Capture : forêt de la Corbière
 Numéro de bague : GY136324
 Lâcher : 24 février 2015 à 01 h 10

Morgane

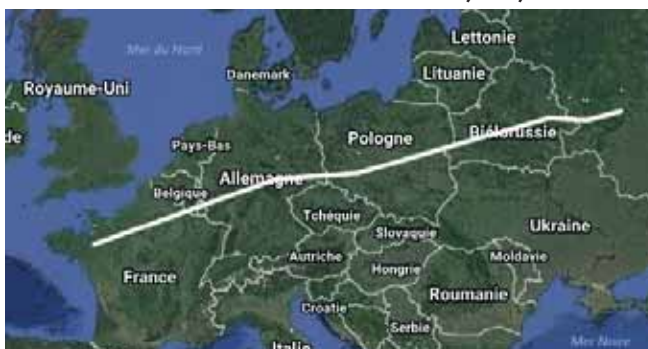
DERNIÈRE LOCALISATION : 04/07/2015



BÉCASSE BORÉALE
 Mâle jeune précoce de 360 g
 Capture : forêt de la Corbière
 Numéro de bague : GY160612
 Lâcher : 16 mars 2016 à 00 h 15

Boréale

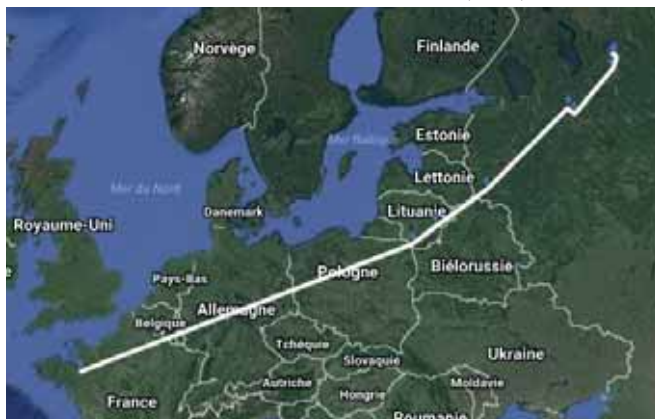
DERNIÈRE LOCALISATION : 12/04/2016



BÉCASSE ARVOR
 Femelle adulte de 320 g
 Capture : forêt de la Corbière
 Numéro de bague : GY125628
 Lâcher : 23 février 2015 à 23 h 05

Avor

DERNIÈRE LOCALISATION : 13/06/2015

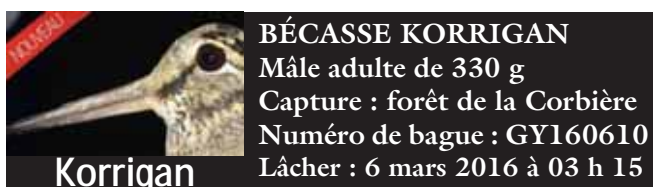


BÉCASSE ISABELLE
 Femelle jeune tardive de 330 g
 Capture : forêt de la Corbière
 Numéro de bague : GY160611
 Lâcher : 15 mars 2016 à 03 h 30

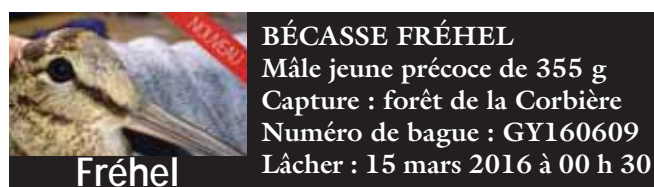
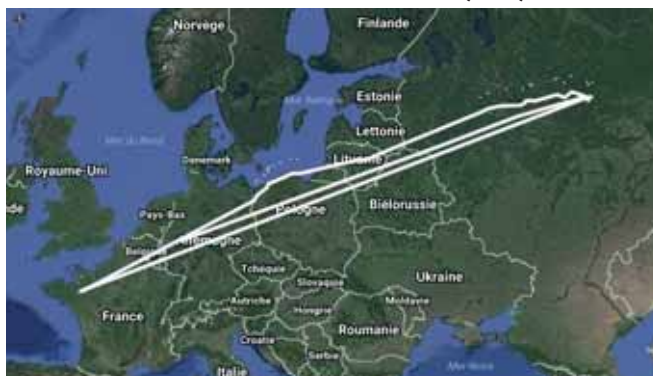
Isabelle

DERNIÈRE LOCALISATION : 18/06/2017

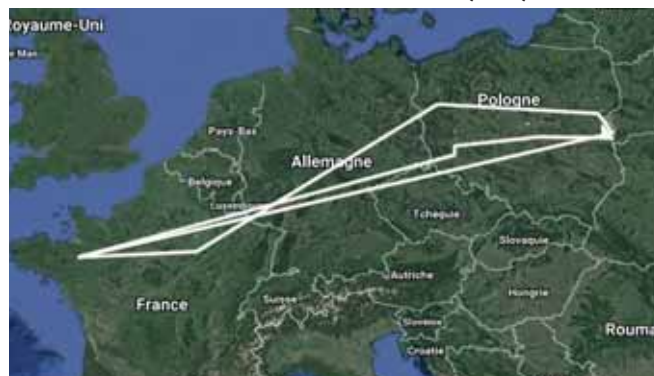




DERNIÈRE LOCALISATION : 24/07/2017



DERNIÈRE LOCALISATION : 21/08/2017



Reprises interannuelles de bagues de bécasse en Ile-et-Vilaine

Bagueurs	Date et lieu de baguage	Date et lieu de reprise à la chasse	Distance de reprise	Délai de port de bague	Information de la reprise (chasseur)
Drouyer Franck (FDC35)	15 janvier 2015 St-Aubin-du-Cormier	5 février 2017 St-Aubin-du-Cormier	0 km	2 ans et 22 jours (752 jours)	Vivier Bertrand
Bocquier Eric et Delamarre Frédéric (ONCFS)	9 novembre 2015 St-Malo-de-Phily	8 janvier 2017 St-Malo-de-Phily	0 km	1 an et 2 mois (426 jours)	Du Bouëxic Richard
Drouyer Franck (FDC35)	19 novembre 2015 Paimpont	8 janvier 2017 Paimpont	0 km	1 an et 1 mois (416 jours)	Lahaye Jessie
Bocquier Eric et Delamarre Frédéric (ONCFS)	7 décembre 2015 Langon	18 décembre 2016 Saint-Ganton	4,53 km	1 an et 12 jours (377 jours)	Sanson Dominique
Drouyer Franck (FDC35)	21 décembre 2015 Châteaubourg	12 décembre 2016 Châteaubourg	0 km	11 mois et 22 jours (357 jours)	Deshayes Claude
Bocquier Eric et Delamarre Frédéric (ONCFS)	4 janvier 2016 Maxent	8 décembre 2016 Plélan-le-Grand	5,34 km	11 mois et 4 jours (339 jours)	Collin Roland
Drouyer Franck (FDC35)	6 janvier 2016 Le Pertre	10 décembre 2016 Le Pertre	0 km	11 mois et 4 jours (339 jours)	Bouhoud Paul
Monsieur Ancelin	11 janvier 2016 Barisis (02-Aisne)	22 janvier 2017 Chasné-sur-Illet	387,38 km	1 an et 12 jours (377 jours)	Plandret Christian
Bocquier Eric et Delamarre Frédéric (ONCFS)	25 février 2016 Mernel	4 février 2017 Mernel	0 km	11 mois et 10 jours (345 jours)	Monsieur Dehapiot
Drouyer Franck et Haigrion Nicolas (FC35)	15 mars 2016 Châteaubourg	12 avril 2016 Novoselki (Russie)	2 640 km	28 jours	/
Bocquier Eric et Delamarre Frédéric (ONCFS)	25 novembre 2016 Saint-Senoux	11 décembre 2016 St-Médard-sur-Ille	41,93 km	16 jours	Porteu André
Bocquier Eric et Delamarre Frédéric (ONCFS)	28 novembre 2016 La Bouëxière	8 février 2017 La Bouëxière	0 km	2 mois et 11 jours (72 jours)	Dallemagne René
Bocquier Eric et Delamarre Frédéric (ONCFS)	5 décembre 2016 Langon	11 décembre 2016 Langon	0 km	6 jours	Pilvin Daniel
Chil Jean-Luc et Gaigeard Christophe (ONCFS)	2 janvier 2016 La Chapelle-des-Marais (44-Loire Atlantique)	12 février 2017 Saint-Ganton	43,28 km	5 ans et 12 jours (1 868 jours)	Pilvin Daniel
Bocquier Eric et Delamarre Frédéric (ONCFS)	19 novembre 2012 Pipriac	27 novembre 2016 Bruc-sur-Aff	5,42 km	4 ans et 9 jours (1 469 jours)	Blanchard Jean-Marie
Chil Jean-Luc et Gaigeard Christophe (ONCFS)	2 février 2012 La Chapelle-des-Marais (44-Loire Atlantique)	12 février 2017 Saint-Ganton	43,28 km	5 ans, 1 mois et 12 jours (1 868 jours)	Pilvin Daniel
Drouyer Franck (FDC35)	26 février 2013 Le Pertre	31 décembre 2016 Le Pertre	0 km	3 ans, 10 mois et 4 jours (1 404 jours)	De Legge Dominique
Drouyer Franck et Haigrion Nicolas (FC35)	12 décembre 2013 Châteaubourg	17 décembre 2016 La Bouëxière	8,70 km	3 ans et 6 jours (1 101 jours)	Roussel Jacques

Prélèvement bécasse en Ile-et-Vilaine

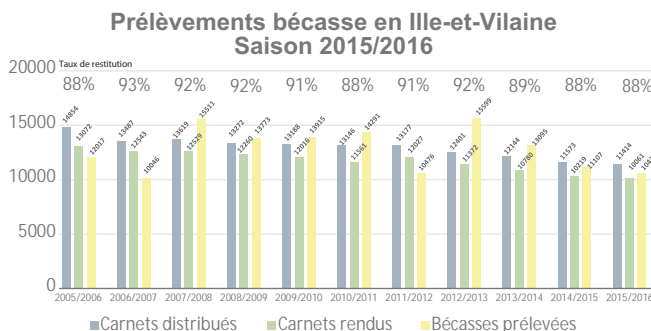
Le carnet de prélèvement bécasse, associé au PMA (prélèvement maximum autorisé), permet le contrôle de prélèvement et participe à la responsabilité des chasseurs à la gestion de l'espèce.

Un travail rigoureux de distribution avec la validation du permis de chasser, une très bonne restitution des carnets par les chasseurs brétilliens et une saisie des retours de carnet au jour le jour par le personnel fédéral permettent d'avoir un taux de retour du carnet de bécasse situé entre 88 et 92 %, un record en France !

Il convient de rappeler que la restitution des carnets de PMA est obligatoire. Le Code de l'environnement et l'arrêté ministériel d'institution du carnet bécasse rendent la restitution obligatoire pour le 15 mars.

Sur les dernières onze saisons de chasse, seulement trois années (2007/2008, 2010/2011 et 2012/2013)

sont proches de 15 000 oiseaux prélevés (années exceptionnelles). En année moyenne, le prélèvement est de l'ordre de 12 000 à 13 000 oiseaux ; sur les mauvaises saisons (2006/2007, 2011/2012, 2014/2015 et 2015/2016), le prélèvement se situe entre 10 000 et 11 000 oiseaux.



Une très vieille bécasse !

Nicolas Haigron, Technicien à la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ile-et-Vilaine et bagueur chevronné, a capturé une bécasse sur la commune de Retiers le 15 décembre 2005. Il s'agissait d'un oiseau de l'année, pesant 350 grammes.

Le Muséum de Moscou nous a informés que cet oiseau avait été tiré à la chasse (à la croule) en Russie le 16 avril 2016, soit 10 ans, 4 mois et 3 jours après son baguage en Ile-et-Vilaine (3 775 jours).

La distance entre le point de baguage et le point de reprise est de 2 454 kilomètres. Connaissant la fidélité de la bécasse des bois à ses lieux de reproduction et d'hivernage, c'est donc 11 allers/retours et un retour entre l'Ile-et-Vilaine et la Russie que cet oiseau a effectués, soit près de 53 988 kilomètres !

Nous ne savons pas si le chasseur russe a consommé cet oiseau, peut-être dur à cuire !

Nantes, le 27/03/2017
 Nous avons le plaisir de vous informer de la reprise d'une bécasse baguée. Vous trouverez ci-dessous toutes les informations de baguage et de reprise.
 (We are glad to report the recovery of a ringed bird. Here below you will find all ringing and recovery details)

Identification
 N° Bague (Ring number): Muséum Paris FRP GY53478
 Espèce (Species): Bécasse des bois, Woodcock, Scolopax rusticicola
 Réseau Bécasse ONCFS/FNCFDC (French Woodcock network ONCFS)
 Bagueur (Ringer): HAIGRON Nicolas
 Date: 15/12/2005

Lieu de baguage (Place): RETIERS, ILE-ET-VILAINE (35) (FR35)
 Coordonnées (Coordinates): 47° 54 mn 53 s N - 1° 22 mn 40 s W
 Age (Age): Jeune précocité (juv early brood)
 Age Euring (Euring age): [24] Deuxième année coule (second calendar year)
 Poids (Weight): 350 g

Espèce (Species): Informateur (Informant): MOSCOU MUSEUM
 Découvreur (Finder):
 Date (Date): 16/04/2016 Précision date DATE PRÉCISE
 Lieu de reprise (Place): KNEVITSEY (LAKE VERSH-BRYVOE) DEMYANSKIY DISTRICT, NOVGOROD OBLAST, FEDERATION DE RUSSIE.
 Coordonnées (Coordinates): 58° 59 mn s N - 32° 05 mn s E.
 Poids (Weight): g
 Sexe (Sex): INCONNU (UNKNOWN)
 Condition (Condition): [2] MORT RÉCENTE (DEPUIS MOINS D'UNE SEMAINE)
 Circonstance (Circumstances): [10] FRISE (SHOT)

Distance parcourue (Derived data distance): 2 454, km
 Temps de port de bague (Derived elapsed time): 2775 jours (10 ans), 4 mois et environ 3 jour(s))
 Direction (Direction): Nord-Est

(Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Réseau Bécasse - Parc d'Affaires de La Rivière - 8 bd Albert Einstein, CS 42306
 44323 Nantes cedex 3 - Tél (+33)-02-51-25-02-89 - Mail: reseaubecasse@oncfs.gouv.fr / reseau.becasse@oncfs.gouv.fr



Le pigeon ramier

(Columba palumbus)

(appelé aussi Palombe dans les régions du Sud-Ouest de la France)

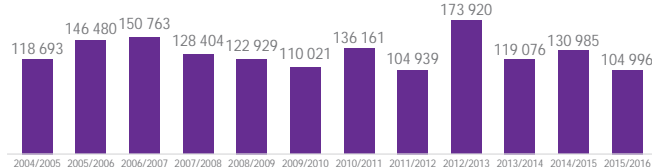
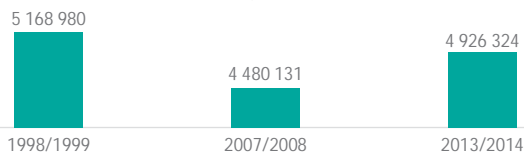


Le pigeon ramier (ou palombe dans le Sud-Ouest) est l'une des espèces de gibier les plus prélevées.

LES PRÉLÈVEMENTS EN ILLE-ET-VILAINE

Évolution du nombre de pigeons ramiers tués à la chasse en Ille-et-Vilaine
Enquête statistique départementale

Prélèvements du pigeon ramier en France



Cependant, il apparaît que le tableau national est resté relativement stable au cours de la dernière décennie, alors que les effectifs de l'espèce ont considérablement augmenté dans notre pays durant la même période et que le nombre de chasseurs n'a cessé de régresser.

Pourcentage de chasseurs ayant tué au moins un pigeon ramier en Ille-et-Vilaine

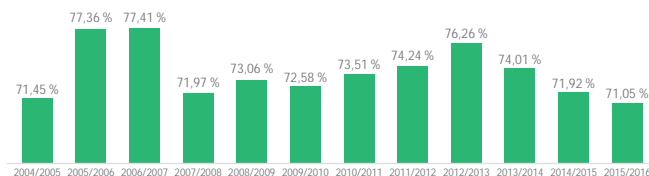
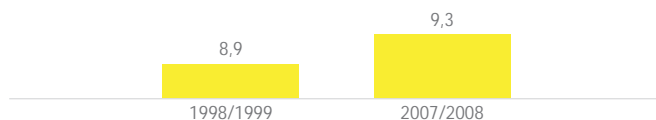
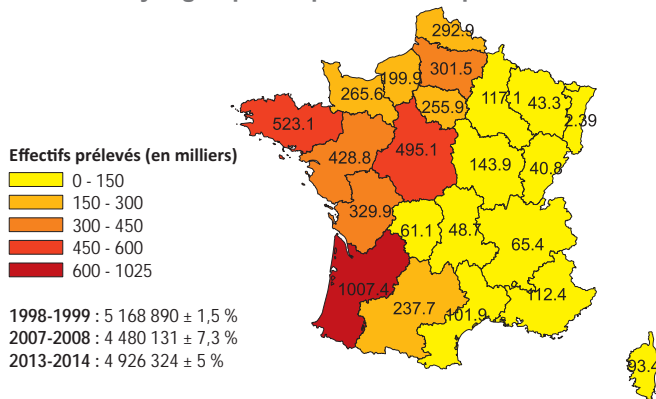


Tableau par chasseur ayant prélevé des pigeons ramiers en France



Statut cynégétique : répartition des prélèvements

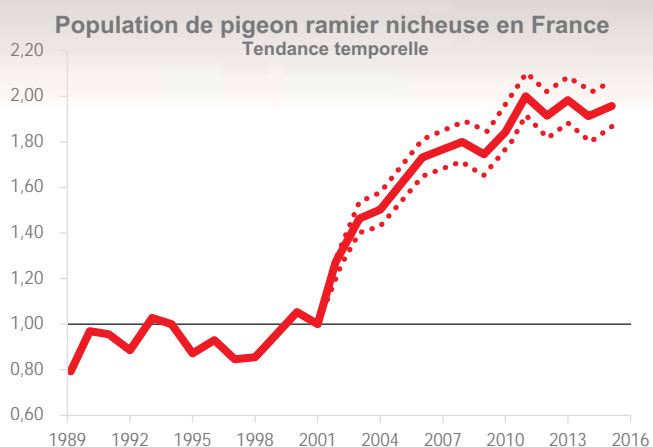




Alors qu'à peine 40 % des chasseurs français prélèvent au moins 1 pigeon, les chasseurs bretonniers sont plus de 70 % à accrocher au moins 1 pigeon ramier à leur tableau de chasse.

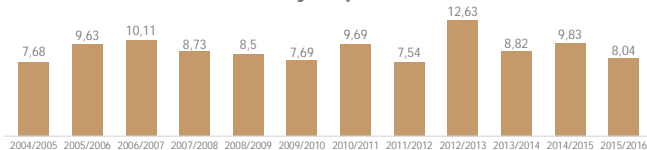
Le prélèvement moyen annuel en Ile-et-Vilaine est de l'ordre de 128 947 pour les douze dernières saisons, soit 2,61 % du tableau national et environ 25 % du tableau de chasse breton.

Le pigeon ramier reste le gibier naturel le plus prélevé dans le département, il a largement remplacé le lapin de garenne, qui avoisinait un tableau de chasse équivalent au début des années 1990.



ACT : + 101,78 % sur 1996-2016 (+ 3,57 %/an)
STOC : + 176 % (±) depuis 1989 et + 47 % (±) depuis 2001

Tableau moyen par chasseur



La caille des blés (*Coturnix coturnix*)

Baguage de la caille des blés

La caille des blés est une espèce gibier migratrice dont le statut reste considéré comme défavorable en Europe, suite à l'importante réduction des effectifs entre les années 1970 et 1990.

De par sa position géographique, la France constitue une importante zone de reproduction et une zone de haltes migratoires pour les oiseaux « longs migrants ».

D'importantes lacunes entourent cependant notre compréhension de la dynamique et du fonctionnement des populations qui fréquentent notre pays. Cette méconnaissance est à mettre au crédit, d'une part à l'originalité et la complexité du cycle annuel de la caille des blés, mais aussi à l'absence de programmes de baguage conduits à une large échelle géographique.

Depuis 2006, l'ONCFS a développé un programme de capture-marquage sur 17 stations d'études (territoires de référence). Ce programme est intégré à un suivi conduit en partenariat avec l'université de Barcelone (Espagne).

Depuis quelques années, l'ONCFS développe un programme de baguage « opportuniste », motivé par la

nécessité de compléter le dispositif de suivi le long de la voie de migration atlantique.

Dans ce cadre, un de nos techniciens vient de rejoindre (après formation) la centaine de bagueurs autorisés en France à capturer des cailles et à procéder au baguage.



Les objectifs du baguage « opportuniste » sont :

- d'apprécier les patrons de migrations et de dispersion des oiseaux qui transitent et/ou se reproduisent en France ;
- d'estimer le taux de survie réel ;
- de documenter la phénologie de la migration.





- Les résultats de la chasse au gabion
- La sarcelle d'hiver
- Le canard siffleur
- Le canard colvert
- Le canard pilet
- Le canard souchet

Gibier d'eau

Gibier d'eau

Chasse au gabion



La chasse du gibier d'eau se pratique principalement à l'aide de gabions et hutteaux en baie du Mont Saint-Michel.

On appelle gabion, hutte, tonne, selon les régions françaises, un abri souterrain installé devant une mare sur laquelle sont posés un certain nombre d'appelants vivants et des formes, généralement en plastique, destinés à attirer des canards sauvages.

La chasse au gabion se déroule principalement la nuit et aux heures crépusculaires.

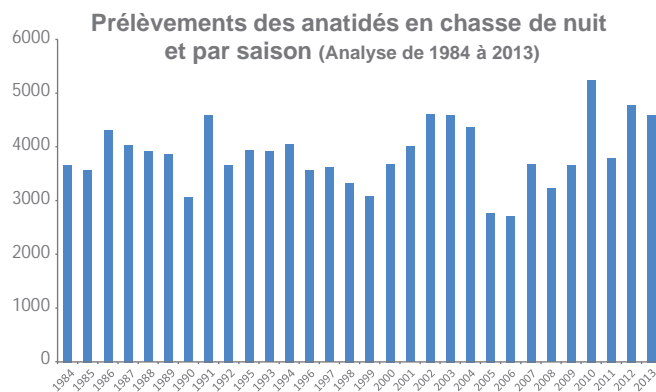
18 gabions sont déclarés à l'Administration préfectorale et bénéficient d'une immatriculation pour la partie de la baie située en Ille-et-Vilaine.

En Ille-et-Vilaine, l'A.C.G.E.I.V. (Association des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine - Domaine maritime) a instauré un cahier des charges pour chaque installation depuis 1984. La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, grâce à l'A.C.G.E.I.V., dispose donc d'une base de données pour la chasse de nuit sur le domaine public maritime depuis 1984.



Une première analyse porte sur les prélèvements globaux et par espèce pour la période 1984-2013 (bilan d'activité 2016). Une deuxième analyse présentée ci-contre porte sur l'évolution des prélèvements par espèce au cours de la période 1984-2013.

Nous avons pris le parti de diviser les 30 saisons de chasse en 3 décennies : 1984-1993, 1994-2003 et 2004-2013.



La sarcelle d'hiver



Évolution des prélèvements par espèce

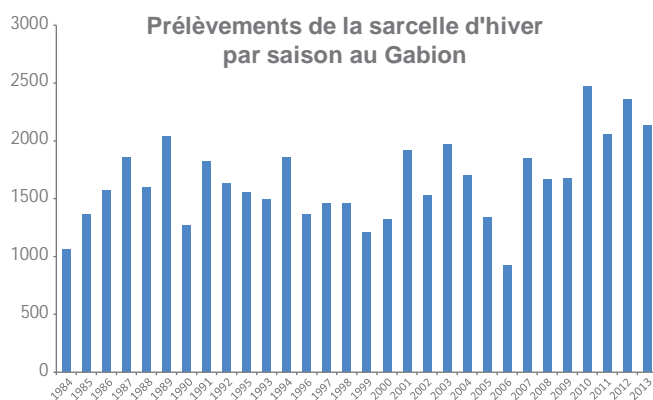
Les périodes de chasse ayant évolué au cours de ces 30 dernières années, nous avons retenu la première décennie d'août à la dernière décennie de janvier comme référence.

La sarcelle d'hiver occupe la première place au tableau de chasse pour les 3 décennies.

Décennie	1984-1993	1994-2003	2004-2013*
Prélèvements de la sarcelle d'hiver	15 373	15 522	18 188

Si les deux premières décennies sont quasiment semblables en termes de prélèvements, la période de 2004-2013 voit le prélèvement des sarcelles d'hiver augmenter de + 2 600 oiseaux. Les saisons 2010/2011 et 2012/2013 présentent le plus fort prélèvement des 30 saisons de chasse.

**En 2004 mise en eau du marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine avec un stationnement moyen de 1500 sarcelles d'hiver.*



La proportion de sarcelles d'hiver prélevées mensuellement reste globalement stable au cours des trois décennies. Seul le prélèvement du mois de novembre a plus fortement varié. Alors qu'il représentait 30 % pour la décennie 1984-1993, il n'est plus qu'aux environs de 23 % pour les deux décennies suivantes. Un glissement des prélèvements vers décembre et janvier s'est produit pour la période 1994-2013.

ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS PAR DÉCADE

Les prélèvements, souvent modestes au début d'août, s'accroissent dès la troisième décennie d'août. En général, les mâles adultes de sarcelle partent en migration en premier, puis les juvéniles, suivis par les femelles.

Le mois de septembre représente aux environs de 15 à 16 % du prélèvement global, le mois d'octobre 20 %.

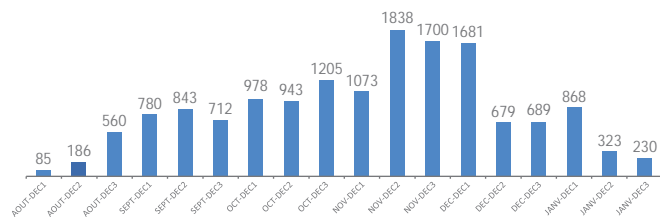
Pour la période de 1984-1993, le maximum de prélèvements en octobre a lieu en troisième décennie. Pour les deux autres périodes (1994-2003 et 2004-2013), la deuxième et la troisième décades et la première décade de décembre représentent les plus forts prélèvements. Le tableau de chasse chute nettement pour les mois suivants.

Pour 1994-2003, les pics de prélèvements sont toujours au nombre de trois, mais très espacés ; un premier pic en deuxième décennie d'octobre, puis un second un mois plus tard (deuxième décennie de novembre) et enfin un troisième en première décennie de décembre. Les prélèvements diminuent ensuite, mais beaucoup moins nettement.

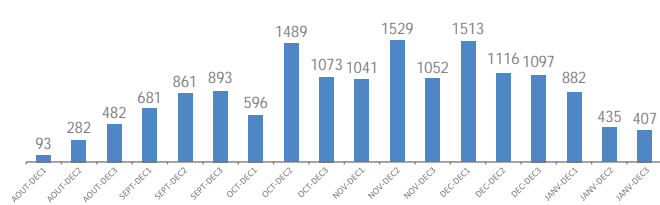
La décennie 2004-2013 voit une courbe de prélèvements plus régulière. Trois pics de prélèvements sont présents mais moins marqués (deuxième décennie d'octobre, troisième de novembre et deuxième décennie de décembre) avec des prélèvements encore abondants en fin de saison. Pour cette période, il semble donc que

le flot migratoire soit régulier, la fréquence des hivers relativement doux durant cette période peut sans doute expliquer ce phénomène.

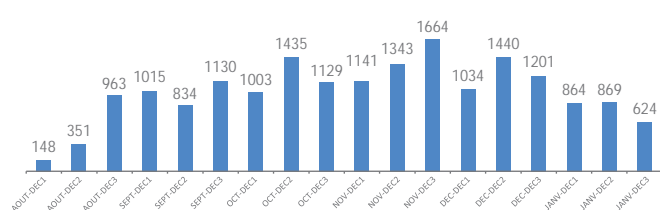
Prélèvements de la sarcelle d'hiver par décennie au Gabion (Analyse de 1984 à 1993)



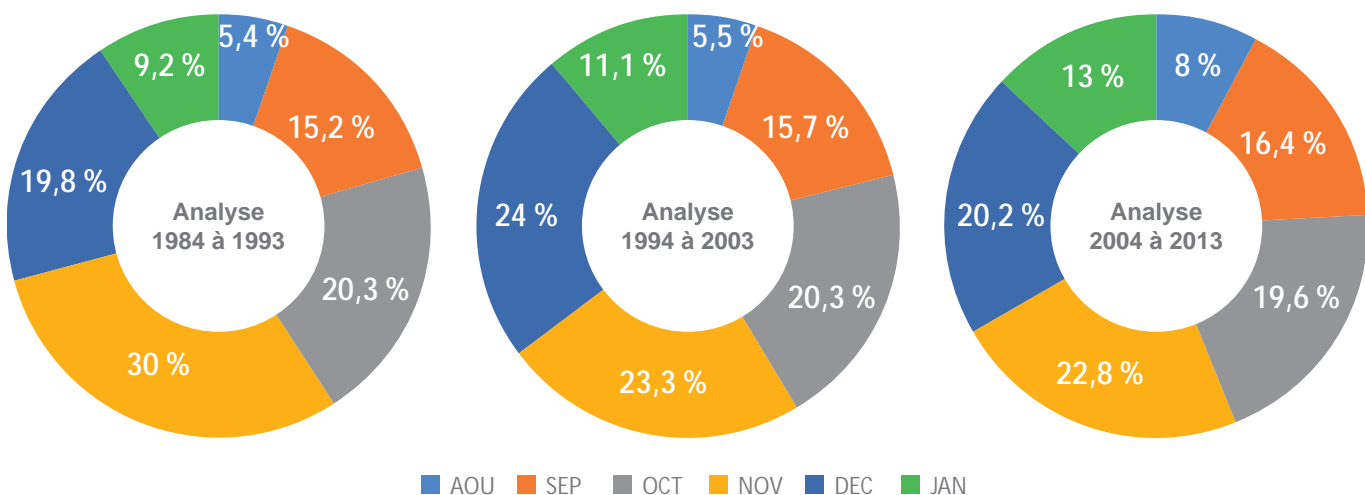
Prélèvements de la sarcelle d'hiver par décennie au Gabion (Analyse de 1994 à 2003)



Prélèvements de la sarcelle d'hiver par décennie au Gabion (Analyse de 2004 à 2013)



Répartition des prélèvements mensuels de la sarcelle d'hiver par décennie au Gabion



Le canard siffleur

Le canard siffleur est le deuxième anatidé le plus prélevé en baie du Mont Saint-Michel.

Décennie	1983-1993	1994-2003	2004-2013
Prélèvements du canard siffleur	12351	11748	10615

Les prélèvements du canard siffleur accusent une baisse régulière pour les deux dernières décennies. Plusieurs hypothèses expliquent cette régression :

Le canard siffleur est essentiellement herbivore en hiver, se nourrissant sur la façade atlantique au sein des herbiers de l'estran ou dans les prairies humides. La dégradation des zones d'alimentation, notamment en baie du Mont Saint-Michel peut être une autre cause.

Prélèvements du canard siffleur par saison au Gabion



Le siffleur est aussi une espèce extrêmement mobile à l'arrivée d'une vague de froid. Sa distribution numérique est directement liée à la sévérité de l'hiver. Les hivers de plus en plus doux ont probablement un impact sur l'hivernage du siffleur sur nos côtes.



ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS PAR DÉCADE

Le prélèvement du canard siffleur en début de saison (août-septembre) varie entre 5,7 % et 8,8 % du prélèvement annuel.

En octobre-novembre, au « cœur de la migration », la proportion de prélèvements est relativement stable entre 52,5 % et 56,1 % du prélèvement annuel.

Les mois de décembre et janvier représentent entre 36,1 % et 40,7 % du prélèvement annuel.



Il faut attendre la deuxième décennie de septembre pour que les prélèvements dépassent les 200 unités (pour les trois décennies).

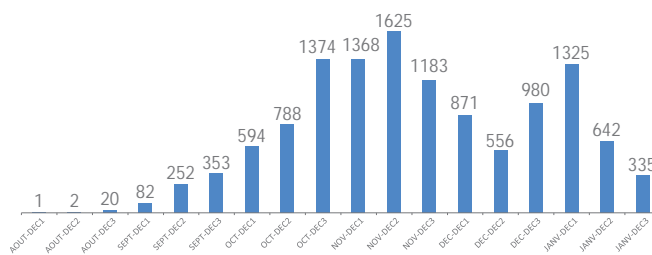
À partir de la deuxième décennie d'octobre, un premier pic de prélèvements s'observe pour se poursuivre et s'intensifier jusqu'à la deuxième décennie de novembre.

Par la suite, le prélèvement chute légèrement, mais se maintient à bon niveau jusqu'à la première décennie de janvier. Le canard siffleur est encore bien présent jusqu'à la fin janvier, les prélèvements sont aux environs de 300 oiseaux pour la dernière décennie.

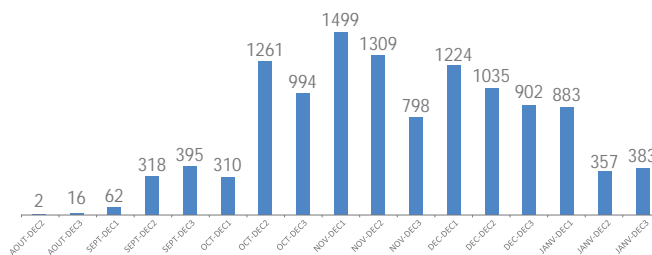
Pour les décennies 1984-1993 et 1994-2003, le pic maximum de prélèvements se situe entre la première et la deuxième décennie de novembre, correspondant à une forte arrivée d'oiseaux. Pour la décennie 2004-2013, l'arrivée du canard siffleur en baie du Mont Saint-Michel est moins spectaculaire (absence de réel pic), mais le prélèvement se stabilise aux environs de 800 oiseaux par décennie jusqu'à la fin décembre.

Là encore, on peut penser que les conditions climatiques hivernales relativement douces en Europe du Nord-Ouest privent pour partie la baie du Mont Saint-Michel de boutée migratoire en décembre et début janvier.

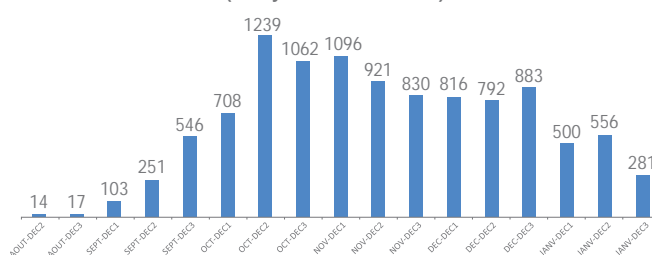
Prélèvements du canard siffleur par décennie au Gabion (Analyse de 1984 à 1993)



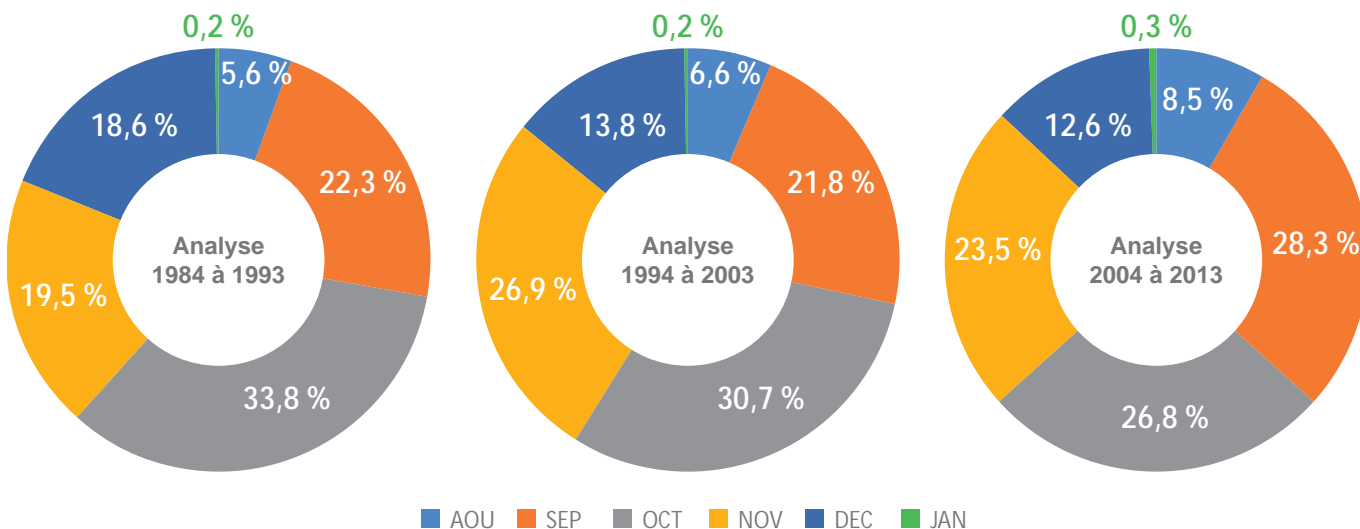
Prélèvements du canard siffleur par décennie au Gabion (Analyse de 1994 à 2003)



Prélèvements du canard siffleur par décennie au Gabion (Analyse de 2004 à 2013)



Répartition des prélèvements mensuels du canard siffleur par décennie au Gabion



Le canard colvert



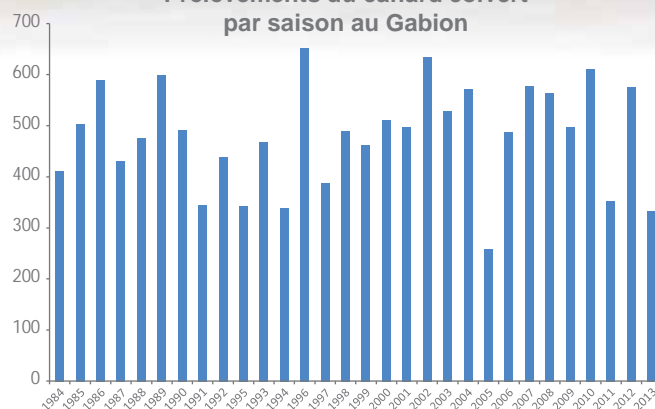
Le canard colvert occupe la troisième place dans la hiérarchie du tableau de chasse maritime.

Décennie	1983-1993	1994-2003	2004-2013
Prélèvements du canard colvert	4 564	4 877	4 832

Le tableau de chasse du canard colvert en baie du Mont Saint-Michel est stable pour les trois périodes.



Prélèvements du canard colvert par saison au Gabion



Le prélèvement annuel se situe aux environs de 500 oiseaux, avec quelques années à plus de 600.

Le canard colvert, largement présent en période de reproduction dans le département, voit ses effectifs se renforcer en hiver avec l'afflux des migrateurs du Nord et de l'Ouest de l'Europe.



ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS PAR DÉCADE

Les prélèvements débutent dès l'ouverture pour les trois périodes de référence.

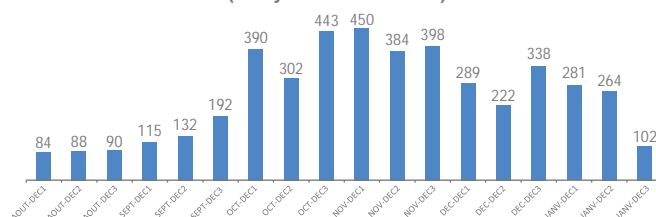
Pour les deux périodes (1984-1993 et 1994-2003), les prélèvements s'accroissent pour arriver à un premier pic à la première décennie d'octobre, puis un second vers la dernière décennie d'octobre.

Par la suite, les prélèvements se maintiennent tout au long de novembre, puis régressent régulièrement jusqu'à fin janvier.

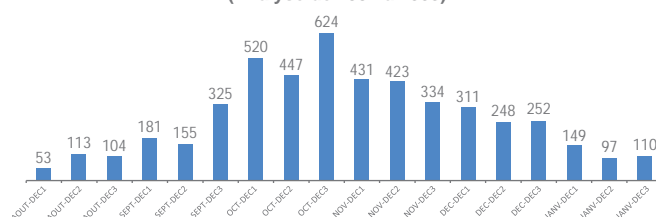
Pour la décennie 2004-2013, les prélèvements sont plus importants en septembre ; jusqu'à la mi-décembre, les prélèvements sont importants et réguliers sans pic marqué ; janvier voit une baisse nette du tableau de chasse.



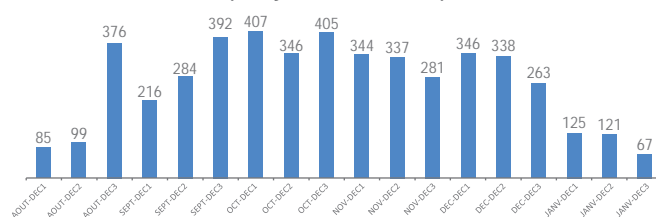
Prélèvements du canard colvert par décennie au Gabion (Analyse de 1984 à 1993)



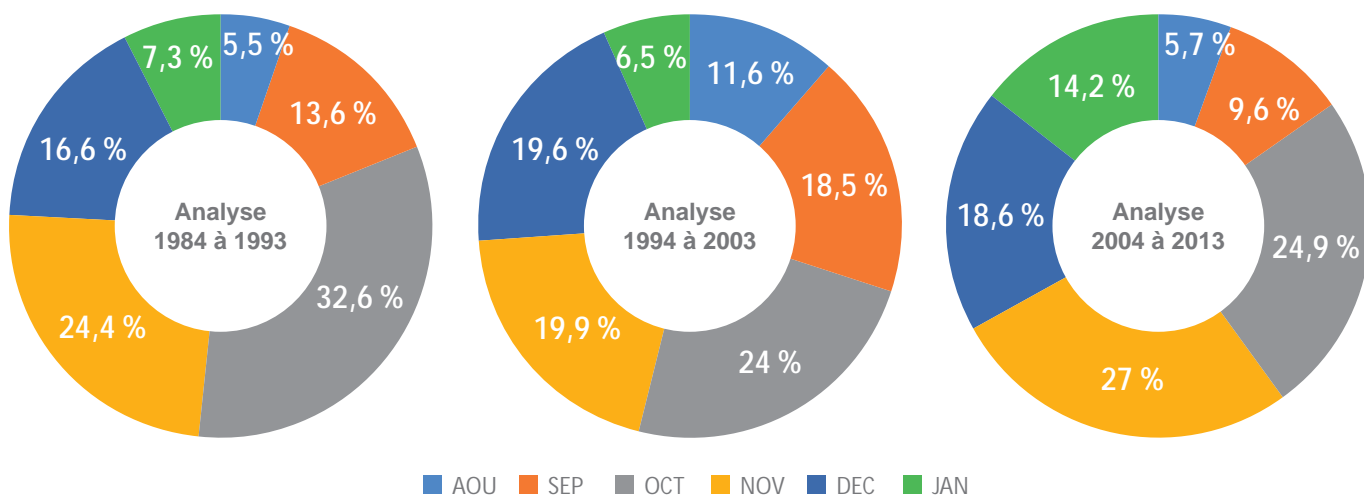
Prélèvements du canard colvert par décennie au Gabion (Analyse de 1994 à 2003)



Prélèvements du canard colvert par décennie au Gabion (Analyse de 2004 à 2013)



Répartition des prélèvements mensuels du canard colvert par décennie au Gabion



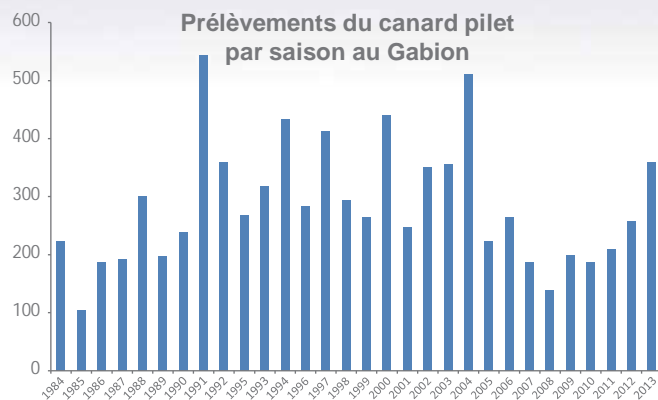
Le canard pilet



Le canard pilet occupe la quatrième place dans le tableau de chasse en baie du Mont Saint-Michel.

Décennie	1983-1993	1994-2003	2004-2013
Prélèvements du canard pilet	2 348	3 234	2 557

Pour le canard pilet, les prélèvements sont en hausse, très nets pour la décennie 1994-2003, avec 886 oiseaux prélevés en plus par rapport à la décennie précédente.



Cette augmentation est liée principalement à des prélèvements plus importants en 1994, 1997 et 2000.

Le canard pilet arrive en baie du Mont Saint-Michel à partir de la première décade de septembre, la présence en août est anecdotique.

Beaucoup de canards pilets ne font que transiter vers les quartiers d'hivernage Ouest-africains.

L'hivernage français est établi principalement le long du littoral Atlantique du Morbihan à la Charente Maritime et en Camargue.



ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS PAR DÉCADE

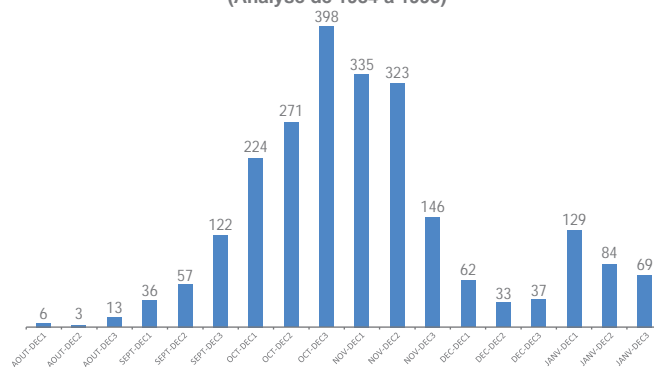
Pour les trois périodes, la présence des canards pilet est notée à partir de début septembre, avec une augmentation progressive, pour obtenir un pic de prélèvements se situant entre la deuxième et la troisième décade d'octobre. Les prélèvements se maintiennent à bon niveau jusqu'aux environs de la deuxième décade de novembre, puis les prélèvements baissent mais se maintiennent jusqu'à la fin janvier.

Pour la période 2004-2013, on peut constater un fort prélèvement la dernière décade de janvier. Cela est dû en grande partie à un fort prélèvement lors de la dernière décade de janvier 2004. En effet, à cette période une vague de froid avec tempête de neige a sévi sur le Nord de notre pays, accompagnée de températures basses entraînant une arrivée d'oiseaux sur nos côtes plus clémentes.

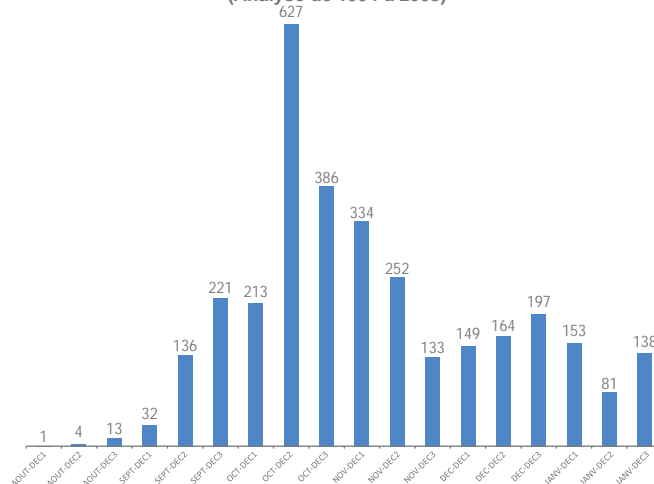
Contrairement à la sarcelle, au siffleur et au souchet, le canard pilet ne semble pas beaucoup modifier ses habitudes migratoires.



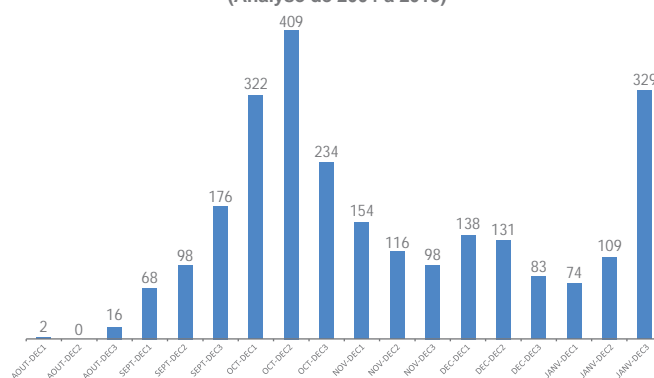
Prélèvements du canard pilet par décade au Gabion (Analyse de 1984 à 1993)



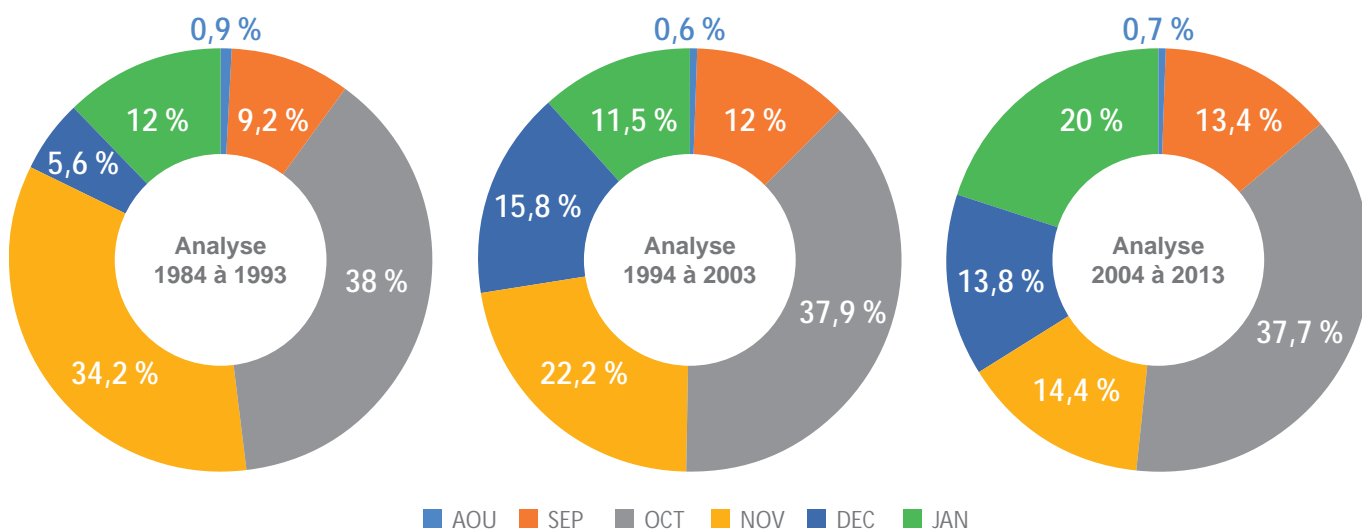
Prélèvements du canard pilet par décade au Gabion (Analyse de 1994 à 2003)



Prélèvements du canard pilet par décade au Gabion (Analyse de 2004 à 2013)



Répartition des prélèvements mensuels du canard pilet par décade au Gabion



Le canard souchet



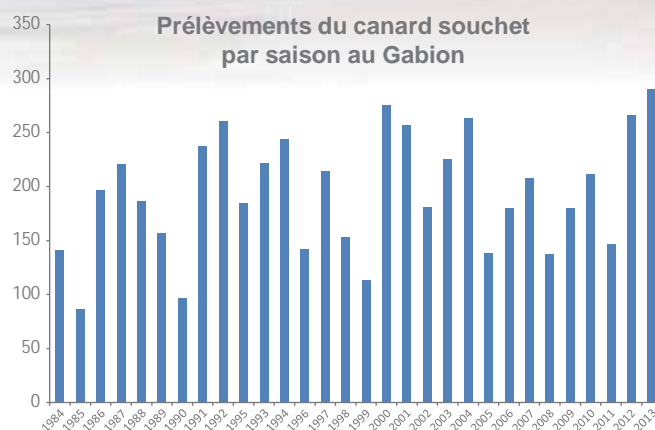
Le canard souchet occupe la cinquième place dans le tableau de chasse de la baie du Mont Saint-Michel (Ille-et-Vilaine).

Décennie	1983-1993	1994-2003	2004-2013
Prélèvements du canard souchet	1 720	1 966	2 025

Au cours des trois décennies, on observe une légère tendance à l'augmentation des prélèvements.



Prélèvements du canard souchet par saison au Gabion



Comme pour la sarcelle d'hiver, le canard souchet arrive sur nos côtes dès le début d'août et tout au long du mois de septembre. Le pic d'abondance se situe vers le début novembre. L'Ouest de la France accueille 37 % des oiseaux qui hivernent dans le Nord-Ouest de l'Europe. Notre pays joue un rôle important pour l'hivernage du canard souchet. Ce rôle peut être amplifié en cas de vagues de froid sur les îles britanniques et les Pays-Bas.



ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS PAR DÉCADE

Pour la décennie 1983-1993, le pic de prélèvements se situe en deuxième décennie de novembre, puis des niveaux de prélèvements réguliers en septembre et en augmentation dès la deuxième décennie d'octobre. Dès le début décembre, les prélèvements chutent nettement.

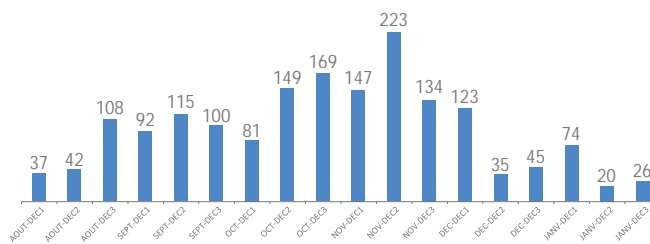
Pour la décennie 1994-2003, le pic de prélèvements est beaucoup plus tôt, dès la deuxième décennie d'octobre. Les prélèvements se maintiennent à bon niveau jusqu'à la première décennie de janvier, puis chutent fortement.

Pour la période 2004-2013, le début de saison diffère complètement avec un pic de prélèvements en dernière décennie d'août. Le tableau de chasse se maintient à un niveau quasiment identique jusqu'à la deuxième décennie de novembre. Par la suite, les prélèvements baissent mais se maintiennent à un niveau supérieur aux autres décennies.

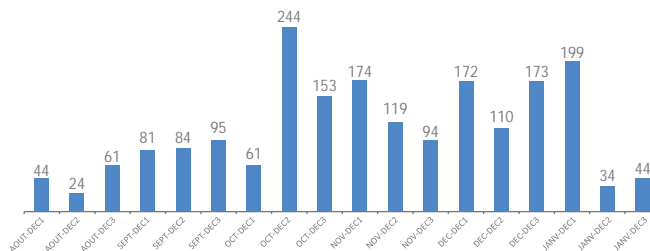
Le canard souchet est donc présent en nombre beaucoup plus tôt en saison en baie du Mont Saint-Michel. Cette présence se maintient jusqu'à la fin janvier.

Il est probable que les conditions hivernales favorables ont permis un stationnement plus étalé dans le temps durant la période 2004-2013.

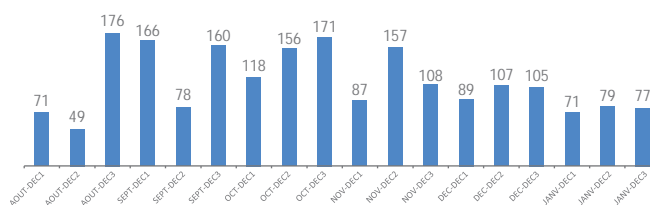
Prélèvements du canard souchet par décennie au Gabion (Analyse de 1984 à 1993)



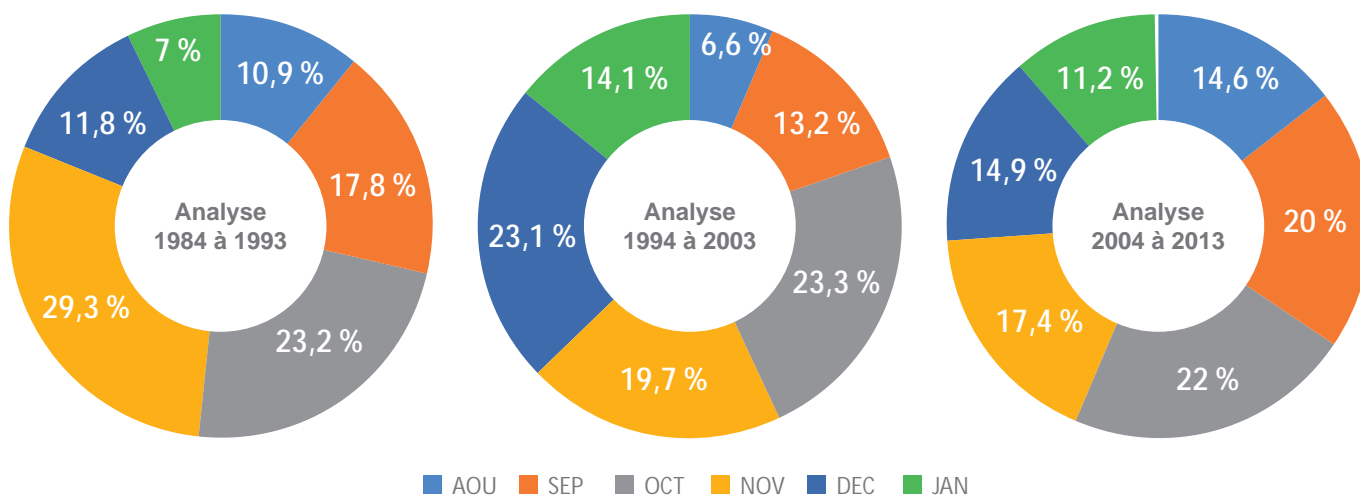
Prélèvements du canard souchet par décennie au Gabion (Analyse de 1994 à 2003)



Prélèvements du canard souchet par décennie au Gabion (Analyse de 2004 à 2013)



Répartition des prélèvements mensuels du canard souchet par décennie au Gabion



- Le renard
- Le blaireau

Prédateurs

Le renard roux

(Vulpes vulpes)



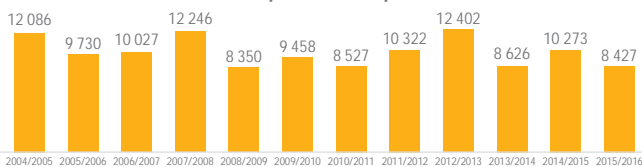
L'espèce figure sur la liste des espèces chassables et est classée nuisible dans le département. Le renard est considéré par les chasseurs comme un gibier, il est chassé principalement en battue organisée.

De l'ouverture générale à la fin février, le renard peut être chassé devant soi, à l'affût et à l'approche, en battue organisée ou à courre.

Le déterrage peut être pratiqué tout au long de l'année, avec une intensité souvent plus forte au printemps.

Dans le cadre des plans de chasse grand gibier, le tir à l'affût et à l'approche est possible à partir du 1^{er} juin ; le tir en battue à partir du 15 août.

Évolution des prélèvements à tir en Ile-et-Vilaine
Enquête statistique



Depuis quelques années, la gale sarcoptique du renard est apparue dans le sud-est du département (région de Retiers), en provenance des départements voisins, après avoir progressée vers le sud-ouest du département (région de Redon).

Cette zoonose remonte vers le nord, par l'ouest du département. Il est fort probable que prochainement l'ensemble du département sera contaminé.

Cette maladie parasitaire est transmise par un parasite qui pond des œufs sous la peau. Cette maladie est très contagieuse par contact au sein de l'espèce renard.

La gale touche toutes les épaisseurs de peau. Cette dernière se recouvre de petites vésicules, puis d'épaisses croûtes (chute des poils, purité).



La gale est généralement mortelle pour le renard, elle entraîne des infections et un affaiblissement de l'animal (perte de poids). Un risque de transmission au chien de chasse existe, mais est sans gravité pour le chien si un traitement est administré.

La gale sarcoptique n'infecte pas l'Homme (aucun rapport avec la gale humaine), mais il peut y avoir une réaction allergique au contact d'animaux ou cadavres très infectés.

Ne jamais manipuler les renards sans gants jetables.

Une récente étude menée en France (dont le département d'Ile-et-Vilaine) montre que les prélèvements importants (1,3 renards/km²/an) sur des surfaces importantes ont un impact généralement compensé très rapidement. L'immigration et la dynamique de population très réactive de l'espèce expliquent ces résultats.



Le blaireau

(*Meles meles*)



Le blaireau, de par son statut gibier, peut être chassé à tir dès l'ouverture générale de la mi-septembre à fin février. De mœurs nocturnes ou crépusculaires, les prélèvements à tir sont peu fréquents en journée.

Bien qu'il ne fasse pas partie de la liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles, le blaireau peut fait l'objet de mesures administratives de régulation à l'initiative du Préfet pour éviter certains dommages et atteintes à la sécurité publique.

La chasse sous terre (vénerie) est pratiquée du 17 septembre au 15 janvier et du 15 mai au 16 septembre, pour respecter le cycle de reproduction de l'espèce.

La quasi-totalité des prélèvements est assurée par la chasse sous terre. Jusqu'au milieu des années 1980, le gazage intensif à la chloropicrine des terriers de renard a amené, dans certains secteurs, les populations à un niveau critique.

Depuis, l'espèce semble avoir reconstitué une large partie de ses effectifs. Sa présence est avérée sur la quasi-totalité des communes d'Ille-et-Vilaine, même en zone péri-urbaine.

La densité varie fortement selon les régions et les milieux. En Europe occidentale, les densités estimées varient de 0,1 à 5 individus par km². Des prélèvements importants sur la fraction adulte d'une population peuvent induire assez rapidement une diminution des effectifs. Les prélèvements restent modestes à l'échelle du département.

Évolution des prélèvements de blaireau en chasse sous terre en Ille-et-Vilaine



Sources : Association Départementale des Chasseurs Sous Terre d'Ille-et-Vilaine

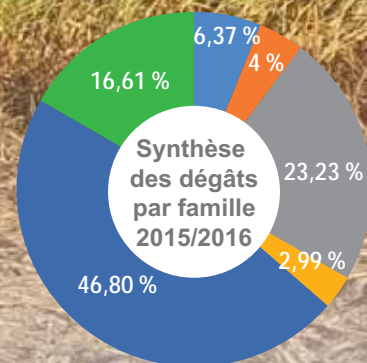




- Les dégâts
- Le sanglier
- Le cerf

Grand Gibier

Les dégâts de grand gibier



■ Pépinières ■ Légumes ■ Céréales
■ Oléagineux - Protéagineux ■ Mais fourrager ■ Prairies

Un peu d'histoire

Avant l'instauration du plan de chasse, les agriculteurs bénéficiaient « du droit d'affût » pour protéger leurs récoltes des dégradations commises par les sangliers et les cervidés.

Contre l'abandon du droit d'affût et la généralisation du plan de chasse, les chasseurs consentirent à indemniser les dégâts agricoles de grand gibier sur leurs propres deniers

Procédure d'indemnisation

L'indemnisation est entièrement à la charge de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, pour les dégâts agricoles causés par le grand gibier.

Pour l'Ille-et-Vilaine, les trois espèces principales concernées sont le sanglier, le cerf, le chevreuil.

Pour prétendre à une indemnisation, l'agriculteur doit établir une déclaration adressée à la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine. La Fédération mandate un expert (5 experts en Ille-et-Vilaine). L'expertise, réalisée en présence de l'agriculteur, est généralement acceptée. En cas de désaccord, le dossier est examiné en Commission départementale ou nationale.

Budget dégâts

Les dégâts font l'objet d'une comptabilité séparée du budget général de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Le budget dégâts est alimenté en Ille-et-Vilaine par la cotisation des bracelets grand gibier.

Sanglier ⇒ 50 €

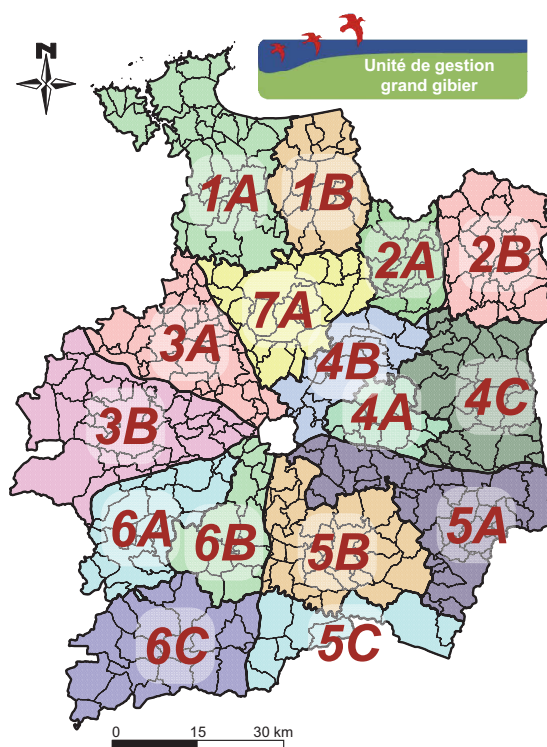
Chevreuil ⇒ 25 €

Cerf ⇒ 230 €

Biche ⇒ 215 €

Daguet ⇒ 215 €

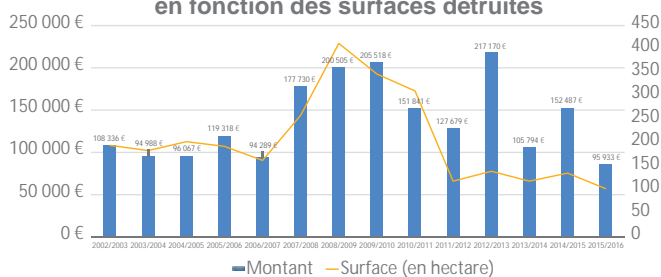
Jeune cerf ⇒ 140 €



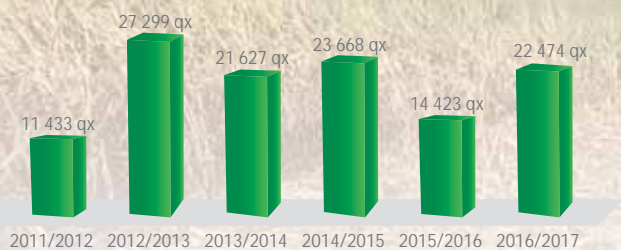
Montant des dégâts par unité de gestion

Unité de gestion	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
1A	8 992 €	22 590 €	9 446 €	21 879 €	8 641 €
1B	4 763 €	14 759 €	8 866 €	13 023 €	14 881 €
2A	1 270 €	1 050 €	79 €	353 €	1 464 €
2B	1 108 €	3 990 €	2 918 €	6 726 €	2 625 €
3A	655 €	280 €	196 €	88 €	66 €
3B	37 151 €	56 441 €	38 410 €	52 572 €	35 078 €
4A	10 183 €	12 452 €	2 599 €	4 712 €	3 371 €
4B	3 276 €	6 416 €	721 €	3 945 €	742 €
4C	3 604 €	5 361 €	563 €	1 538 €	377 €
5A	3 039 €	12 034 €	7 452 €	4 922 €	3 032 €
5B	3 867 €	7 401 €	2 383 €	4 689 €	2 046 €
5C	6 459 €	9 222 €	2 258 €	909 €	2 182 €
6A	11 502 €	8 660 €	5 870 €	5 224 €	2 483 €
6B	12 864 €	14 401 €	10 458 €	14 259 €	9 842 €
6C	9 939 €	24 714 €	3 090 €	10 414 €	4 920 €
7A	8 712 €	18 343 €	10 664 €	7 226 €	3 039 €

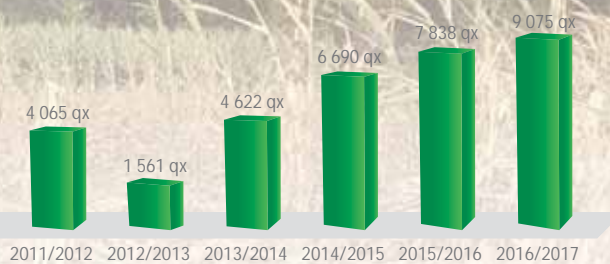
Montant des indemnités en fonction des surfaces détruites



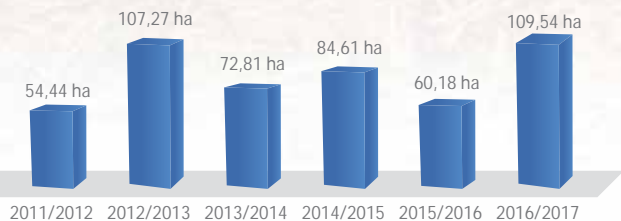
L'évolution de la facture de dégâts de grand gibier est pour partie liée à l'évolution de la population sanglier, mais aussi du coût des denrées agricoles, des rendements, des conditions climatiques et de la présence dans le milieu naturel de fructification forestière et bocagère.



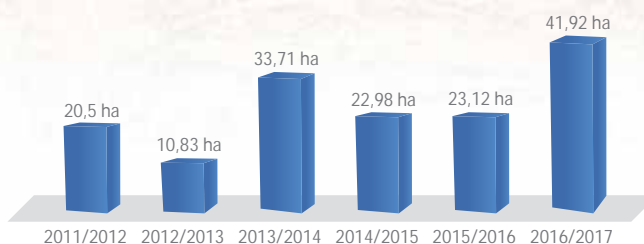
Évolution des volumes détruits par le sanglier pour les grandes cultures en quintal
(maïs, céréales, protéagineux, oléagineux)



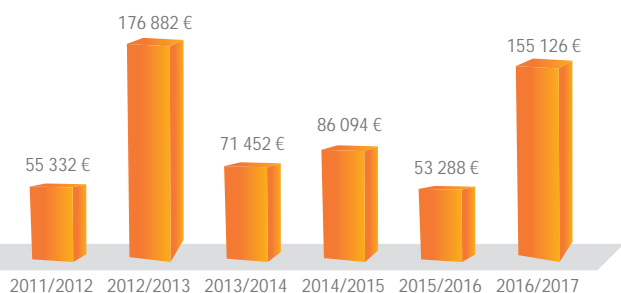
Évolution des volumes détruits par le cerf pour les grandes cultures en quintal
(maïs, céréales, protéagineux, oléagineux)



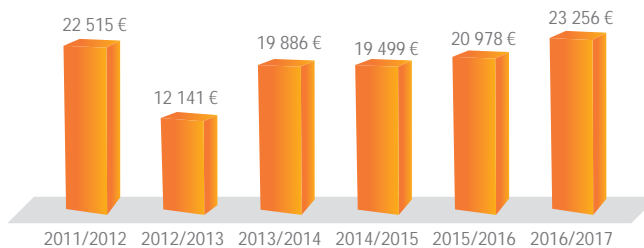
Évolution des surfaces détruites par le sanglier pour les grandes cultures en hectare
(maïs, céréales, protéagineux, oléagineux)



Évolution des surfaces détruites par le cerf pour les grandes cultures en hectare
(maïs, céréales, protéagineux, oléagineux)



Montant des indemnités relatif aux dégâts de sanglier pour les grandes cultures



Montant des indemnités relatif aux dégâts de cerf pour les grandes cultures

L'évolution de la facture de dégâts de grand gibier est en partie corrélée à l'évolution des effectifs présents sur le terrain.

Mais d'autres facteurs peuvent intervenir simultanément :

- les prix des denrées agricoles ;
- les rendements annuels ;
- les dates de récoltes ou semis liés à des facteurs climatiques ;
- la production de fruits forestiers (glands, châtaignes, fâines).

Le tableau de chasse 2015/2016, avoisinant les 2 000 animaux, n'a pas conduit à une explosion de la facture dégâts, la dite saison fait même partie des faibles montants de dégâts. La très forte production de fruits forestiers à l'automne 2015 a assuré l'essentiel des besoins alimentaires des sangliers durant l'hiver et début du printemps. Les différentes études sur la reproduction du sanglier ont mis en évidence que la production de fruits forestiers « boostait » la production de jeunes, notamment en permettant l'entrée en reproduction des très jeunes laies à partir d'un poids de 30 kg.

Le tableau de chasse de l'automne/hiver suivant (2016/2017) a fait un bon de plus de 600 sangliers prélevés dans notre département. Dans le même temps, la production de fruits forestiers a été nulle en automne 2016.

La note des dégâts 2016/2017 risque d'être multipliée par deux, probablement un montant record pour notre département.

Classement croissant, pour 15 communes, des montants de dégâts indemnisés au 30 juin 2017

Rang	Communes	Montant / Espèce			
		Total	Sanglier	Cerf	Chevreuil
1	Paimpont	37 486,53 €	18 978,41 €	18 508,12 €	0,00 €
2	Betton	10 823,49 €	2 135,07 €	0,00 €	8 688,42 €
3	Combourg	7 488,65 €	7 488,65 €	0,00 €	0,00 €
4	Laillé	7 414,24 €	7 377,49 €	36,75 €	0,00 €
5	Goven	6 220,91 €	6 220,91 €	0,00 €	0,00 €
6	Dingé	5 418,98 €	5 418,98 €	0,00 €	0,00 €
7	La Boussac	5 155,42 €	5 155,42 €	0,00 €	0,00 €
8	S'-Coulomb	4 419,64 €	373,97 €	0,00 €	4 045,67 €
9	Saint Péran	4 412,49 €	273,83 €	4 138,66 €	0,00 €
10	Roz-sur-Couesnon	4 333,68 €	4 333,68 €	0,00 €	0,00 €
11	Langon	4 047,47 €	4 047,47 €	0,00 €	0,00 €
12	Miniac-Morvan	3 907,03 €	3 907,03 €	0,00 €	0,00 €
13	Plerguer	3 106,97 €	2 001,53 €	0,00 €	1 105,44 €
14	Grand-Fougeray	2 556,58 €	2 556,58 €	0,00 €	0,00 €
15	Louvigné-de-Bais	2 436,11 €	2 436,11 €	0,00 €	0,00 €
Total 2016/2017		109 228,19 €	72 705,13 €	22 683,53 €	13 839,53 €

↳ soit environ 50 % de la note départementale

Le sanglier

(*Sus scrofa*)

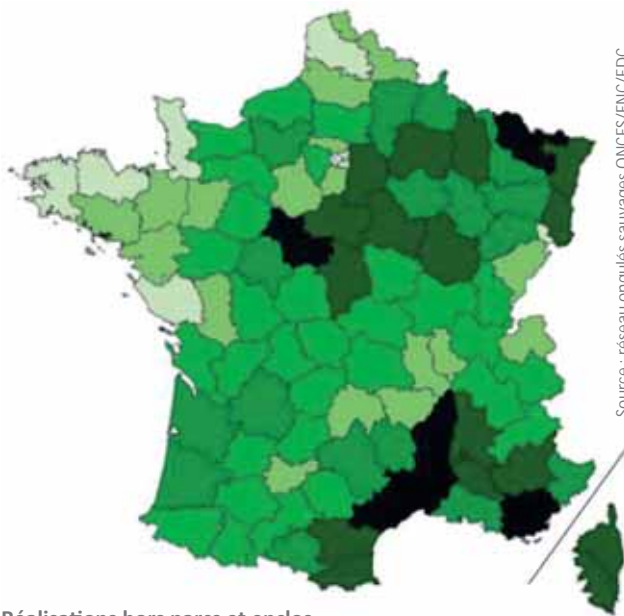


Bilan des prélèvements

TABLEAU NATIONAL SANGLIER

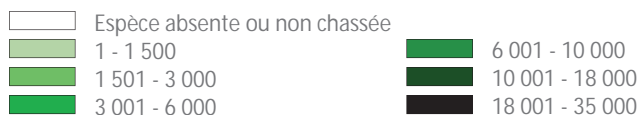
Prélèvements 2015/2016 ⇒ 666 933
 Progression sur 1 an ⇒ + 13,9 %
 Progression sur 20 ans ⇒ x 2,2

Tableaux de chasse départementaux

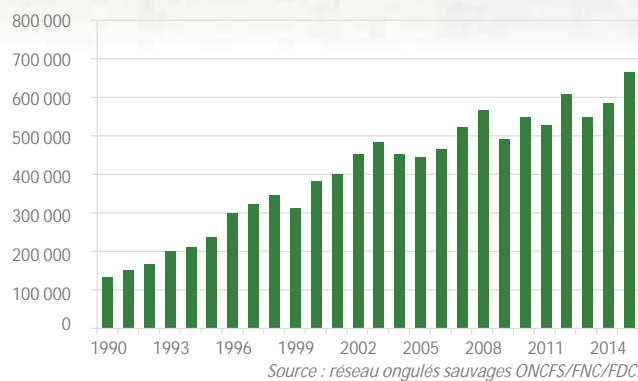


Source : réseau ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC.

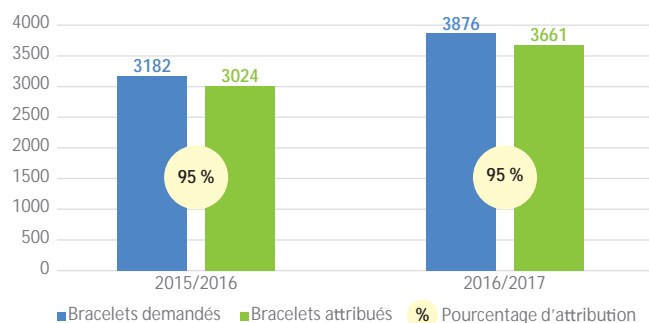
Réalisations hors parcs et enclos



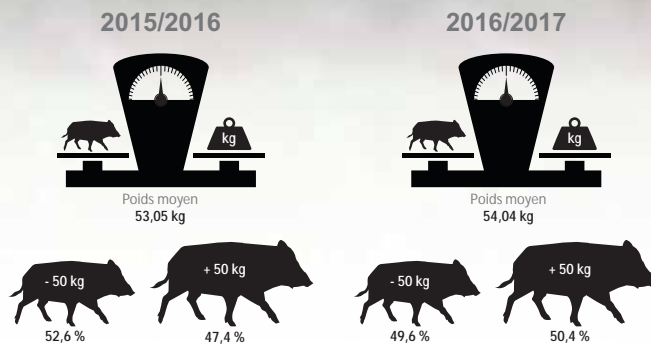
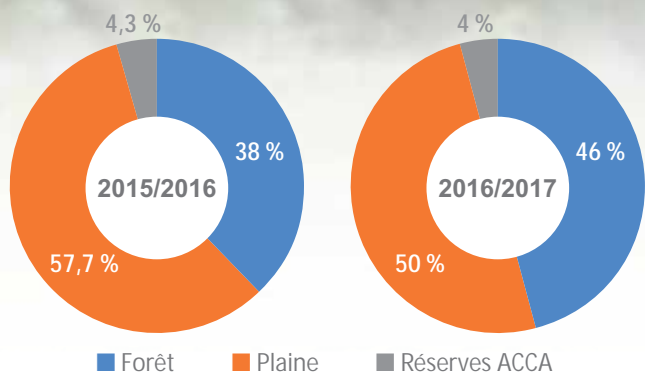
Réalisations hors parcs et enclos



ANALYSE DÉPARTEMENTALE

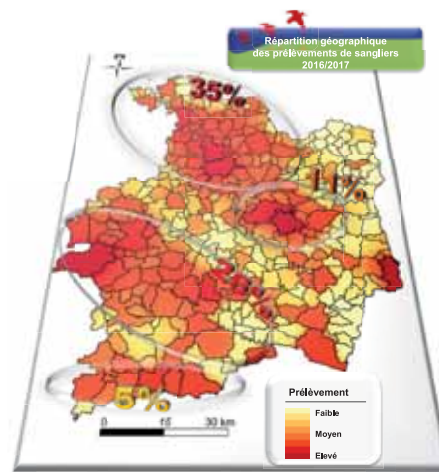
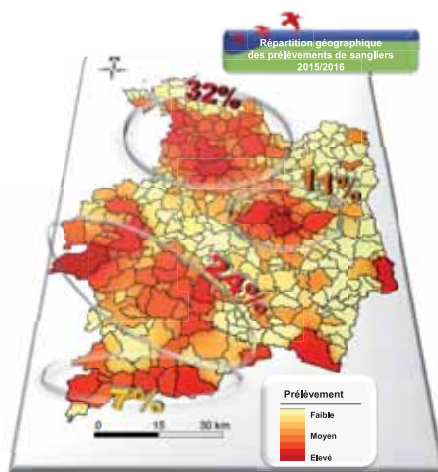
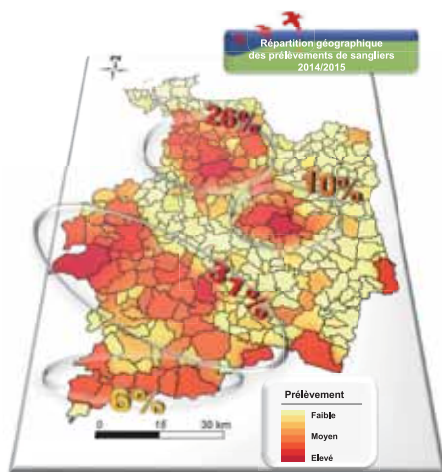


Bilan des prélèvements 2016/2017



Évolution des prélèvements sangliers

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Saint-Pierre-de-Plesguen	1A	188	186	198	313	403	
Villecartier - Roz-sur-Couesnon	1B	112	84	82	155	184	
Tremblay - Cogles	2A	27	15	31	44	62	
Fougères	2B	44	39	24	43	44	
Montauban-de-Bretagne	3A	37	26	40	64	82	
Paimpont	3B	337	178	320	233	432	
Chevré	4A	140	78	114	116	142	
Rennes - Liffré - Haute-Sève	4B	104	62	80	85	113	
Le Vendelais	4C	74	48	43	65	77	
La Guerche-de-Bretagne Le Pertre	5A	94	80	73	103	174	
Le Theil-de-Bretagne - Pouez	5B	66	62	81	73	107	
Teillay - Araize	5C	104	74	80	64	54	
Baulon - Maxent	6A	114	66	86	83	101	
Laillé - Saint-Malo-de-Phily	6B	92	106	127	133	128	
GIC de la Vallée de la Vilaine	6C	165	100	124	151	150	
Bourgouët - Tanouarn	7A	228	162	228	230	313	
Total des prélèvements		1926	1366	1731	1955	2 566	
Nombre de bracelets attribués		3119	2587	2726	3024	3 661	
Taux de prélèvements		61,75 %	52,80 %	63,49 %	64,64 %	70,09 %	



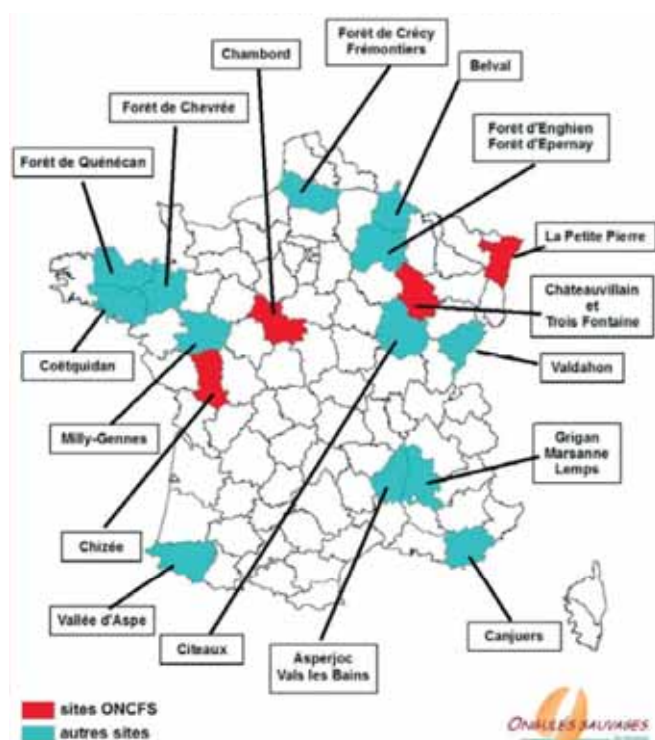
L'Observatoire « Reproduction du sanglier et fructification forestière »

D'APRÈS UN ARTICLE
DE CHRISTINE SAINT-ANDRIEUX

(lettre d'information Réseau ongulés sauvages n°21)

L'Observatoire national « Reproduction du sanglier et fructification forestière », qui a pour objectif de mieux connaître l'influence des productions forestières (glands, fânes, châtaignes) sur la reproduction des laies, est en place depuis 2015 sur 22 territoires dans 17 départements, dont le département d'Ille-et-Vilaine en forêt de Chevrée (région de Châteaubourg).

Les observatoires sangliers



Le principe de l'Observatoire est de comparer sur site, année après année, la relation entre l'intensité des fructifications forestières et l'état reproductif des laies tirées à la chasse.

Avec une seule année de suivi complète, il n'est pas encore possible de tirer des conclusions, mais le premier enseignement de l'année 2015 est qu'il existe une grande diversité, aussi bien au niveau des fructifications que des animaux récoltés et analysés.

Rappel du protocole

Sur chaque site sont suivies la fructification forestière estimée par classe de 0 à 4 (4 étant le maximum) et la reproduction des femelles de plus de 25 kg (ou 20 kg vidées) pendant une période minimale de 5 ans (classées en repos, cyclées).

1 091 tractus génitaux ont été récoltés et analysés sur l'ensemble des territoires.

- ☞ 47 % des laies étaient en repos
- ☞ 25 % des laies étaient cyclées
- ☞ 27 % des laies étaient gestantes
- ☞ 1 % des laies tirées étaient allaitantes

BILAN DE LA FRUCTIFICATION FORESTIÈRE 2015

L'année a été très hétérogène au niveau de la fructification.

Sur 10 territoires : la fructification des chênes était nulle ou quasiment absente.

Sur 7 territoires : les glandées étaient très faibles à plutôt bonnes, sans atteindre la classe maximale de 4.

Pour la forêt de Chevrée, la glandée était un peu plus fournie.

Pour l'ensemble du territoire national, les fânées étaient globalement très faibles et les châtaigniers ont produit avec des classes moyennes de 2 à 3,5.



RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE DES LAIES TIRÉES

Sur la totalité des territoires, les laies tirées sont réparties grossièrement entre :

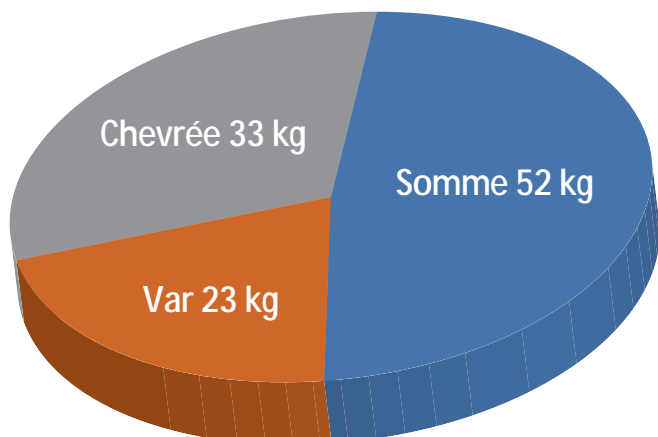
- ↳ 1/3 des moins d'un an,
- ↳ 1/3 de laies subadultes (de 1 à 2 ans),
- ↳ 1/3 de laies de plus de 2 ans.

Mais il existe de fortes disparités d'un territoire à l'autre, en fonction bien sûr des consignes de tir mais surtout de la richesse des territoires et du poids moyen des animaux. Par exemple, dans la Somme (80), les laies de moins de 6 mois, représentant plus du tiers du tableau de chasse femelle de plus de 25 kg, leur poids moyen est de 38 kg. Les poids moyens des femelles de 6 mois à un an est de 52 kg.

À Chevrée, les laies de moins de 6 mois ne sont pas représentées et le poids moyen des laies de 6 mois à un an est de 33 kg.

Dans le Var (Canjuers - 83), pour trois laies analysées de 6 mois à un an, le poids moyen n'est que de 23 kg !

Poids moyen des femelles de 6 mois à un an



Dans le troisième groupe (les laies tirées de plus de 2 ans), le poids se situe entre 55 et 65 kg (poids vidé), à l'exception du domaine de Chambord, pour lequel (152 laies tirées de plus de 2 ans) on obtient un poids moyen éviscéré de 84 kg !

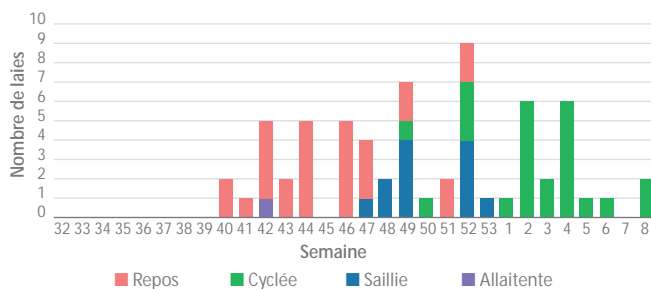
Le nombre moyen d'embryons des laies tirées entre 50 et 70 kg varie d'un peu plus de 4 à un peu plus de 5.5 (5.5 à Chevrée).

Le statut reproducteur des laies peut varier au cours de la saison de chasse. Deux exemples illustrent parfaitement l'évolution du statut reproducteur des laies au cours de la saison de chasse sur Quénécan (Morbihan), avec une fructification quasi-nulle, les premières saillies l'ont été dans la deuxième quinzaine de novembre.

Quénécan (Morbihan - 56) - 66 laies analysées
Indices de fructification : 1 (hêtre)

QUÉNÉCAN (56)

État des laies entre début octobre 2015 et mi-février 2016

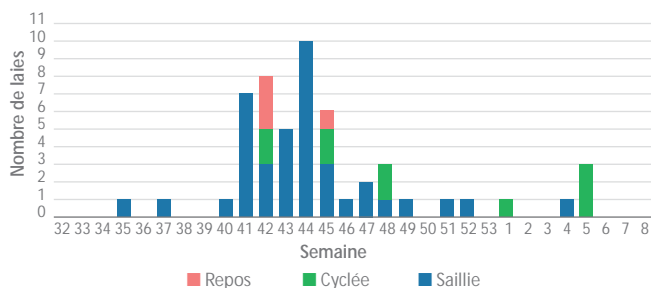


Sur Canjuers (Var), avec une fructification moyenne à bonne, les laies ont été saillies dès le mois d'octobre.

Canjuers (Var - 83) - 56 laies analysées
Indice de fructification : 2 (chêne pubescent)
et 3 (chêne vert)

CANJUERS (83)

État des laies entre début octobre 2015 et mi-février 2016



Pour cette première saison de relevés, sur la plupart des territoires il est constaté une très grande variabilité.

Les prochaines saisons de relevés permettront des comparaisons au sein de chaque territoire.

D'autres départements vont rejoindre le dispositif et permettront d'étendre encore cet observatoire national.



Le cerf élaphe (*Cervus elaphus*)



Un peu d'histoire

Après la révolution française, la libéralisation du droit de chasse de cette espèce réservé précédemment à l'aristocratie, a provoqué une forte régression du cerf élaphe sur notre pays. La situation actuelle résulte d'une politique très volontariste pour renforcer les effectifs.

Près de la moitié des populations présentes en France sont issues de repeuplements. Le cerf est présent dans 83 départements, il occupe tous les types de milieux naturels présents en France, mais les terres arables et les forêts de feuillus sont les milieux les plus représentés. Aujourd'hui, 50 % de la forêt française est colonisée par l'espèce.

En forêt de Paimpont, c'est entre 1955 et 1957 que 14 animaux, en provenance du domaine de Chambord, ont été réintroduits.

Actuellement, l'objectif est de stabiliser la population à un niveau le plus compatible avec les différents intérêts (chasseurs, agriculteurs, forestiers).

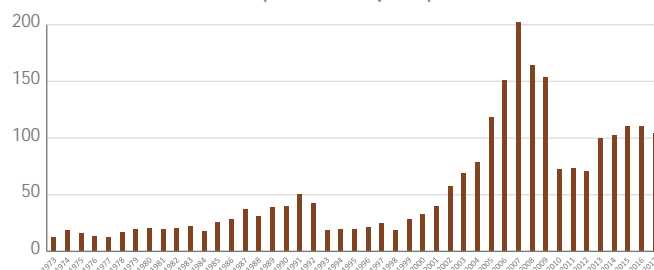


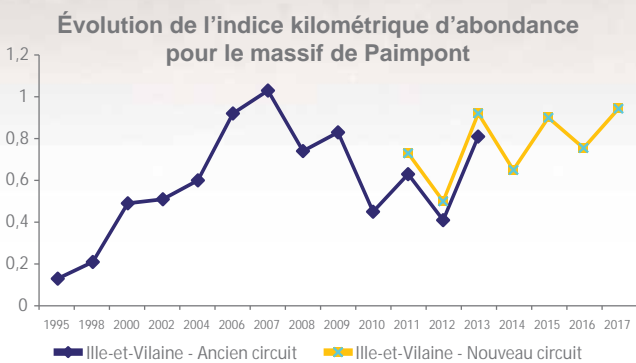
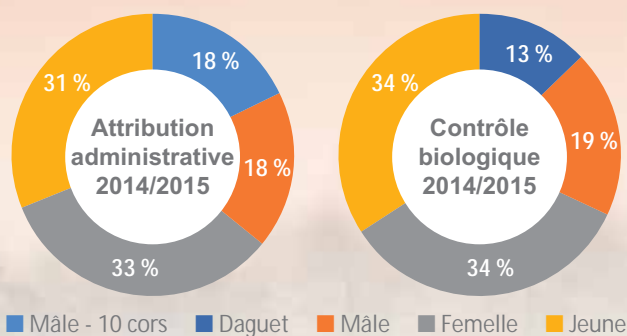
Superficie totale : 160 921 km²
Nombre de départements concernés : 83



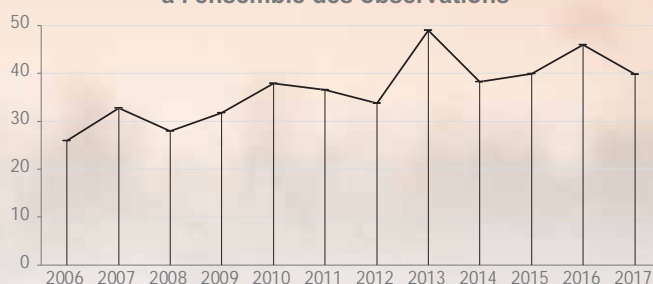
Suivi de la population

Tableau de chasse Cerf en Ile-et-Vilaine
(hors enclos parcs)





Évolution du pourcentage des contacts pour le circuit Trédéal-Plaisance par rapport à l'ensemble des observations



INDICE KILOMÉTRIQUE D'ABONDANCE NOCTURNE

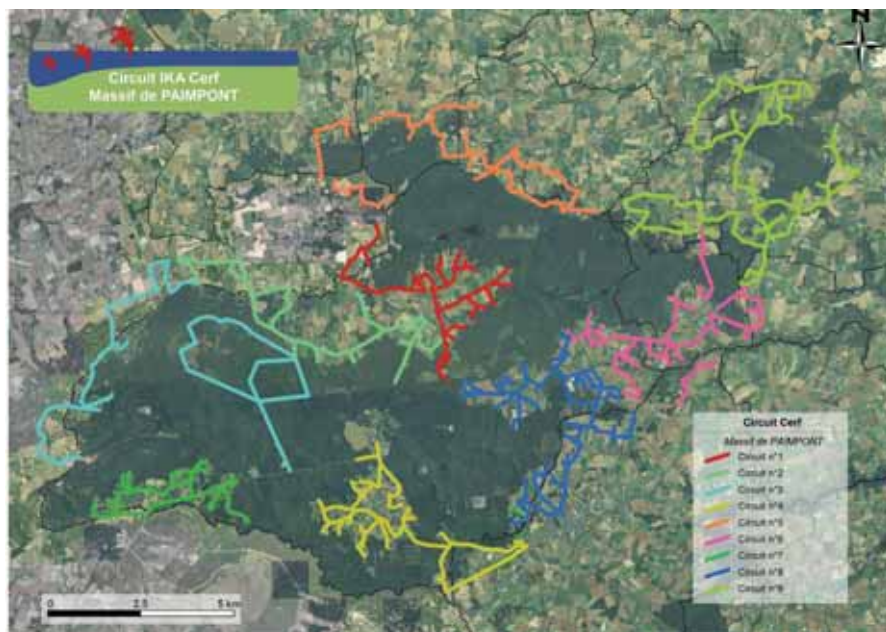
L'indice kilométrique d'abondance nocturne a été mis en place depuis 1995 sur le massif de Paimpont. Il permet de relever le nombre de cerfs observés la nuit sur les circuits prédéfinis, d'une longueur de 25 à 30 km environ, parcourus 4 fois en voiture entre 23 heures et 2 heures du matin au mois de mars (2^e décade) de chaque année. On obtient ainsi les tendances d'évolution au cours du temps.

DÉTAIL PAR SECTEUR

Bilan des comptages nocturnes cerf élaphe

Secteur	Parcours (km)	9 mars 2017				10 mars 2017				17 mars 2017				21 mars 2017			
		M	F+J	NI	TOTAUX	M	F+J	NI	TOTAUX	M	F+J	NI	TOTAUX	M	F+J	NI	TOTAUX
Telhouet	17,85	1	2	23	26		8	2	10	5	1	11	17		3		3
Comper	17,85		7	21	28	4	19	3	26	12	16		28		14		14
Ville Danet	18,86	1	4		5	1		5	6		4	3	7	2	7	2	11
Haute Forêt	26,31		1	1	2	5	2		7	2		1	3				0
Le Cannée	22,38	1	44	5	50			45	45		17		17	2	9	9	18
La Domaniale	21,36	4		2	6				0		2		2	1	1		3
Saint Péran	22,69	8	25		33		10	24	34			32	32		10		11
Beauvais	13,69				0		6		6	1	7	2	10		7		7
Trédéal	35,58	3	13	1	17	1		2	3	1	1		2	2		2	
Plélan-le-Grand	28,53	2	59	15	76		18	63	81	1	72	3	76	13	59	1	73
Iffendic	35,58	15			15				7	12	8	2	22	6	1		7
TOTAUX	207,25	31	140	44	215		55	140	212	28	126	43	197	24	108	12	144

Détail des observations par secteur et par sortie



Les milieux



- Contrat Nature Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine
- Étude ferme référence BAYER



Quoi de neuf à Châteauneuf ?

La Région Bretagne soutient l'action des chasseurs sur le Marais noir de Saint-Coulban (Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine)

Depuis octobre 2016, le marais de Châteauneuf bénéficie d'un Contrat Nature, une aide financière de la région Bretagne. Ce dispositif soutient les projets de préservation et de reconquête du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne.

La candidature portée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a été retenue au regard de la valeur patrimoniale des espèces présentes sur le marais et de l'état de conservation remarquable de ses habitats. Le Contrat Nature a comme objectif l'étude préalable à la rédaction d'un plan de gestion sur le Marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine, durant la période 2016-2018. Le financement global du projet s'élève à 157 000 €, réparti à hauteur de 44,6 % par la Région et 55,4 % par la FDC35. Pour l'exécution du projet, un chargé de mission a été recruté par la Fédération pour deux ans. Il aura pour responsabilité la mise en place des études préparatoires à la rédaction du plan de gestion et l'animation du contrat Nature en collaboration avec le personnel technique existant.

L'obtention de cette aide financière de la Région Bretagne est la reconnaissance sur la qualité des actions de restauration et de gestion de la FDC35 conduites depuis plus de trente ans sur le marais ; l'objectif final étant le classement du marais comme réserve naturelle régionale, labellisée « Espaces Remarquables de Bretagne », reconnaissant la haute valeur patrimoniale d'un site naturel.

LE DISPOSITIF « CONTRAT NATURE », OBJECTIFS DU PROJET

Les opérations programmées sur deux ans sont :

- Synthèse des connaissances existantes sur le site.
- Inventaires et cartographie de la faune et de la flore.
- Rédaction et mise en place des suivis écologiques.
- Un volet recherche sur la sarcelle d'hiver.
- Coordination et animation du projet.
- Étude de viabilité sur l'accueil du public et des scolaires sur le site dans une approche de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.



Suivi de la qualité de l'eau.

LE DÉTAIL DES MISSIONS

La synthèse des connaissances : c'est d'abord une recherche bibliographique exhaustive de tous les documents internes ou publics, d'articles scientifiques ou de divulgation, de rapport de stages ou d'experts, autrement dit de tous les écrits mentionnant le marais de Châteauneuf. Le rassemblement de ces sources d'informations permet de mettre à jour l'état de connaissance du marais sur ses origines géologiques, sur son histoire, sur son fonctionnement hydrologique, sur l'historique des travaux de restauration et des acquisitions foncières, sur les motivations de gestion mais surtout sur les espèces recensées sur Châteauneuf.

Inventaires et cartographie de la faune et de la flore : c'est sans aucun doute la mission centrale du Contrat Nature, la constitution d'une base de données à partir des observations faites par des experts et par le service technique de la FDC35. Chaque observation historique ou récente, de faune comme de flore est enregistrée sous un format digital et bien entendu accompagnée des coordonnées GPS.



Toutes les espèces sont donc précisément localisées sur une carte. Afin de pérenniser et d'automatiser la prise de données sur le terrain et dans une optique de qualité de l'information recueillie, toutes les informations sont prises à l'aide d'une tablette et d'une application mobile spécifiquement développée pour chaque protocole.

Rédaction et mise en place des suivis écologiques : à la différence des inventaires qui nécessitent une prospection de terrain plus ample à la recherche d'un maximum d'espèces possibles, le suivi s'intéresse plus au dénombrement d'individus d'une espèce donnée en un endroit précisément localisé. Le suivi, comme son nom le laisse entendre, doit se répéter périodiquement suivant un protocole scrupuleusement respecté. C'est un outil fondamental d'aide à la décision de gestion, il sert à identifier des dysfonctionnements comme des pollutions, disparition d'espèces, détection d'espèces invasives et plus largement le suivi ou monitoring sert à mesurer l'évolution des milieux et la validation des décisions de gestion.

Un volet recherche sur la sarcelle d'hiver : Le site de Châteauneuf est depuis une dizaine d'années la zone d'hivernage la plus importante de la région pour la sarcelle d'hiver avec une moyenne de 1500 individus par an. Ces oiseaux ne semblent utiliser ni la baie du

Mont Saint-Michel, ni l'estuaire de la Rance pourtant à quelques kilomètres de la réserve. Pour améliorer nos connaissances sur les déplacements de cette espèce nous avons intégré le programme de baguage national sur la sarcelle d'hiver, piloté par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. L'objectif est la capture d'une trentaine d'oiseaux qui seront bagués à la patte et marqués à l'aide d'une selle nasale numérotée permettant leur identification à distance. Les oiseaux capturés sont donc bagués, mesurés et relâchés.

Coordination et animation du projet : il s'agit de la conduite du projet en collaboration avec les services de l'Etat, les organismes, les associations et tous les acteurs locaux. C'est aussi communiquer les résultats lors des comités de pilotage, animer des groupes de réflexion sur des thématiques de gestion ou de méthodologie lors de comités techniques, multiplier les collaborations avec les experts locaux, les universités, les associations naturalistes et les autres entités. L'animation favorise la poursuite des acquisitions foncières et l'exécution de nouveaux travaux de restauration sur le marais. Sans oublier d'inscrire le marais dans toutes les initiatives locales, régionales et nationales, dans toutes les structures intercommunales et dans tous les projets pouvant mettre en valeur le Marais de Châteauneuf.

Étude de viabilité sur l'accueil du public et des scolaires sur le site dans une approche de sensibilisation et d'éducation à l'environnement : longtemps fermé au public, la FDC35 est consciente du potentiel pédagogique du site et a planifié cette ouverture au public. Du fait de la sensibilité des espèces aux dérangements, l'accès du public sur le marais devra se faire de manière organisée. La réflexion portera sur les conditions d'accueil des visiteurs, sur le contenu pédagogique présenté et sur le format choisi pour ces animations. Elle s'appuiera sur la collaboration avec d'autres structures spécialisées dans ce domaine, mais aussi sur l'expérience des services de la fédération pour l'organisation de journées pédagogiques auprès des scolaires.

L'état d'avancement du Contrat Nature : bilan de la première année

LA MISE EN PLACE DE SUIVIS ÉCOLOGIQUES NOUVEAUX

Si l'objectif principal du contrat Nature n'est pas la connaissance exhaustive de la faune et la flore présentes sur le Marais, par contre la mise en place de suivi écologique est la mission prioritaire de cette étude. Durant ces deux années nous devons élaborer et mettre en route des suivis qui vont nous renseigner sur l'évolution du marais, sur son fonctionnement et sur l'adéquation de nos mesures de gestion avec la conservation du site.

Notre responsabilité comme gestionnaire est de restaurer et de maintenir le paysage et les fonctions écologiques du marais tout en conservant la biodiversité, voire l'augmenter. Nous devons donc identifier les facteurs qui augmentent ou maintiennent cette diversité mais aussi identifier les facteurs de dégradation du milieu.

Il existe de très nombreux protocoles standardisés et parfois il est difficile de choisir les bons protocoles pour les gestionnaires d'espaces naturels. Il ne s'agit pas de tout suivre, de tout compter ou encore de tout mesurer, mais bien de trouver des indicateurs pertinents, des protocoles faciles à mettre en place et économiquement supportables. Dans ces conditions il est possible d'envisager le maintien de ces suivis sur des décennies.

Un des indicateurs importants à suivre lorsqu'il s'agit de zones humides, c'est bien entendu la qualité de la ressource en eau, tant dans ses caractéristiques physiques et chimiques que dans sa composition faunistique et floristique. C'est une information complémentaire aux comptages d'oiseaux hivernants réalisés traditionnellement sur le marais.

La présence d'eau dans le marais est déterminante pour l'hivernage de nombreux oiseaux. L'inondation du marais est possible grâce à l'existence d'un vannage qui nous permet de contrôler les niveaux d'eau toute l'année. A la fermeture des vannes, en novembre, le marais se remplit lentement jusqu'à atteindre le niveau fixé. L'inondation se fait par le bas, c'est une inondation par remontée de nappe. L'épaisse couche de tourbe, poreuse et absorbante, agit comme une éponge. Elle repose sur un fond ferme et imperméable formé par la tange. Lors de la fermeture des portes du vannage, l'eau retenue par la tange, monte et s'infiltré dans la tourbe jusqu'à atteindre la surface du sol et provoque l'inondation. Une fois l'hivernage fini, les vannes sont ouvertes en avril et le marais se vide rapidement en quelques jours.

Le suivi de la nappe d'eau : la connaissance des fluctuations de la nappe d'eau dans la tourbe, est une information fondamentale pour la bonne gestion du marais. La méthode la plus communément employée pour suivre le niveau de la nappe est l'installation d'un réseau de puits ou piézomètres, de petit diamètre (50 mm) qui permettent de mesurer les variations de l'eau libre dans le sol. Les puits ou piézomètres installés sur le marais sont des tubes de PVC, perforés à leur base mais fermés aux extrémités par un bouchon à vis.



Piezomètre.

Pour enterrer les tubes il a fallu d'abord extraire la tourbe à l'aide d'une tarière manuelle. L'extraction s'arrête une fois la tange atteinte, c'est-à-dire le niveau d'imperméabilité du marais. L'épaisseur moyenne de la tourbe rencontrée lors des forages est de 1,65 m ; la hauteur des piézomètres dépendra donc de la profondeur de la tourbe. Après quelques jours de leur installation, l'eau qui s'infiltré dans le tube atteint son niveau d'équilibre avec la nappe phréatique et permet la lecture des niveaux d'eau.



Carottage de tourbe.

Au total 20 puits ont été installés sur la zone inondable du marais, chaque semaine en période de remplissage, les niveaux d'eau sont relevés. Le suivi des niveaux de la nappe d'eau s'est avéré un outil élémentaire pour la connaissance du fonctionnement hydrologique du marais et très utile pour mesurer non seulement les variations saisonnières, mais nous permet de savoir précisément et à n'importe quel moment, à quelle distance de la surface se trouve l'eau.



Sondes.

Le suivi de la qualité de l'eau : le suivi de la qualité de l'eau est un classique dans la gestion des zones humides. Les instruments de mesure sont beaucoup plus accessibles économiquement qu'auparavant et de nombreuses variables nécessitaient autrefois des analyses faites en laboratoire, maintenant il est possible de réaliser ces analyses directement sur le terrain. En plus des sondes multiparamétriques, nous utilisons des bandelettes réactives qui sans avoir la précision d'un laboratoire, sont très utiles pour la détection de valeurs anormales et en font un excellent système d'alerte. La mesure de la transparence de l'eau, de la turbidité, de sa hauteur, la conductivité, la salinité, la température et le pH sont des paramètres descriptifs du milieu. La mesure de l'oxygène dissous nous indique si les conditions sont favorables au développement de la vie aquatique et en particulier c'est une variable qui en fonction de sa concentration, pourra expliquer la présence ou non de poissons par exemple. Pour détecter d'éventuel épisode de pollution organique urbaine ou agricole, nous recherchons la présence dans l'eau de valeurs élevées en nitrate, nitrite et phosphate.



Pose d'une nasse.

Le suivi des écosystèmes aquatiques : La communauté faunistique des écosystèmes aquatiques est très sensible à toute perturbation du milieu. Pour échantillonner efficacement cette faune, nous avons choisi d'utiliser des nasses. Ces pièges viennent d'Andalousie (Espagne) où ils sont utilisés avec succès pour le suivi des écosystèmes aquatiques du Parc National de Doñana, dans les Marais du Guadalquivir. Après 24 h passées dans l'eau, une par une les nasses sont relevées. Le résultat de la pêche est alors séparé et les espèces identifiées. Tous les individus de chaque espèce y compris les insectes sont comptés et seulement pour les poissons, les individus sont mesurés.

Notre première campagne de suivi a confirmé le rôle de zone de frayage pour le brochet et de croissance pour les jeunes anguilles, espèces considérées en danger d'extinction. À noter la présence de la perche-soleil, une espèce exotique et invasive. En France, ce poisson est classé comme nuisible et ne doit donc n'être ni relâché ni transporté vivant.

Pour les amphibiens, 7 espèces ont été détectées grâce aux nasses, dont une grosse surprise avec la présence du triton ponctué, assez rare en Bretagne et jamais observé sur le marais, les autres espèces trouvées sont : le triton palmé, la rainette, la grenouille agile, la grenouille rieuse, la grenouille de Lessona et le crapaud commun.



Séchage des nasses.

Il est assez fréquent de capturer quelques individus adultes, mais pour la plupart ce sont les têtards qui sont piégés et parfois en nombre considérable, jusqu'à 1 000 individus par nasse.

De nombreux insectes ont été identifiés lors de nos pêches, au total 30 familles dont 6 espèces ont pu être déterminées. Parmi eux, beaucoup de larves de libellules et de gros scarabées aquatiques comme les dytiques et les hydrophiles. Par contre et fort heureusement, aucune espèce d'écrevisses exotiques n'a été détectée.

Il arrive parfois que d'autres espèces soient piégées accidentellement dans les nasses. Durant cette campagne nous avons eu la chance de capturer un petit rongeur, sans doute le plus difficile des micromammifères à observer avec seulement quelques

rare individus capturés vivant en France, il s'agit de la musaraigne aquatique, espèce protégée au niveau national. L'individu capturé a été filmé puis relâché.



Musaraigne aquatique.

DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES

En plus des suivis, de nombreux inventaires faunistiques ont été réalisés et viennent compléter ou actualiser les études faites ultérieurement. Cette année avec souvent l'aide de spécialistes, des prospections ont été réalisées sur certains groupes faunistiques notamment chez les insectes pour identifier les papillons de jour, de nuit, les libellules et les fourmis ; pour les vertébrés avec des inventaires de micromammifères et de reptiles. Toutes ces observations contribuent à une meilleure connaissance du patrimoine faunistique et de la biodiversité du Marais.

DE NOMBREUSES COLLABORATIONS

Cette première année du contrat Nature a permis de multiplier les collaborations et le travail avec :

- la Fédération Départementale des Pêcheurs d'Ille-et-Vilaine sur un projet pilote de détection des jeunes anguilles avec qui nous travaillons activement ;
- le Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CEFE) de Montpellier pour la détermination génétique des grenouilles vertes (étude nationale) ;
- le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne pour la restauration des continuités écologiques des cours d'eau ;
- l'association Cœur Émeraude, dans le cadre de Breizh Bocage sur un projet pilote de replantation des haies ;
- le Groupe Mammalogique Breton pour l'identification des micromammifères dans les pelotes de réjection de la chouette effraie ;
- le Conservatoire Botanique National de Brest nous mutualisons nos données botaniques existantes, parfois anciennes.

Aujourd'hui la Fédération dispose d'une base de données riche de 6 000 observations de plantes, précisément localisées. Toutes ces données sont en cours d'intégration dans l'application web eCalluna du Conservatoire. En partenariat avec la Maison de la Baie pour l'accueil du public sur le marais et l'organisation de journées pédagogiques.

Le niveau de réalisation des missions accordées dans le Contrat-Nature peut être considéré comme bien engagé. La deuxième année s'annonce tout aussi riche en activités et en collaborations.

Étude fermes de référence BAYER



Depuis 2011, la firme BAYER a développé un réseau de fermes de référence, réparties sur toute la France.

Leurs activités sont diverses et représentatives de leur région : grandes cultures, polycultures, élevages, vignes, cultures légumières...

En partenariat avec les fermes de référence, Bayer expérimente des solutions alliant conjointement la rentabilité économique de l'exploitation et le respect de la santé de l'environnement.

Les huit fermes de référence s'engagent ensemble pour progresser et contribuer à l'évolution des pratiques agricoles. En réflexion permanente, elles tentent d'appréhender les enjeux de l'agriculture de demain.

Les solutions développées et testées sur ces fermes sont systématiquement replacées dans le contexte de l'exploitation afin de vérifier leur viabilité économique, environnementale et sociale.

L'expérience de terrain individuelle contribue au collectif par des échanges et des rencontres qui se font entre les agriculteurs des fermes de référence.

Les cinq domaines d'actions :

- la biodiversité (inventaires et préservation),
- la protection des milieux,
- la sécurité des utilisateurs,
- l'optimisation des applications,
- les itinéraires culturels.

Pour la région Ouest, la ferme de référence BAYER se situe sur la commune de Treffendel (35) au GAEC de la Ruelle.

GAEC de la RUELLE (5 associés)			
Assolement	⇒		285 hectares
Maïs	⇒		80 hectares
Blé	⇒		80 hectares
Orge	⇒		20 hectares
Colza	⇒		20 hectares
Pois	⇒		7 hectares
Prairie	⇒		20 hectares
Élevage	⇒		180 taurillons
Production laitière	⇒	120 vaches	⇒ 1 000 000 litres de lait/an
	⇒	100 génisses	

Dans le cadre du contrat de collaboration entre BAYER S.A.S. et le G.A.E.C. de la Ruelle, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine s'est engagée à accomplir un suivi des populations nicheuses d'oiseaux (alaudidés, colombidés, turdidés) sur la commune de Treffendel.

En effet, le G.A.E.C. de la Ruelle est une exploitation agricole de près de 300 hectares, repartis pour l'essentiel sur la commune de Treffendel en 61 ilots de culture (ilots P.A.C.).

Compte-tenu de la dispersion des ilots P.A.C. sur la quasi-totalité de la commune de Treffendel, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a choisi d'échantillonner l'ensemble de la commune.

Échantillonnage :

Le plan d'échantillonnage sur lequel s'appuient les points d'écoutes est de type systématique.

Sur la carte IGN, au 1/25 000 de la commune de Treffendel, un quadrillage de 1 kilomètre de côté est appliqué pour l'ensemble de la commune.

Pour chaque quadra, un point théorique est défini au centre du carré.

Après visite du terrain, les points théoriques sont légèrement déplacés pour les positionner sur une route ou un chemin (élément fixe du paysage) en respectant une distance d'au moins 1 kilomètre en tous sens entre



chaque point d'écoute (afin de ne pas réentendre les mêmes individus sur deux points contigus).

19 points d'écoute ont été définis pour la commune de Treffendel. Ceux-ci ont été regroupés en 3 circuits d'environ 4 kilomètres, comportant chacun 5 points d'écoute et un circuit d'environ 3 kilomètres comportant 4 points d'écoute (cf. carte « point théorique et point d'écoute »).

MÉTHODE UTILISÉE

Le suivi s'effectue à partir d'un dénombrement de mâles chanteurs par point d'écoute (I.P.A.) (méthode mise au point par J. Blondel - 1970).

Chaque année, le même réseau de points d'écoute est parcouru par (si possible) le même observateur.

Afin de tenir compte des différences de phénologie de la reproduction qui existent au sein du cortège d'espèces suivies (reproduction précoce ou tardive), chaque point est inventorié à deux reprises au cours de la saison.

Un premier passage est réalisé entre le 1^{er} et le 30 avril, tandis que le second est conduit entre le 15 mai et le 15 juin pour les espèces les plus tardives.

Sur chaque point, le nombre d'individus chanteurs de chaque espèce est dénombré dans un cercle de 500 mètres de rayon autour du point. Seuls les individus chanteurs (mâles) sont comptabilisés.

Ces dénombrements sont effectués dans les 2 heures qui suivent l'heure légale de lever du soleil. Il est nécessaire de commencer le premier point d'écoute à l'heure légale du lever du soleil (plus ou moins 15 minutes).

Les dénombrements doivent être effectués lorsque les conditions météorologiques sont favorables (pas de pluie, pas de vent).

La durée d'écoute est fixée à 10 minutes par point afin de réduire les biais associés à d'éventuels doubles comptages et permettre le maintien d'une probabilité de détection relativement élevée.

17 espèces suivies

ALAUDIDAE



☐ Alouette des champs
(*Alauda arvensis*)



☐ Alouette lulu
(*Lullula arborea*)

PHASIANIDAE



☐ Caille des blés
(*Coturnix coturnix*)



☐ Faisan de Colchide
(*Phasianus colchidus*)



☐ Perdrix rouge
(*Alectoris rufa*)

COLOMBIDAE



☐ Pigeon ramier
(*Columba palumbus*)



☐ Pigeon colombin
(*Columba oenas*)



☐ Tourterelle turque
(*Streptopelia decaocto*)



☐ Tourterelle des bois
(*Streptopelia turtur*)

CORVIDAE



☐ Geai des chênes
(*Garrulus glandarius*)



☐ Pie bavarde (*Pica pica*)



☐ Corneille noire
(*Corvus corone*)

TURDIDAE



☐ Merle noir
(*Turdus merula*)



☐ Grive draine
(*Turdus viscivorus*)



☐ Grive musicienne
(*Turdus philomelos*)



☐ Grive litorne
(*Turdus pilaris*)

Principaux résultats du suivi 2014 et 2016 (pages suivantes) :

- Alouette des champs
- Pigeon ramier
- Tourterelle des bois
- Merle noir
- Grive draine
- Grive musicienne

Alouette des champs (*Alauda arvensis*)

L'aire de répartition de l'alouette des champs s'étend sur la majeure partie de l'Eurasie.

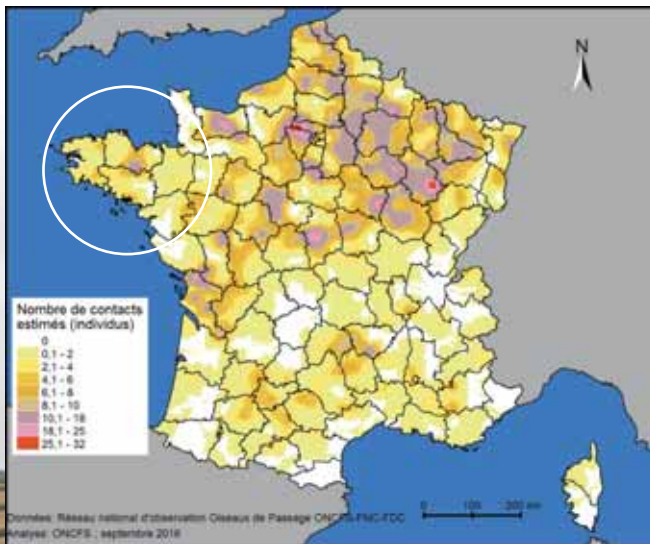
La population européenne est estimée à 40-80 millions de couples, dont 1-3 millions pour la France.

L'alouette des champs est présente toute l'année en Bretagne ; il existe des mouvements migratoires sensibles en octobre/novembre.

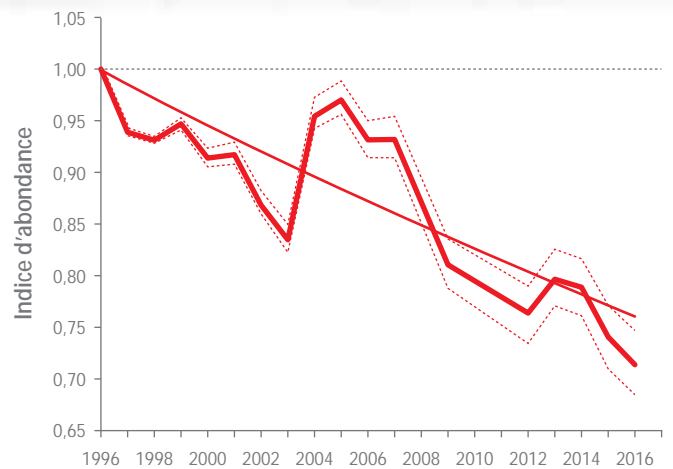
L'alouette des champs peut se reproduire dans tous les milieux ouverts dans la mesure où la végétation herbacée y demeure basse.

Bien que la population européenne soit abondante, l'espèce connaît un déclin prononcé depuis les années 1970. Les nouvelles pratiques agricoles ont réduit les possibilités de nidification et d'hivernage.

Cartographie de l'abondance locale de l'alouette des champs - Printemps 2016 (source ONCFS)



Évolution de l'indice d'abondance de l'alouette des champs à l'échelle nationale (source ONCFS)



Tendance constatée entre 1996 et 2016 :
- 23,97 % (programme ACT ONCFS/FNC/FDC)

L'indice d'abondance de 2016 est la plus faible valeur enregistrée depuis 1996.

Le déclin constaté est de l'ordre de - 1,36 % par an.



Nombre d'alouettes des champs maximum entendues par point d'écoute en 2014 et 2016

N° des points	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	Total
2014	0	0	0	0	2	1	1	2	1	1	1	3	0	1	2	0	0	1	0	16
2016	0	0	0	0	1	0	3	2	1	2	0	3	0	0	1	0	1	1	0	15

Synthèse des tendances d'effectifs nicheurs

Contact moyen auditif/point d'écoute de l'alouette des champs

France	Bretagne	Ille-et-Vilaine	Treffendel	
			2014	2016
0,7282	0,6508	0,2714	0,8947	0,7894

Commentaires :

L'alouette de champs n'a été contactée que sur - 50 % des points d'écoute (9/19).

La zone centrale de la commune, secteur où le milieu est le plus ouvert, concentre la majorité des contacts.

L'indice d'abondance de la commune de Treffendel est plus de 3 fois supérieur à l'indice départemental et légèrement supérieur à l'indice national et breton.

L'ouverture du paysage rural de Treffendel semble fournir un biotope favorable à l'alouette des champs en période de reproduction.



Pigeon ramier

(Columba palumbus)



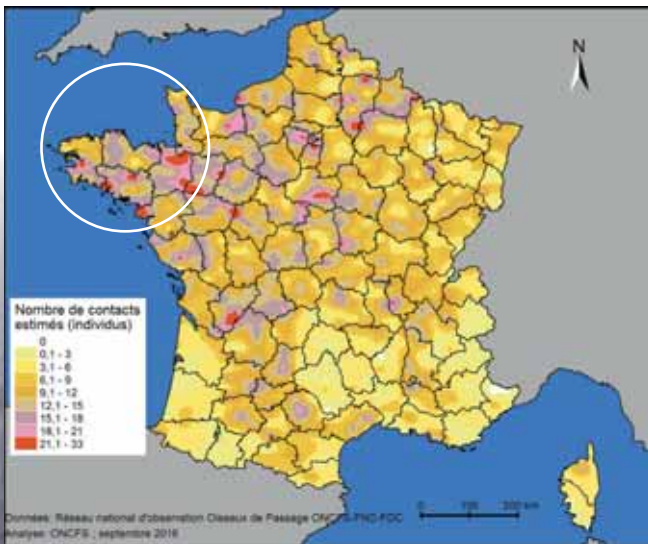
Il est présent dans toute l'Europe, en Afrique du Nord et s'étend jusqu'en Asie Centrale. Les effectifs européens sont estimés à 9 - 17 millions de couples.

En Bretagne, il est présent même sur les îles à condition qu'elles soient arborées.

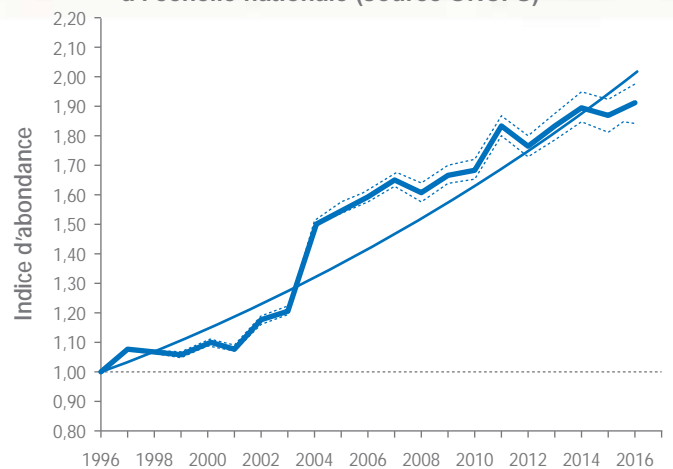
Les pigeons bretons sont largement sédentaires. Leurs effectifs sont renforcés en hiver par des oiseaux venus du Nord et de l'Est de l'Europe.

Espèce à l'origine forestière, le pigeon ramier s'est adapté depuis à tous les milieux, même urbains dès lors qu'il existe des zones arborées ou arbustives.

Cartographie de l'abondance locale du Pigeon ramier Printemps 2016 (source ONCFS)



Évolution de l'indice d'abondance du pigeon ramier à l'échelle nationale (source ONCFS)



Tendance constatée entre 1996 et 2016 :
+ 101,78 % (programme ACT ONCFS/FNC/FDC)

L'espèce affiche une augmentation régulière de son indice d'abondance en France (rythme moyen annuel de + 3,57 %) et également en Europe de façon plus modérée.

Les résultats obtenus par le réseau STOC (*Suivi Temporel des Oiseaux Communs*) semblent converger, puisqu'ils indiquent une augmentation significative des effectifs nicheurs.

Les changements de pratiques agricoles intervenus au cours de ce dernier siècle ont globalement plutôt favorisé l'espèce.

Le développement, par exemple, de la maïsiculture dans le sud-ouest de la France a indéniablement été bénéfique au pigeon ramier en période d'hivernage.

L'espèce a su également s'adapter aux opérations de remembrement de la fin des années 1960, qui ont abouti à une forte régression du bocage où se retrouvait une forte densité de nicheurs.

Actuellement, le ramier niche de façon régulière et importante dans tous les villages bretons et les petites ou grandes agglomérations.

Le succès de la reproduction semble y être supérieur aux zones de bocage dégradées.



Nombre de pigeons ramiers maximum entendus par point d'écoute en 2014 et 2016

N° des points	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	Total
2014	4	2	2	4	2	2	1	2	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	2	34
2016	3	4	3	4	2	6	3	4	1	3	3	2	3	3	4	2	2	3	2	57

Synthèse des tendances d'effectifs nicheurs

Contact moyen auditif/point d'écoute du pigeon ramier

France	Bretagne	Ille-et-Vilaine	Treffendel	
			2014	2016
1,8026	3,119	3,0714	1,7368	3

Commentaires :

Comme en 2014, le pigeon ramier a été contacté sur la totalité des points d'écoute (19) de la commune de Treffendel, soit 57 mâles chanteurs, le minimum par point est de 1 oiseau et le maximum est de 6.

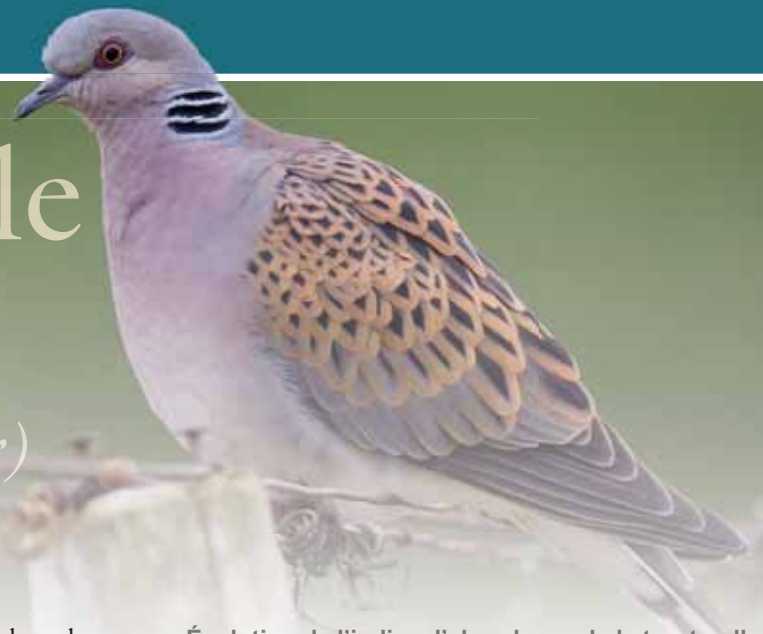
L'indice d'abondance de la commune en 2016 est conforme à l'indice départemental et régional (environ 3).

En 2014, l'indice d'abondance de la commune était d'environ 50 % inférieur à celui trouvé en 2016. Il est probable que les conditions climatiques du printemps 2014 (frais et pluvieux) ont fortement impacté, négativement, la période de reproduction.



Tourterelle des bois

(*Streptopelia turtur*)



Elle est présente dans le Nord de l'Afrique, dans la partie la plus tempérée de l'Europe et la partie Ouest de l'Asie.

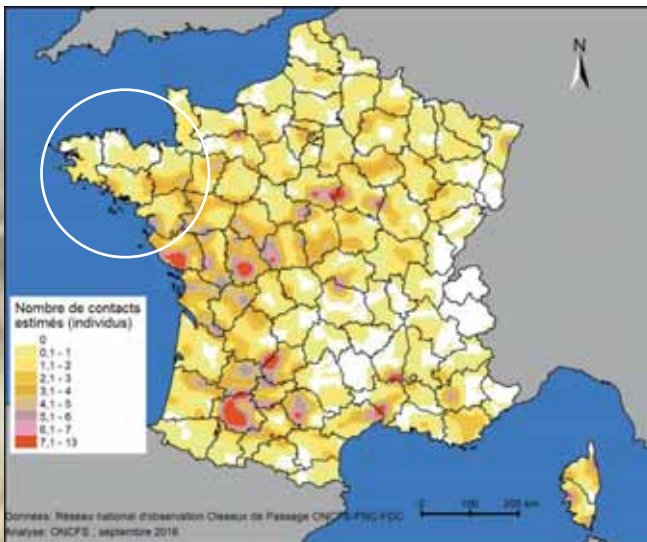
Les populations fréquentant l'Europe sont entièrement migratrices.

Les effectifs européens sont estimés à 3,5 - 7,2 millions de couples, dont 250 - 450 000 couples en France.

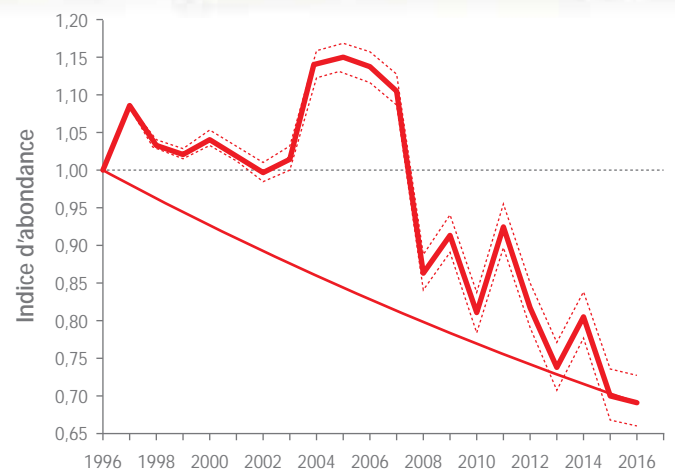
En période de reproduction (avril à septembre), la tourterelle des bois est présente sur l'ensemble de la Bretagne

Elle affectionne les paysages de plaine, fragmentés, riches en bois, en bosquets, buissons, ripisylves et en haies en bordure de culture.

Cartographie de l'abondance locale de la Tourterelle des bois - Printemps 2016 (source ONCFS)



Évolution de l'indice d'abondance de la tourterelle des bois à l'échelle nationale (source ONCFS)



Tendance constatée entre 1996 et 2016 :
- 31,34 % (programme ACT ONCFS/FNC/FDC)

L'espèce affiche un déclin régulier qui semble se confirmer et s'inscrit dans un contexte européen jugé défavorable à très défavorable.

Malgré tout, la tourterelle des bois semble stable en Bretagne et dans les régions proches comme la Normandie.

Il existe une forte variation interannuelle des effectifs nicheurs qui semblent influencés par la survie hivernale pendant la migration d'automne et sur les quartiers d'hivernage africains.

La tendance générale témoigne d'une diminution de l'indice d'abondance en France. Ce déclin semble se confirmer et s'inscrit dans un contexte généralisé de diminution des populations à l'échelle européenne.





Nombre de tourterelles des bois maximum entendues par point d'écoute en 2014 et 2016

N° des points	2	3	16	17	18	4	11	Total
2014	1	1	2	1	0	0	0	5
2016	0	0	2	2	1	1	1	7

Synthèse des tendances d'effectifs nicheurs

Contact moyen auditif/point d'écoute de la tourterelle des bois

France	Bretagne	Ille-et-Vilaine	Treffendel	
			2014	2016
0,2950	0,1932	0,3143	0,2105	0,3684

Commentaires :

La tourterelle des bois a été détectée sur 5 points d'écoute en 2016, contre 4 en 2014.

L'indice d'abondance de la commune de Treffendel est équivalent à celui du département pour l'année 2016, mais reste supérieur à l'indice breton et national.

Comme en 2014, les points positifs se situent à proximité de zones boisées ou bocagères du sud au nord de la commune.

La commune de Tréffendel, pour sa partie centrale, ne présente pas un milieu accueillant pour la tourterelle des bois. Le bocage y est trop ouvert et de plus la structure des haies ne convient pas. La tourterelle des bois affectionne la strate arbustive des haies et particulièrement les épineux tels que l'aubépine et le prunelier.



Merle noir (*Turdus merula*)

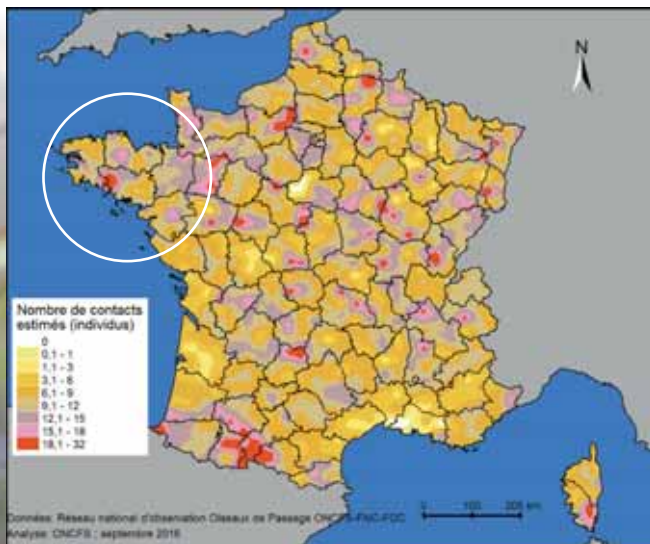
Le merle noir est une espèce paléarctique très répandue en Europe avec de 40 à 80 millions de couples reproducteurs.

En France, c'est près de 10 millions de couples.

En Bretagne, le merle noir est commun en toutes saisons. La population bretonne est essentiellement sédentaire, mais en automne les migrateurs nordiques viennent la renforcer.

Le merle occupe tous les milieux boisés semi-ouverts. Lui aussi a colonisé les milieux urbains et suburbains (à Rennes en 1988, c'est la 3^e espèce la plus présente sur 67 dénombrées).

Cartographie de l'abondance locale du merle noir
Printemps 2016 (source ONCFS)



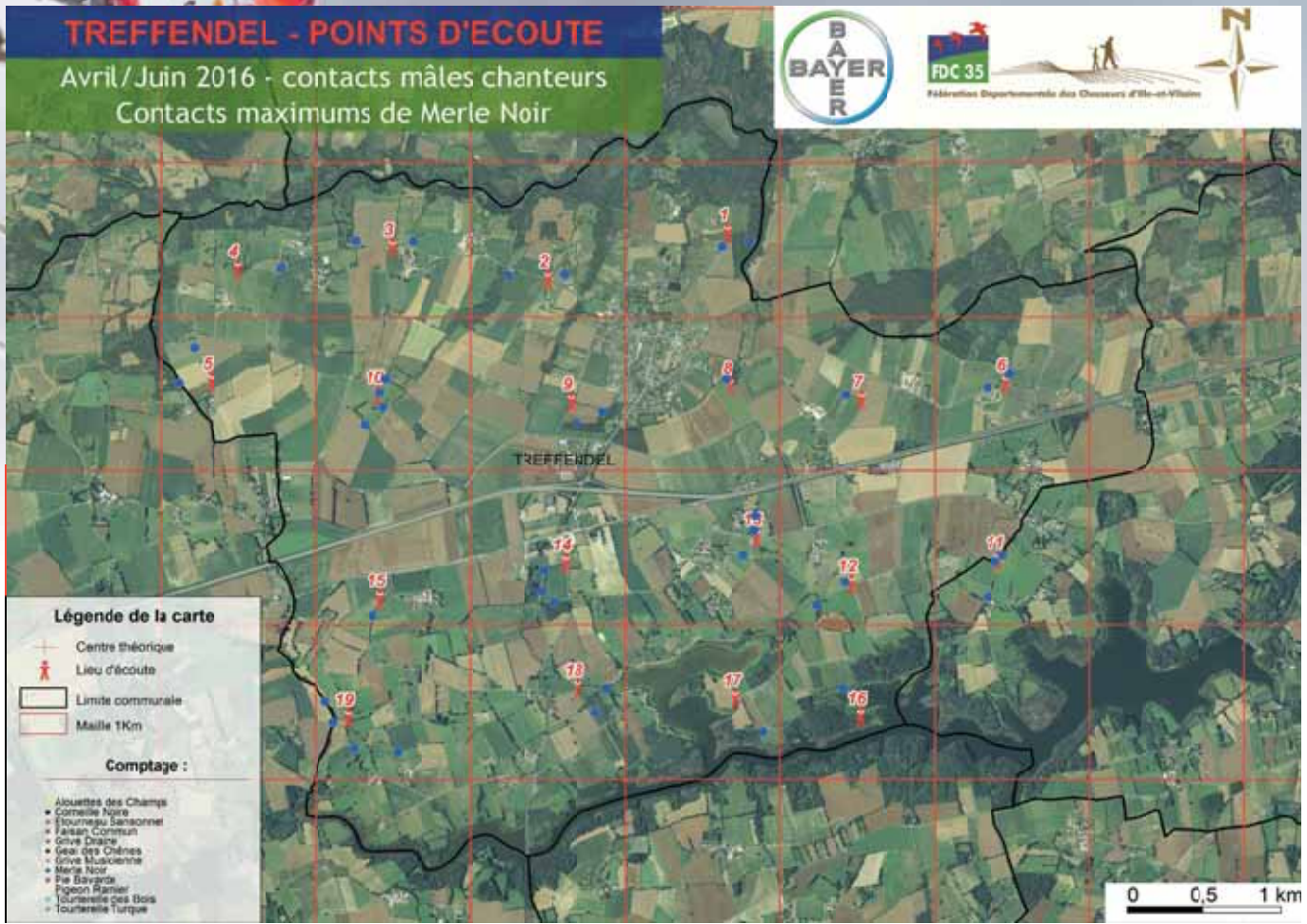
Évolution de l'indice d'abondance du merle noir
à l'échelle nationale (source ONCFS)



Tendance constatée entre 1996 et 2016 :
- 5,45 % (programme ACT ONCFS/FNC/FDC)

Globalement, l'abondance du merle noir témoigne d'une tendance à la diminution.





Nombre de merles noirs maximum entendus par point d'écoute en 2014 et 2016

N° des points	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	Total
2014	2	2	2	1	2	2	2	3	2	2	3	3	2	2	1	3	2	3	2	41
2016	2	2	2	1	2	2	1	1	2	4	3	2	3	3	1	1	1	2	4	39

Synthèse des tendances d'effectifs nicheurs

Contact moyen auditif/point d'écoute du merle noir

France	Bretagne	Ille-et-Vilaine	Treffendel	
			2014	2016
1,8613	2,3390	2,6857	2,1578	2,0526

Commentaires :

En France, la disparition progressive des haies lui est défavorable, mais l'urbanisation galopante actuelle à la périphérie des villes, qui s'accompagne d'une « végétalisation » des nouveaux quartiers, lui devient très favorable.

En Europe, les populations sont jugées stables voire en légère augmentation.

Le merle noir a été contacté sur l'ensemble des points d'écoute de la commune de Treffendel.

L'indice d'abondance de la commune est inférieur à l'indice d'Ille-et-Vilaine et breton.

Sur la commune de Treffendel, il n'existe pas de grosses différences d'abondance entre les milieux très ouverts et les zones encore bocagères ou boisées, montrant ainsi la grande adaptabilité du merle noir à différents milieux.

En Ille-et-Vilaine, il a été montré des différences de densités de couples aux 10 hectares, de 2 à 8 suivant la qualité du milieu.



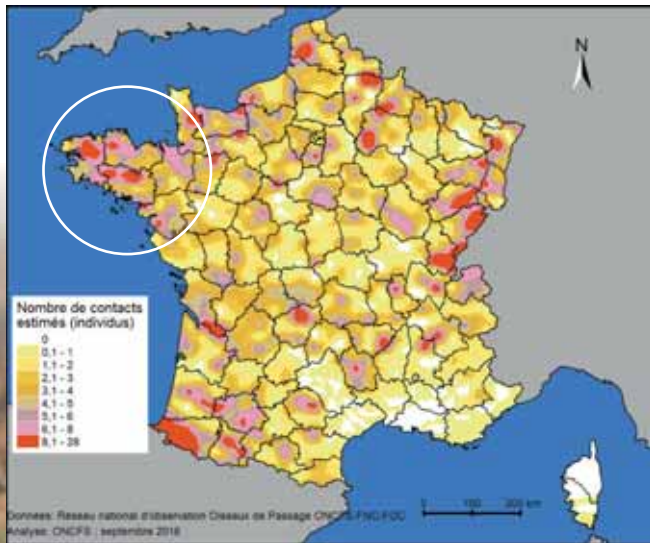
Grive musicienne (*Turdus philomelos*)

La grive musicienne est largement répandue en Europe jusqu'en Sibérie. L'effectif européen est estimé à 20 - 36 millions de couples, dont 2 - 3 millions pour la France.

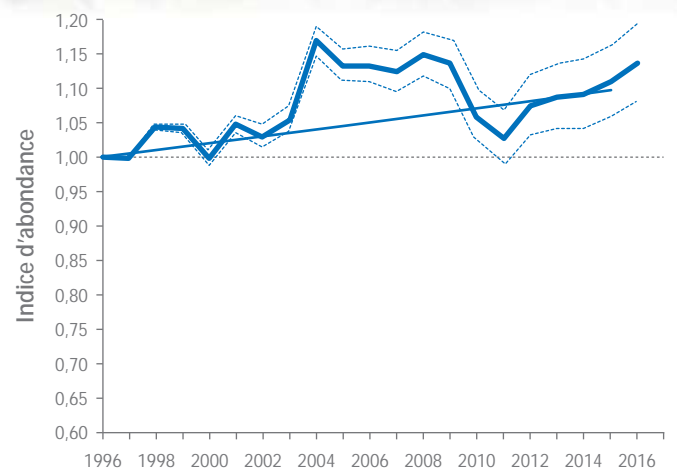
Présente toute l'année sur l'ensemble de la Bretagne, les effectifs hivernaux sont renforcés par l'arrivée de migrants.

Comme le pigeon ramier à l'origine forestier, elle s'est adaptée à d'autres milieux même très anthropisés (parcs et jardins) mais elle reste l'une des espèces la plus fréquente dans les boisements bretons.

Cartographie de l'abondance locale de la grive musicienne Printemps 2016 (source ONCFS)



Évolution de l'indice d'abondance de la grive musicienne à l'échelle nationale (source ONCFS)



Tendance constatée entre 1996 et 2016 :
+ 10,3 % (programme ACT ONCFS/FNC/FDC)

L'espèce maintient une tendance globale positive en France. En Europe, les populations sont globalement stables.





Nombre de grives musiciennes maximum entendues par point d'écoute en 2014 et 2016

N° des points	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	Total
2014	1	1	1	0	2	1	1	0	0	0	1	0	2	0	0	1	1	1	3	16
2016	2	2	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	1	2	15

Synthèse des tendances d'effectifs nicheurs

Contact moyen auditif/point d'écoute de la grive musicienne

France	Bretagne	Ille-et-Vilaine	Treffendel	
			2014	2016
0,5381	0,9729	0,9286	0,8421	0,7894

Commentaires :

La grive musicienne a été contactée sur 12 points d'écoute (63,15 %).

L'indice d'abondance de la commune de Treffendel est légèrement inférieur à celui d'Ille-et-Vilaine, mais un tiers plus élevé que l'indice national.

Bien que forestière, la grive musicienne fréquente le bocage à condition que celui-ci soit encore un minimum structuré.

Les points sans contact sont situés dans les zones les plus ouvertes de la commune de Treffendel.

En Ille-et-Vilaine, au sud de Rennes, il a été relevé 1,2 couples pour 10 hectares de bocage.



Grive draine (*Turdus viscivorus*)

Espèce largement présente en Europe, pour un effectif de couples nicheurs estimé à 3 - 7,4 millions, dont 100 000 à 300 000 en France.

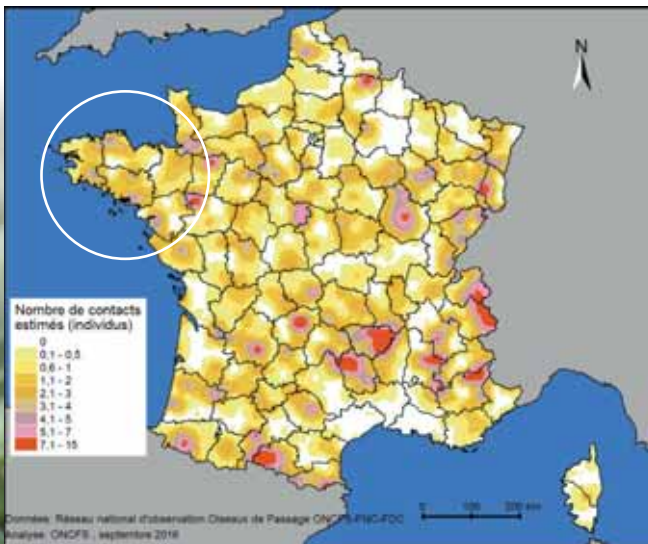
La France héberge une population sédentaire renforcée en hiver par l'arrivée de nombreux migrants.

En Bretagne continentale, la grive draine est considérée comme présente partout.

La grive draine affectionne les habitats où se côtoient et s'entremêlent prairies, bois, bosquets, ainsi que les vergers (particulièrement en hiver). Elle affectionne également les vieilles forêts et les peupleraies.

La caractéristique commune à tous ces milieux est la présence de grands arbres.

Cartographie de l'abondance locale de la grive draine Printemps 2016 (source ONCFS)



Évolution de l'indice d'abondance de la grive draine à l'échelle nationale (source ONCFS)



Tendance constatée entre 1996 et 2016 :
- 15,97 % (programme ACT ONCFS/FNC/FDC)

La tendance globale en France témoigne toujours d'un déclin avec un taux de croissance négatif de l'ordre de - 0,98 % par an.

À l'échelle de l'Europe, l'espèce n'est pas menacée mais l'évolution des effectifs est incertaine, au mieux stable.



Synthèse des tendances d'effectifs nicheurs

Contact moyen auditif/point d'écoute de la grive draine

France	Bretagne	Ille-et-Vilaine	Treffendel	
			2014	2016
0,2853	0,2814	0,4571	Non contactée	0,1578

Commentaires :

La grive draine présente un chant caractéristique et sonore, particulièrement repérable.

Si aucun contact auditif n'avait été détecté au printemps 2014, 3 points d'écoutes (n° 12, 17, 18) sont positifs en 2016 (1 chanteur mâle par point).

Cette observation est intéressante car le dernier atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne ne la donnait pas comme nicheuse certaine dans ce secteur d'Ille-et-Vilaine.

En Grande Bretagne, la population a subi un déclin significatif depuis le milieu des années 1970, tout particulièrement dans les zones agricoles.

En France, la tendance globale de l'indice d'abondance est au déclin.





Remerciements

Ce bilan d'activité est le fruit d'un travail permanent réalisé par les services technique et administratif de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Il n'aurait pu aboutir sans la participation active des présidents d'associations locales, des membres de réseaux spécialisés de nos partenaires institutionnels et des chasseurs bénévoles souvent anonymes, qui constituent le socle de notre activité.

Un grand merci à l'ensemble des acteurs pour avoir collecté, transmis de nombreux éléments de connaissances et ainsi enrichir ce document.



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. : 02 99 45 50 20 - Fax : 02 99 45 54 26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com

La chasse, un maillon essentiel en milieu rural